



35 ans d'engagement

Rapport d'activité 2025



Le réseau Interlogement 93

ABRI

ADEF Habitat

ADEPT

La Sauvegarde 93

AEF 93/94

AEPC Concorde

AISPJA -
Mission local Aubervilliers
- la Courneuve - Stains

ALJ

ALJT

Alteralia

Amicale du Nid 93

AMLI

Asmae la Chrysalide

ATD Quart Monde

Aurore

AVVEJ

Cap à Cité

CASP-ARAPEJ 93

Cités Caritas

Coallia

Devenir

Droit d'enfance -
Les Nouveaux Cèdres

Emergence 93

Emmaüs Alternatives

Emmaüs Solidarité

Empreintes

Essor 93

Fondation COS
A. Glasberg

France Horizon

Germinal

GRAJAR 93

Group'Aisse

Groupe SOS
Solidarités

Ikambere

La Marmite

Le Chantier d'Insertion
des Restos du Cœur

Le Refuge Pantin

Le Domaine des Possibles

Petits Frères des Pauvres
- Fraternité

Métabole 93

Rues et Cités

Le Secours Catholique 93

SOS Femmes en
Seine-Saint-Denis

Taf et Maffé

**Ce rapport a été réalisé grâce à la mobilisation de
l'ensemble des services de l'association.**

Gestion du projet :

*Le pôle communication et animation du réseau, avec le soutien
de la direction opérationnelle & la direction générale d'Interlo-
gement93.*

Illustration de la couverture : Nicolas JOLLY

Illustrations des pôles : Nelly GARREAU

Mise en page & pictogrammes : Chantal CARAMAN

Impression : Arco Iris

Sommaire

4	RAPPORT MORAL
6	INTRODUCTION GÉNÉRALE
8	GOVERNANCE DE L'ASSOCIATION
9	REPRÉSENTATION
10	RESSOURCES HUMAINES ET BUDGET
12	ORGANIGRAMME
13	ANIMATION RÉSEAU ET PLAIDOYER
15	LE RÉSEAU INTERLOGEMENT93

19 **DIRECTION SIAO ET ACTIONS TRANSVERSALES**

20	MISE À L'ABRI / 115
24	1. L'ACTIVITÉ TÉLÉPHONIQUE
25	2. LA DEMANDE DE MISE À L'ABRI
26	3. LES DEMANDES POURVUES
28	4. LES DEMANDES NON POURVUES
28	5. LE TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS ET L'ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF DE MISE À L'ABRI
29	6. LA RÉGULATION DES ÉQUIPES MOBILES D'AIDE (REMA)
30	7. LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES PRIORITAIRES

32	RÉGULATION DES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENT
36	1. LE TRAITEMENT DE LA DEMANDE INSERTION
38	2. LA RÉGULATION DES DISPOSITIFS
42	3. LA CELLULE MOBILE D'APPUI

46	ACTIONS TRANSVERSALES
50	1. LA COORDINATION DES ACTEUR-RICES DE LA VEILLE SOCIALE (AVS)
50	2. L'INSERTION PROFESSIONNELLE
51	3. LA COORDINATION ET LA RÉGULATION DES ÉQUIPES MOBILES MÉDICO-SOCIALES 93
54	4. L'ÉQUIPE MOBILE SANTÉ PRÉCARITÉ
55	5. L'OBSERVATION SOCIALE
56	6. CONCEPTION ET DÉPLOIEMENT D'OUTILS
57	7. LES FORMATIONS

59 **DIRECTION DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT**

60	LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL À L'HÔTEL
64	1. LES ACTIVITÉS PASH 93
65	2. LE PROFIL DES MÉNAGES
65	3. LA CELLULE D'ÉVALUATION ET DE SUIVI (CES)
66	4. L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES À L'HÔTEL (AMH)
69	5. LES SORTIES
70	6. AUTRES ACTIVITÉS

72	LE LOGEMENT
76	1. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT GÉNÉRALISTE
77	2. LES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT CONFIÉES PAR ACTION LOGEMENT
78	3. LA PERMANENCE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS
80	4. L'ÉQUIPE MOBILE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES (EMPEX)
82	5. SOLIBAIL : INTERMÉDIATION LOCATIVE ET SOCIALE
85	6. LE DISPOSITIF LOGEMENT D'ABORD
88	7. FOCUS SUR L'INTERVENTION DE LA CONSEILLÈRE EN INSERTION PROFESSIONNELLE

90	PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET QUALITÉ
91	GLOSSAIRE

Rapport Moral

L'année 2025 aura été, pour Interlogement93, une année comme les autres... ou pas !

Une année comme les autres, d'abord, parce qu'elle a confirmé ce que nous observons depuis longtemps sur le terrain : la crise sociale s'aggrave, les parcours résidentiels se bloquent, les réponses institutionnelles peinent à suivre, et la précarité gagne du terrain, y compris chez des publics que l'on pensait autrefois relativement protégés. En Île-de-France, 1,3 million de personnes sont en situation de mal-logement et près de 3 millions sont en situation de fragilité vis-à-vis du logement ; chaque soir, environ 2 000 personnes restent sans solution d'hébergement malgré leurs appels au 115, dont 500 à 700 sur le seul territoire de la Seine-Saint-Denis, ce que nous avons rappelé chaque semaine avec ténacité.

Une année comme les autres, aussi, parce qu'elle a une nouvelle fois mis en lumière la fragilité croissante du modèle économique associatif. Les alertes lancées tout au long de l'année par les réseaux, les médias, les fédérations et les acteurs-rices de terrain convergent : une partie importante du secteur associatif social et médico-social est désormais en tension grave, prise dans un effet de ciseaux entre l'augmentation des besoins, l'alourdissement des charges et la stagnation, voire l'érosion, des financements publics. C'est dans ce contexte qu'Interlogement93 a dû agir, tenir, alerter, proposer et continuer à faire réseau.

Une année pas comme les autres, enfin, parce qu'en célébrant ses 35 ans, Interlogement93 n'a pas seulement commémoré une histoire ; elle a réaffirmé une raison d'être. En réunissant plus de 400 personnes représentant nos 44 adhérents, mais aussi nos partenaires institutionnels, en leur permettant de rencontrer les associations du réseau dans le « village associatif » créé à cette occasion, Interlogement93 a illustré ce qui était le mot d'ordre de cette journée mais aussi le principe qui nous rassemble : la force du collectif.

Depuis trente-cinq ans, Interlogement93 occupe une place singulière en Seine-Saint-Denis. L'association n'est pas seulement un opérateur ; elle est aussi un espace de coopération, d'alerte, de structuration et de représentation. Cette fonction de tête de réseau a pris, en 2025, une importance particulière.

La vie du réseau s'est enrichie en 2025 avec l'adhésion d'Émergence 93, association récente mais déjà très engagée auprès de personnes en grande précarité, notamment sortant de détention ou en situation d'errance. Son

entrée au sein d'Interlogement93 est un signe fort : dans une période budgétairement critique, le réflexe collectif demeure plus nécessaire que jamais.

Un anniversaire qui n'était pas qu'un anniversaire

Les 35 ans d'Interlogement93 ont constitué un temps fort de l'année. Ils ont permis de donner à voir l'histoire, les savoir-faire, la diversité des métiers et la puissance d'action du réseau. Le conseil d'administration a clairement posé l'ambition de cet événement : promouvoir le modèle social développé par Interlogement93, rendre visible la force du collectif, et ouvrir un espace de réflexion sur les risques sociaux annoncés, en particulier autour de la question du logement.

Cette journée a montré la richesse des sujets qui traversent aujourd'hui le réseau : santé mentale des jeunes, stratégie de plaidoyer, besoins fondamentaux des enfants en parcours précaire, place des personnes isolées, prévention du sans-abrisme en lien avec les expulsions, projet personnalisé et numérisation de l'accompagnement. Les échanges ont aussi conduit à insister davantage sur la situation des femmes en grande précarité et sur celle des hommes isolés, parfois devenus invisibles dans le débat public.

Mais l'essentiel est ailleurs : cet anniversaire a rappelé qu'Interlogement93 n'est pas seulement un cadre administratif ou une marque connue. C'est une communauté d'acteurs-rices capable de produire de la pensée, de l'entraide, de la parole publique et des réponses concrètes. À l'heure où les politiques publiques tendent parfois à segmenter, à mettre en concurrence ou à invisibiliser, ce rappel avait une portée profondément politique.

Le plaidoyer comme exigence

L'année 2025 a confirmé que le plaidoyer ne pouvait plus être considéré comme une activité périphérique. Il fait partie du cœur de mission d'Interlogement93.

Dès mars 2025, le Conseil d'administration s'appuie sur un état des lieux des pratiques et enjeux de plaidoyer réalisé avec un cabinet spécialisé. En septembre, un calendrier de travail est acté autour d'une « stratégie de plaidoyer », en lien avec les mobilisations associatives et syndicales de rentrée, le comité de gouvernance du SIAO,

les rencontres avec des élu-es et la nécessité de mieux représenter Interlogement93 dans l'espace public.

Ce choix s'inscrit pleinement dans l'identité d'Interlogement93. Quand on est au croisement du 115, de l'hébergement, du logement, de l'observation sociale, de l'animation de réseau et de l'ingénierie, on ne peut pas seulement gérer l'existant : on doit aussi nommer ce qui dysfonctionne, faire entendre les angles morts, proposer des voies de transformation.

Des tensions financières qui appellent lucidité et responsabilité

Le rapport moral ne peut éluder la réalité financière de l'exercice.

En 2024, comme en 2025, l'association équilibre ses comptes, mais c'est surtout un effet d'opportunité lié à des reprises de provisions ou de fonds dédiés. L'activité est en tension, en raison de financements bloqués malgré des coûts qui se renchérissent, mais aussi de difficultés structurelles sur le dispositif Solibail qui touchent tout le secteur.

Des arbitrages sont donc en cours d'analyse pour sécuriser la structure financière de l'association : réflexion sur l'avenir du patrimoine immobilier de l'association (l'immeuble du boulevard Chanzy à Montreuil) afin de conforter les fonds propres et la trésorerie, recours au mécénat pour diversifier les sources de financement.

Une association qui change, mais qui reste fidèle à sa boussole

Comme beaucoup d'organisations, Interlogement93 a traversé en 2025 des mouvements internes et des phases d'ajustement : changement de direction administrative et financière, poursuite des négociations sur le temps de travail, élections du CSE, réorganisations et charges nouvelles.

Ces éléments n'ont rien d'anecdotique. Ils rappellent qu'une association ne tient pas seulement par des dispositifs ou des budgets, mais par des personnes, des métiers, des engagements, des coopérations parfois fragiles... et c'est l'occasion pour moi de remercier ici, très chaleureusement, toutes celles et tous ceux qui ont contribué, malgré les incertitudes, à tenir le cap.

Ce cap, pour Interlogement93, n'a pas varié en 2025 : protéger les plus vulnérables, faire tenir ensemble l'urgence et l'accès au logement, soutenir les associations

adhérentes, faire vivre une parole commune en Seine-Saint-Denis, et défendre une conception exigeante de la solidarité.

Pour conclure

Le rapport moral d'une association comme Interlogement93 ne peut être ni un exercice formel, ni un simple récapitulatif.

Il doit dire ce que nous avons fait, bien sûr. Mais il doit aussi dire ce que nous avons vu. Or ce que nous avons vu, en 2025, c'est l'aggravation d'une crise du logement et de l'hébergement qui met à l'épreuve les personnes accompagnées, les équipes, les associations et, plus largement, notre pacte social.

Nous avons vu des besoins croître plus vite que les réponses. Nous avons vu des financements devenir plus incertains alors même que les charges augmentaient. Nous avons vu combien les logiques de tri, de saturation et de gestion à flux tendu peuvent altérer la dignité des personnes. Mais nous avons vu aussi autre chose : la force des alliances, la qualité des engagements professionnels, la fidélité des adhérent-es, la vitalité d'un réseau capable de se renouveler, de s'ouvrir et de parler d'une seule voix quand l'essentiel est en jeu.

Les 35 ans d'Interlogement93 nous l'ont rappelé avec force : notre avenir ne résidera ni dans l'isolement, ni dans l'habitude à la crise. Il résidera dans notre capacité à faire collectif, à relier les expériences, à produire du sens, à défendre les droits et à inventer, ensemble, des réponses à la hauteur des défis sociaux.

C'est cette ambition qu'Interlogement93 a portée en 2025.

C'est cette ambition qu'elle devra continuer de porter en 2026.



GÉRARD BARBIER
Président
d'Interlogement93

Introduction générale

Nous remercions chaleureusement l'ensemble de notre collectif de travail, salarié·es, adhérent·es, administrateurs·rices, bénévoles et partenaires, pour leur implication dans l'ensemble des activités d'Interlogement93. Cette 35ème année d'existence de notre association aura permis de réaffirmer son rôle essentiel dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Dans un contexte de concurrence importante dans notre secteur, nous avons continué de recruter de nouveaux et nouvelles salarié·es pour renforcer nos équipes, pour atteindre même le quasi plein emploi à la fin de l'année. Malgré la fragilité de certains dispositifs, nos résultats financiers sont équilibrés depuis deux ans, le soutien fort de la DRIHL et de l'ARS sont ici à souligner. Sur le plan opérationnel, et dans un registre moins favorable, nous subissons une pression constante, le nombre de personnes bloquées à la porte de la prise en charge en urgence ou en attente d'accéder à un logement pérenne augmente.

2025 aura été l'occasion d'organiser plusieurs événements publics importants. Deux d'entre eux ont eu lieu au premier trimestre pour valoriser certaines de nos actions en matière de santé, le réseau périnatal d'une part et les équipes mobiles en santé d'autre part. Un séminaire de mobilisation des associations adhérentes et l'assemblée générale au second trimestre nous ont permis de mieux préparer les 35 ans de l'association en fin d'année. Ces différents événements auront permis à plusieurs centaines de personnes de se retrouver autour d'engagements réaffirmés et partagés : préserver et faire valoir les droits des personnes en situation d'exclusion, et promouvoir le modèle social d'Interlogement93 qui continue de réunir de très nombreux partenaires dans notre département.

Les missions opérationnelles de l'association ont, elles aussi, fonctionné à plein régime cette année.

Si notre collectif de travail peut être fier des réalisations de l'année écoulée, il est également frustré de ne pas pouvoir répondre plus systématiquement aux demandes qui nous sont formulées et qui nécessitent trop souvent de réaliser un tri entre des publics plus prioritaires les uns que les autres. Dans ces circonstances, la fatigue professionnelle est à son comble, et il faut compter sur la mobilisation et le sens de l'engagement des équipes pour préserver nos capacités d'actions.

Le SIAO a mené de front deux projets concomitants : celui d'une diminution du recours aux nuitées hôtelières tout au long de l'année et d'une compensation partielle de ces nuitées par la création de nouvelles places d'hébergement d'urgence. Les multiples opérations de fermetures et d'ouvertures de places qui ont rythmé l'année ont priorisé les orientations vers les ménages déjà pris en charge, réduisant d'autant la réponse générale à destination des personnes à la rue. Nous constatons, malgré ces contraintes fortes, une augmentation importante du nombre de ménages et personnes accédant au logement après labélisation par le SIAO dans Syplo.

La direction des dispositifs d'accompagnement des ménages est parvenue à recruter l'ensemble des postes vacants. Pour la première année depuis sa création en 2021, nous avons pu mesurer le fonctionnement "normal" de la Plateforme d'accompagnement des ménages à l'hôtel. L'activité a progressé sur l'ensemble des types d'interventions : domiciliation, régulation alimentaire, évaluations sociales, accompagnements globaux et spécifiques, et actions collectives. L'ensemble du collectif de travail s'est impliqué cette année dans l'écriture du projet de service.

Le pôle Logement a mené un travail de réorganisation de la gestion locative, notamment afin d'améliorer la gestion des travaux et de réduire la vacance des logements. Les différents disposi-

tifs ont globalement atteint leurs objectifs opérationnels, aussi bien les activités historiques telles que le Solibail, l'accompagnement social lié au logement, le logement d'abord et la permanence sociojuridique de prévention des expulsions locatives, que les nouvelles activités déployées en 2025 : l'équipe mobile de prévention des expulsions et l'action spécifique à destination des ménages allophones.

Le modèle économique des activités du pôle Logement reste cependant fragile et comme Interlogement93, les associations qui portent les mêmes dispositifs s'interrogent sur les conditions de leur pérennisation.

Enfin, nous avons poursuivi notre investissement dans le groupement de coopération "Un chez soi d'abord" ainsi qu'au sein des différents organes de gouvernance auxquels l'association participe, notamment les conseils d'administration de l'ALJT, de l'ADIL 93, du CCAS de Saint-Denis et de la FAS IDF, mais également le CRHH, le Conseil de surveillance de Ville Evrard et l'association "Un chez soi d'abord - France".

Nous vous souhaitons une bonne lecture de notre rapport d'activité.



PHILIPPE AVEZ

*Directeur général
d'Interlogement93*



MAXENCE DELAPORTE

*Directeur général adjoint
d'Interlogement93*

Gouvernance de l'association

5 réunions en bureau

5 conseils d'administration

Assemblée générale – 3 juin 2025 à la Générale à Montreuil

ASSOCIATIONS POUR L'ACCOMPAGNEMENT, L'HÉBERGEMENT ET L'INSERTION (AHI)

Nadia AMEUR **AUORE**

Khalid MOUALA **CASP / ARAPEJ 93**

Marthe YONH **CITÉS CARITAS - CITÉ MYRIAM**

Brahim OUADAH **EMMAÛS SOLIDARITÉ**

Florence GIANCATARINA **FRANCE HORIZON**

Farida BENABI **GROUPE SOS SOLIDARITÉS**

Gérard BARBIER **ABRI 93**

Armand NZOULOU **LE REFUGE**

Pauline MENAUT **SOS FEMMES SEINE-SAINT-DENIS**

ASSOCIATIONS « SPÉCIALISATION JEUNES »

Aurélié BILLAUD **ALJT**

Gaëlle QUEYRON **AMICALE DU NID**

Nadia KHOUALED **ASMAE LA CHRYSALIDE**

Istande ROCQUES **AVVEJ**

Delphine GABRIEL **DEVENIR**

Marie-Laure ECOTO **EMPREINTES - SECTEUR 93**

Sophie BRUNET et Yaya CAMARA **ESSOR 93**

Antoine BEAUFORT **FONDATION A. GLASBERG**

Vanessa LALLEMAND **LA SAUVEGARDE 93**

PERSONNES PHYSIQUES

Patrice FLEURY

Patricia LÉGER

Vivien GASQ

MEMBRES DU BUREAU

Gérard BARBIER **PRÉSIDENT**

Patricia LÉGER **et** Nadia AMEUR **VICES-PRÉSIDENTES**

Patrice FLEURY **SECRÉTAIRE**

Vivien GASQ **SECRÉTAIRE ADJOINT**

Aurélié BILLAUD **TRÉSORIÈRE**

Armand N'ZOULOU **TRÉSORIER ADJOINT**

Farida BENABI **SANS FONCTION**

Représentation

LA CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

En tant qu'association défendant les personnes en situation d'exclusion mais aussi en tant qu'opérateur du SIAO 93, Interlogement93 est partie prenante des espaces inter-institutionnels mis en place par les politiques publiques. Aux côtés des services de l'État, des collectivités locales, des bailleurs sociaux, d'autres associations et de représentants des usager·ères, Interlogement93 contribue à la mise en œuvre de politiques locales et dispositifs destinés à faciliter l'accès ou le maintien dans le logement des personnes les plus fragiles.

CONFÉRENCES INTERCOMMUNALES DU LOGEMENT (CIL) – PILOTAGE ÉTAT/EPT

Les positions défendues par Interlogement93 dans les 4 CIL du territoire, aussi bien lors des groupes de travail liés à la cotation des demandes (PPGDID) que des assemblées plénières, concernent principalement le public du SIAO et la priorité que nous souhaitons voir accordée à ces demandeur·euses dans le cadre des obligations de relogement des collectivités, des bailleurs et d'Action Logement.

COMITÉ RÉGIONAL HÉBERGEMENT LOGEMENT (CRHH) – PILOTAGE ÉTAT/RÉGION

L'association siège au bureau du CRHH, participe activement aux réunions plénières et s'implique dans la commission ALHPD. Ces travaux ont été très timides en 2025.

COMITÉ RESPONSABLE DU PDALHPD – PILOTAGE ÉTAT/DÉPARTEMENT

Le comité responsable du PDALHPD s'est réuni en mars 2025 afin de valider les axes du nouveau plan.

COMMISSION DE COORDINATION DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS (CCAPEX) ET COMMISSION DE MÉDIATION DALO (COMED) – PILOTAGE ÉTAT/DÉPARTEMENT

Nous avons régulièrement siégé en CCAPEX et en COMED au cours de l'année 2025.

OBSERVATOIRE FRANCILIEN DES PERSONNES À LA RUE ET HÉBERGÉES (OFPRUH) – PILOTAGE ÉTAT/FAS IDF

En 2025, l'OFPRUH n'a pas produit de travaux particuliers.

GROUPEMENT « UN CHEZ-SOI D'ABORD »

Depuis 2021, nous sommes co-gestionnaires du GCSMS « Un chez-soi d'abord » aux côtés de l'EPS Ville-Evrard, du CSAPA d'Aurore, du CAARUD de Proses et d'Hôtel Social 93. La mise en œuvre du dispositif en Seine-Saint-Denis avec 100 appartements de coordination thérapeutique proposés à autant de personnes atteintes de troubles psychiques sévères constitue une ressource très importante pour le territoire.

Interlogement93 prend également une place active dans le « Un chez-soi France » qui regroupe les différents porteurs au niveau national et se réunit régulièrement en lien étroit avec la DIHAL.

LA PARTICIPATION À LA GOUVERNANCE ET AUX RÉFLEXIONS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF ET D'ORGANISMES PUBLICS

Au-delà des espaces cités précédemment, où Interlogement93 siège en tant que membre de droit, l'association s'investit là où on l'invite.

REPRÉSENTATION AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE FÉDÉRATIONS ASSOCIATIVES ET PROFESSIONNELLES :

• Adil 93 • AFFIL • C2DI • Fédération des acteurs de la solidarité IDF

REPRÉSENTATION AU SEIN D'ORGANISMES PUBLICS :

• CCAS de Saint-Denis • Conseil de surveillance de l'EPS Ville-Evrard • CALEOL de Montreuil Habitat

PARTICIPATION À DES GROUPES DE TRAVAIL INTER-ASSOCIATIFS :

• Groupe d'appui national « 115/SIAO » de la FAS • Groupe d'appui national « Santé » de la FAS • Groupe d'appui national « Jeunes » de la FAS

COMITÉ STRATÉGIQUE PARTENARIAL :

au cours de l'année 2025, Interlogement93 s'est réunie à plusieurs reprises avec la Drihl 93, afin de mettre en place le Comité stratégique partenarial, instance de pilotage de la politique publique de la rue au logement instaurée par la DIHAL en 2022 qui devrait être déployée en 2026.

Ressources humaines :

évolution des effectifs, structuration et indicateurs

UNE PROGRESSION DES EFFECTIFS EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

Au 31 décembre 2025, Interlogement93 compte **204 salarié-es**, contre 192 en 2024, 175 en 2023 et 168 en 2022. Cette progression s'inscrit dans la continuité du développement des activités de l'association, avec un renforcement des équipes dans l'ensemble des pôles opérationnels.

En 2025, l'association a enregistré 46 embauches et 38 départs (hors CDD de remplacements), soit un solde net de +8 salarié-es. Le taux de rotation, estimé à 19 %, reste

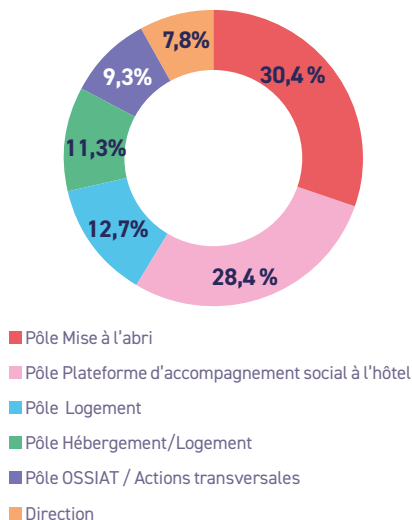
soutenu, en cohérence avec le niveau d'entrées encore nécessaire pour accompagner le développement des activités, tout en s'inscrivant dans une tendance à la stabilisation des équipes.

La nature des contrats demeure stable, avec **95,6 % de CDI** : un niveau qui reflète un choix affirmé de politique RH, visant à privilégier des emplois durables, malgré un contexte contraint.

UNE STRUCTURATION DES ÉQUIPES ALIGNÉE SUR LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION

La répartition des effectifs met en évidence le poids des dispositifs opérationnels :

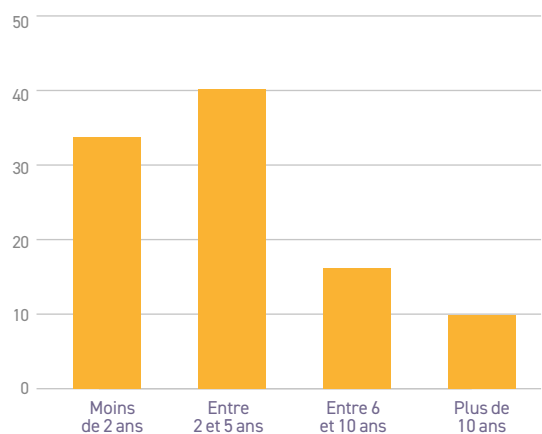
- **Pôle Mise à l'abri** : 62 salarié-es (30,4 %)
- **Pôle Plateforme d'accompagnement social à l'hôtel** : 58 salarié-es (28,4 %)
- **Pôle Logement** : 26 salarié-es (12,7 %)
- **Pôle Hébergement/Logement** : 23 salarié-es (11,3 %)
- **Pôle OSSIAT / Actions transversales** : 19 salarié-es (9,3 %)
- **Direction** : 16 salarié-es (7,8 %)



Une ancienneté qui traduit une stabilisation progressive des équipes :

- **69 salarié-es** (33,8 %) ont moins de 2 ans d'ancienneté, contre 38,5 % en 2024
- **82 salarié-es** (40,2 %) ont entre 2 et 5 ans, contre 31,3 % en 2024
- **33 salarié-es** (16,2 %) ont entre 6 et 10 ans, contre 19,8 % en 2024
- **20 salarié-es** (9,8 %) ont plus de 10 ans, part stable

ANCIENNETÉ DES SALARIÉS AU 31 / 12 / 2025



La tranche 2 à 5 ans devient la plus représentée. Cette évolution reflète la poursuite des parcours professionnels au sein de l'association après les recrutements importants des années précédentes et confirme une dynamique de stabilisation des équipes.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE : UN LEVIER CENTRAL DE LA POLITIQUE RH

La formation professionnelle constitue un axe essentiel de la politique RH. Elle répond à un double objectif : accompagner l'évolution des pratiques dans un contexte de transformation des activités et soutenir la fidélisation des équipes. Le plan de développement des compétences s'inscrit dans cette logique et repose sur une démarche construite à partir des besoins exprimés par les équipes et des orientations stratégiques de l'association, avec une attention particulière portée au développement de la formation collective.

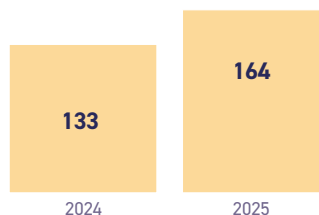
L'association veille également à soutenir les parcours individuels de formation, afin de permettre aux salariés de se projeter et d'évoluer en cours d'emploi. Dans ce cadre, l'intervention de l'association Devenir Actif est venue appuyer les équipes, tandis que la commission "formation" a accompagné les salarié-es dans l'appropriation des dispositifs existants. L'équipe RH a assuré la coordination et l'animation de ces actions, en facilitant leur mise en œuvre.

Ce travail s'appuie par ailleurs sur des partenariats renforcés, notamment avec l'OPCO Santé et différents organismes de formation, permettant de structurer une offre adaptée aux besoins des métiers. Des recherches de financements complémentaires et de subventions sont

également menées afin de soutenir ces actions et d'élargir les possibilités d'accès à la formation.

L'année 2025 marque une nouvelle étape dans ce domaine. 164 salarié-es ont bénéficié d'au moins une formation, soit près de 9 salarié-es sur 10 (sur une base de 184 salarié-es), contre 133 en 2024. Le nombre de participations atteint 307, en nette progression, pour un volume total de 3 720,3 heures de formation, contre 2 839 heures l'année précédente.

NOMBRE DE SALARIÉS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE FORMATION AU COURS DE L'ANNÉE



Le nombre moyen d'heures de formation par salarié-e formé-e s'établit ainsi à 22,7 heures, en hausse, tandis que le taux d'accès à la formation progresse significativement (environ +17 % de salarié-es formé-es entre 2024 et 2025).

Budget

LES FINANCEURS

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Île-de-France (DRIHL)	16,9 %
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement - Unité Départementale Seine-Saint-Denis (DRIHL UD)	76,0 %
Agence Régionale de santé d'Île-de-France (ARS)	3,6 %
Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis	1,3 %
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS)	1,4 %
Etat	0,1 %
Fondation pour le logement des défavorisés	0,4 %
Fonds Européens	0,5 %

CHIFFRES CLÉS 2025

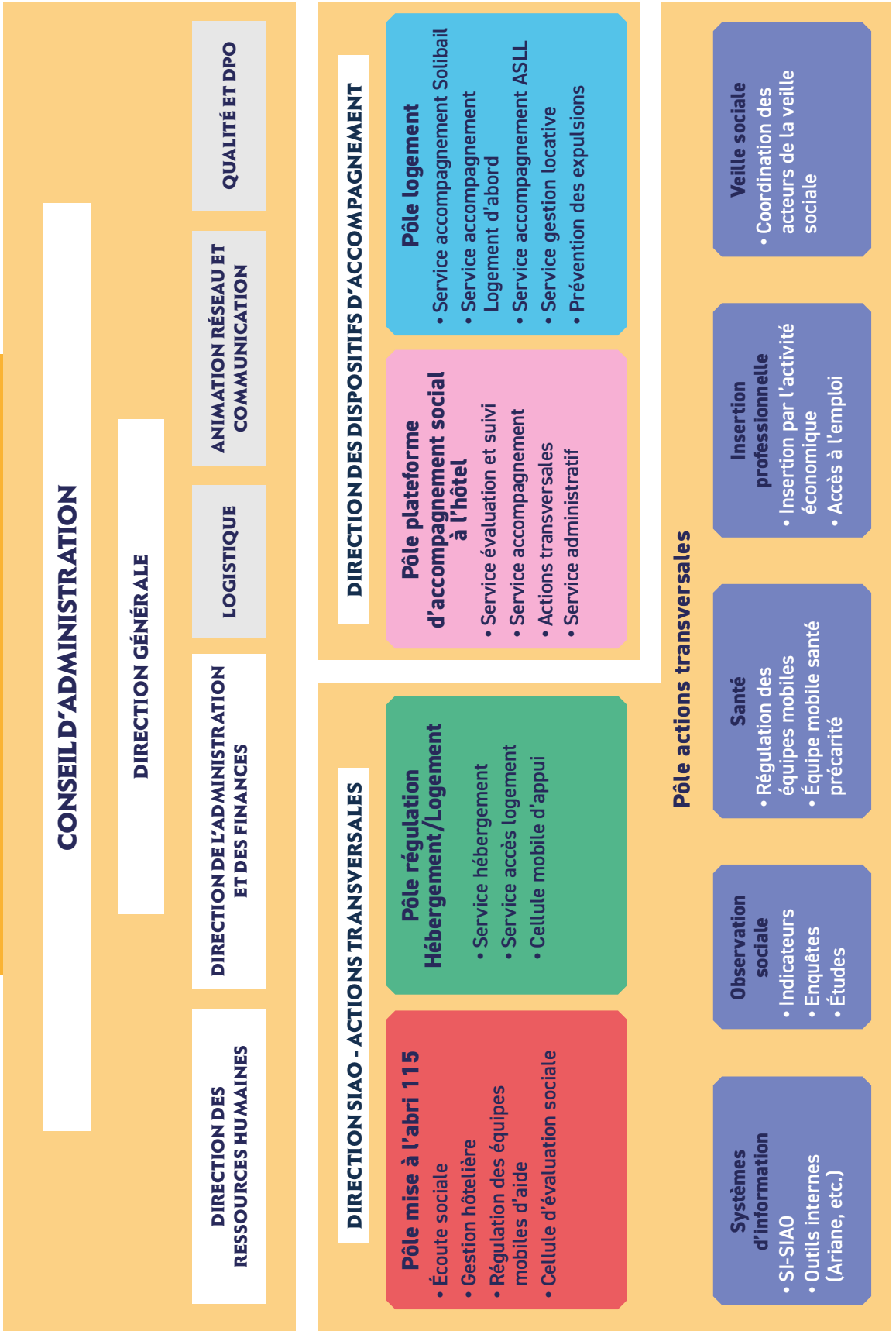
PRODUITS D'ACTIVITÉS :
18 590 915 €

SUBVENTIONS :
15 595 126 €

DOTATION GLOBALE :
386 210 €

PRESTATIONS :
2 609 578 €

ORGANIGRAMME INTERLOGEMENT93



L'animation du réseau et le plaidoyer

L'animation du réseau Interlogement93 a pour but de favoriser la compréhension mutuelle des acteurs locaux de l'accueil, de l'insertion, de l'hébergement et du logement grâce à :

- **l'organisation d'événements réguliers de présentation de dispositifs et de rencontres entre acteurs du territoire ;**
- **une newsletter mensuelle mettant notamment en lumière les associations membres ;**
- **depuis 2025, des immersions au sein des associations du réseau pour renforcer l'interconnaissance et explorer de nouvelles pratiques professionnelles.**

ÉVÉNEMENTS DESTINÉS AU RÉSEAU :

- la découverte de l'association Gamelles Pleines qui accompagne les personnes à la rue en prenant en compte leurs animaux de compagnie, en facilitant leur accès à l'aide et aux soins ;
- la découverte de la halte de nuit et des bains douches de Saint-Denis, un équipement d'accès à l'hygiène porté par la ville en partenariat avec des acteurs associatifs tels que le groupement Abri, destiné aux personnes en situation de précarité ;
- le séminaire team building pour les représentants du réseau Interlogement93 ;
- la découverte de l'association La Marmite : cet accueil de jour accompagne les personnes en grande précarité en proposant des services de première nécessité (repas, hygiène), un accompagnement social et des actions de santé et d'insertion professionnelle ;
- Assemblée générale d'Interlogement93 avec la présentation de l'activité 2024 et un focus sur le plaidoyer ;
- la découverte du dispositif Premières Heures en Chantiers, porté par les associations Convergence et Espace avec le chantier d'insertion CultiCime, pour les personnes en grande précarité rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle ;
- la découverte de La Rûche Solidaire, un tiers lieu d'Emmaüs Solidarité qui a ouvert à Noisy-le-Grand en 2025 ;
- la découverte de la mission Interface du Samusocial de Paris visant à accompagner les personnes sans domicile ou hébergées en centre d'hébergement, âgées de plus de 60 ans ou en situation de handicap.

ÉVÉNEMENT EN INTERNE :

- la galette des rois et des reines qui a rassemblé les salarié-es d'Interlogement93 pour un moment convivial ;

ÉVÉNEMENTS OUVERTS AUX PARTENAIRES ET AU TERRITOIRE :

- la journée « grande précarité et périnatalité », organisée par le Réseau NEF, Interlogement93, l'Agence Régionale de Santé, le Conseil départemental de la Seine Saint-Denis et le Réseau Solipam, a eu pour objectif de favoriser le décloisonnement des parcours médico-psycho-sociaux afin d'améliorer la prise en charge des femmes enceintes et des jeunes enfants en situation de grande précarité ;
- la journée de restitution de la recherche-action « Med-So93 - Les équipes mobiles médico-sociales en Seine-Saint-Denis : parcours et accès à la santé des personnes sans logement », co-financée par l'ARS 93 et le Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Santé et l'Exclusion Sociale, réalisée par Interlogement93. La recherche action porte sur les équipes mobiles médico-sociales de Seine-Saint-Denis de la mesure 27 du Ségur de la Santé (EMSP, ESSIP, ACT hors les murs, LHSS mobile), effectuant ainsi un suivi-évaluation de ce dispositif créé en 2022 tout en documentant les trajectoires de vie et de soins des personnes accompagnées par ces équipes.

FOCUS SUR LES 35 ANS D'INTERLOGEMENT93

En novembre 2025, plus de 350 personnes se sont réunies pour marquer les 35 ans d'Interlogement93.

Cette journée anniversaire a rassemblé plus de 350 personnes : salarié-es et bénévoles des 44 associations membres de notre réseau et de l'association Interlogement93, mais aussi partenaires institutionnels et associatifs.

L'introduction de la journée a été faite par des fondateurs et anciens dirigeant-es d'Interlogement93 : Patricia Léger, Bernard Moulins, Patrice Fleury et Martine Théodière.

La matinée était dédiée à la **table ronde « Le pouvoir du collectif associatif face aux défis sociaux », avec les intervenant-es :**

- **Ruth Owen,**
Directrice adjointe de la FEANTSA,
- **Nadia Ameer,**
Vice-présidente d'Interlogement93
- **Antonio Delfini,**
Sociologue, membre de l'Observatoire des libertés associatives
- **Pierre-Edouard Weill,**
Maître de conférences en sociologie
- **Manuel Domergue,**
porte-parole du Collectif des associations unies (CAU)

Après la pause, Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat, a introduit l'après-midi par une analyse des causes des maux de notre secteur et proposé quelques pistes à la main de notre réseau pour y répondre.

L'après-midi était l'occasion de participer à différents **ateliers thématiques :**

- « La stratégie de plaidoyer d'Interlogement93 »

- « Répondre à l'évolution des besoins des jeunes 18-25 ans, notamment celles et ceux issu-es de l'ASE »
- « Comment répondre aux besoins essentiels des enfants en parcours précaire ? »
- « Quelle place pour les personnes isolées parmi les publics prioritaires ? »
- « Prévenir le sans-abrisme en agissant sur les procédures d'expulsion »
- « Les attentes de la personne et le projet personnalisé / Réflexion sur la numérisation du projet personnalisé d'accompagnement »
- « L'enfant en toi », seul en scène de Dimitri Boetto

Un **village associatif** était ouvert entre ces 2 temps forts pour (re)découvrir la diversité de notre réseau et de faire émerger de nouvelles synergies et partenariats.



Pour plus d'informations, consultez nos 2 vidéos autour des 35 ans d'Interlogement93 sur notre chaîne Youtube.



COMMUNICATION

En 2025, Interlogement93 a lancé son podcast intitulé « **Dans l'attente d'un chez soi** », réalisé par Théo Boulenger au fil de ses rencontres au 115-93, au Refuge de Pantin, avec la maraude du Samusocial 93 et à la halte de nuit de Saint-Denis, gérée par ABRI. Les trois épisodes explorent les solutions, souvent temporaires, mises en place par les professionnel·les du **secteur social** de ce territoire pour accompagner les personnes sans-abri. Entre **urgence** et **espoir** d'accéder à un logement, ces récits donnent la parole à celles et ceux qui vivent l'attente d'un chez-soi **digne** et **sécurisant**.

PLAIDOYER

L'association poursuit la diffusion de l'infographie du 115-93 sur ses réseaux sociaux afin d'alerter sur la saturation du dispositif, qui laisse à la rue des personnes pourtant en demande d'hébergement via le 115.

Le réseau d'Interlogement93

EN 2024, INTERLOGEMENT93 COMPTE 43 ASSOCIATIONS MEMBRES DU RÉSEAU.

Depuis sa création en 1990, Interlogement93 agit en réseau avec des associations intervenant pour l'accueil, l'hébergement et l'insertion de personnes en situations de précarité en Seine-Saint-Denis. Au-delà des valeurs humanistes partagées, ce réseau fédérateur permet un échange de connaissances autour des dispositifs existants et des besoins du territoire afin de mener des actions en direction des publics de façon collective et innovante. L'association est aussi le porte-parole du réseau auprès des pouvoirs publics. Pour voir comment devenir adhérent, rendez-vous sur le site internet Interlogement93.net.

ACCUEIL HEBÉRGEMENT INSERTION

ABRI

ABRI, c'est l'histoire de deux associations reconnues en Seine-Saint-Denis : La Main Tendue, née en 1945, et l'Hôtel Social 93, fondé en 1985. En fusionnant en 2025, elles ont choisi d'unir leurs forces pour Agir, Bâtir et Réinsérer en Île-de-France. Aujourd'hui, 300 professionnels accompagnent plus de 10 000 personnes vers un mieux-être et une autonomie retrouvée.

ADEF HABITAT

ADEF HABITAT, acteur associatif du logement accompagné gérant 11 établissements en Seine-Saint-Denis, propose des solutions de logement prêt-à-vivre à plus de 2400 personnes, principalement au sein de résidences sociales, à des personnes n'ayant pas directement accès à un logement pérenne ou à la recherche d'un logement temporaire. L'accompagnement des personnes notamment au travers du soutien des parcours résidentiels, de l'accès aux droits ; et la qualité de vie des personnes logées sont au coeur de son projet porté au quotidien par près de 30 salariés.

ADEPT

L'Adept agit depuis 1969 auprès des Tsiganes/Gens du voyage dans l'objectif de permettre la reconnaissance de leurs besoins en habitat et de promouvoir leur création. Pour cela, elle a développé des actions d'insertion sociale diversifiées. Elle est agréée Centre Social par les CAF du 93 et de Paris, ainsi qu'au titre de l'accompagnement social et l'ingénierie sociale, notamment dans le cadre de la référence RSA sur le 93.

ALJT

L'ALJT accueille, loge et accompagne les jeunes grâce à un accompagnement individuel et des actions collectives sur les thèmes du logement, de l'emploi, de la citoyenneté, de la santé, de la culture et des loisirs. Elle offre les clés d'une autonomie complète. Dans le 93, l'association compte 6 Résidences Jeunes Travailleurs de 18 à 25 ans et 3 Résidences pour Jeunes Actifs en Mobilité de 26 à 32 ans.

ALTERALIA

L'association a pour objectif d'apporter un soutien aux personnes en situation de grande précarité et en particulier d'exclusion liée au logement. L'association vise la promotion de l'autonomie et de l'inclusion sociale des personnes qu'elle accompagne. En Seine-Saint-Denis, ALTERALIA gère un FJT, un CHU, une structure de logement transitoire, un dispositif d'accueil des déplacé-e-s d'Ukraine, et des établissements d'accueil relevant de la protection de l'enfance.

AMICALE DU NID

L'Amicale du Nid est une association qui s'engage auprès des personnes victimes, majeur-e-s et mineur-e-s, de violences sexistes et sexuelles, et plus particulièrement en situation de prostitution ou victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. L'établissement de Seine-Saint-Denis les accompagne dans leur parcours d'émancipation à travers ses missions de 1er accueil, d'aller-vers, d'accompagnement global, de prévention et de sensibilisation, et propose également des solutions d'hébergement et de logement adaptées.

AMLI

AMLI agit pour l'inclusion sociale des publics fragiles. Elle propose des solutions diversifiées de logement et d'hébergement, pour les jeunes (le Blanc-Mesnil) ou pour les seniors (Sevran), un accompagnement personnalisé et des activités collectives favorisant l'autonomie et le lien social, à travers des initiatives comme le tiers-lieu de l'Espace Canal à Noisy-le-Sec.

ATD QUART MONDE

ATD Quart Monde a pour but d'éradiquer la misère pour permettre à tous et toutes de vivre à égale dignité. Le Centre de Promotion Familiale d'ATD Quart Monde à Noisy-le-Grand est un CHRS accueillant des familles avec au moins un enfant de moins de 3 ans et proposant un accompagnement global social et culturel à chaque membre qui les compose. Un accent important est mis sur les questions de parentalité et de vivre ensemble.

AURORE

Organisée autour de 3 missions - hébergement, soin et insertion - l'association Aurore déploie différents services dans le 93 : dispositifs d'urgence et d'hébergement, de logement accompagné, de soin (addiction et maladies chroniques), d'insertion par l'emploi et le travail pour les personnes en situation de handicap, de formation et d'accueil des réfugié-e-s et personnes en demande d'asile ainsi que des mineur-e-s non accompagné-e-s.

CASP / ARAPEJ 93

Le CASP accueille et accompagne vers l'autonomie les publics précaires de façon inconditionnelle en CHU, CHRS collectifs ou logement diffus. L'association a la spécificité d'accueillir des personnes sortant de prison ou au passé carcéral. Le CASP ARAPEJ développe des permanences juridiques individuelles pour lever les freins à l'autonomie. Des actions collectives sont réalisées sur l'accompagnement à vivre dans un logement.

CITÉS CARITAS

À travers ses activités d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement social global, la branche hébergement 93, 94, 95 - Cité Myriam agit pour l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de vulnérabilité. Les établissements s'inscrivent dans une démarche proactive de soutien des populations vulnérables et répondent de manière inconditionnelle au SIAO.

COALLIA

Coallia est une association créée en 1962 qui agit dans les domaines du logement accompagné, de l'hébergement social, de l'accompagnement socio-éducatif et de la formation auprès des populations immigrées ou réfugiées, des publics en difficulté d'insertion et des personnes âgées ou handicapées. Dans le 93, Coallia gère 17 résidences sociales, 2 FTM, 1 SPADA, 2 CADA, 2 HUDA et 1 CPH.

ÉMERGENCE 93

Émergence 93, implantée à Aubervilliers et à l'Île-Saint-Denis, accompagne depuis 2017 des personnes en grande précarité, notamment sous-main de justice, vers une insertion globale (emploi, logement, santé, soutien psychosocial). L'association agit à travers un accueil inconditionnel, un chantier d'insertion, un accueil de jour, des maraudes solidaires et des partenariats avec le SPIP, les prisons, les bailleurs et les acteurs locaux.

EMMAÛS ALTERNATIVES

L'association Emmaüs alternatives est une structure médico-sociale qui aide les personnes en situation de grande précarité et prône des valeurs d'entraide. Ses missions sont très diverses : accompagnement des personnes pour le respect de leurs droits et leur reconnaissance, services d'accompagnement, d'hébergement et d'insertion par l'activité économique et l'accès au logement, ventes d'objets et de vêtements, dons alimentaires et matériels, etc.

EMMAÛS SOLIDARITÉ

Emmaüs Solidarité lutte sans condition contre l'exclusion des personnes et des familles à la rue à l'aide d'une centaine de dispositifs d'accueil, d'hébergement, de logement et d'insertion. Avec plus de 315 places dans le 93, l'association accueille des familles et personnes isolées en ALTHO, en pensions de famille (5), en CHU et CHRS. Emmaüs Solidarité gère aussi le tiers-lieu alimentaire de la Rûche Solidaire à Noisy-le-Grand.

FRANCE HORIZON

En Seine-Saint-Denis, France Horizon déploie 7 dispositifs comprenant notamment un CHRS, un service AVDL, un centre de stabilisation, trois CHU et un service ALT. Au près des publics accueillis - familles, femmes victimes de violence, mères isolées, personnes seules, etc - les hébergements et accompagnements déployés répondent à deux objectifs : permettre un accès à des conditions de vie dignes et construire l'autonomie sociale de chacune.e.

FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG

Le COS Les Sureaux est un établissement de la Fondation COS Alexandre Glasberg qui a ouvert en 1967 à Montreuil. Via 227 places en hébergement diffus comme en collectif, il accueille en mixité des personnes en demande d'asile au sein du CADA et des jeunes isolé-e-s de 18 à 35 ans au sein du CHRS. Il porte également un CHU. Les objectifs des 22 professionnel-e-s sont de tisser du lien avec et autour de la personne, de préserver sa dignité et favoriser son autonomie.

GERMINAL

Les Agences Locales d'Insertion (ALI), de Noisy-le-Grand et de Neuilly-sur-Marne portées par l'association Germinal, et mandatées par le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, accompagnent les personnes au RSA éloignées de l'emploi via un suivi socio-professionnel, structuré en quatre parcours personnalisés. Membre du Groupe SOS, Germinal soutient aussi les entrepreneur-euses en insertion grâce à son dispositif EITI. »

GROUP'AISSE

L'association GROUP'AISSE est une structure d'hébergement temporaire pour un public en voie d'insertion socio-professionnelle avec l'adhésion à un suivi social.

GROUPE SOS SOLIDARITÉS

Le Groupe SOS Solidarités favorise l'autonomie et l'accès au logement durable via des dispositifs d'intermédiation locative. Ses structures de soins et équipes mobiles accueillent les personnes en grande précarité, atteintes de pathologies chroniques, pour améliorer leur santé, leurs droits et leur insertion grâce à un accompagnement médico-psycho-social global.

LE CHANTIER D'INSERTION DES RESTOS DU COEUR

Les chantiers d'insertion des Restos du coeur du 93 comprennent le Jardin du coeur de Montreuil, l'entrepôt logistique (préparateurs de commandes, caristes) à Villepinte et le chantier de rénovation de logements/second oeuvre à Montreuil. En plus du suivi autour de l'emploi, les enjeux de cohésion sociale font partie des éléments centraux dans la (re)construction d'une estime de soi et d'un projet de vie.

LE REFUGE

Le Refuge de Pantin est au service des personnes en situation de grande précarité. L'association propose des services appropriés en fonction de la situation de chacune à travers 3 établissements : un centre d'hébergement d'urgence, une pension de famille et un accueil de jour. Tous-tes sont reçu-e-s de manière inconditionnelle pour un petit déjeuner, une collation, une douche, utiliser une machine à laver, la bagagerie, etc.

IKAMBERE

Fondée en 1997 par Bernadette Rwegera, l'association Ikambere accompagne des femmes en situation de précarité vivant avec une maladie chronique (VIH, diabète, obésité, hypertension artérielle) vers l'autonomie grâce à une prise en charge globale. Ikambere mène également des actions « hors les murs » de médiation en santé pour favoriser l'accès aux soins et le dépistage des personnes les plus éloignées du système de soins.

INTERLOGEMENT93

Porteuse du SIAO 93 et de dispositifs favorisant l'accès aux droits et au logement, l'association Interlogement93 agit en Seine-Saint-Denis pour l'hébergement et le logement des personnes sans abri, en coopération avec les acteurs du territoire. Elle anime un réseau de 44 associations locales engagées dans la lutte contre la précarité.

LA MARMITE

La Marmite, association de solidarité locale, offre au sein de son accueil de jour les services répondant aux besoins de première nécessité et une médiation sociale/santé à des personnes en situation de grande exclusion. Elle permet aussi à des personnes éloignées de l'emploi de participer à une action de solidarité via un chantier d'insertion en restauration.

LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES

Depuis 1946, les petits frères luttent contre l'isolement et la solitude des personnes âgées, prioritairement les plus démunies. L'association recrée des liens leur permettant de reprendre goût à la vie et faire partie du monde qui les entoure. Elle incite la société à changer de regard sur la vieillesse, témoigne, alerte et favorise l'engagement citoyen. En Seine-Saint-Denis, l'association a également développé une équipe spécifique qui met à l'abri et accompagne vers le logement des personnes âgées sans domicile.

SECOURS CATHOLIQUE

En Seine-Saint-Denis, les 24 équipes locales viennent en aide aux personnes en situation de précarité grâce à différentes actions : accueils de jour, domiciliations administratives, cours de français, accompagnements dans les démarches, aides financières, boutique solidaire, épicerie sociale, aide au départ en vacances, ateliers artistique, accompagnement à l'emploi, permanences d'accès aux droits des étrangers, etc.

SOS FEMMES EN SEINE-SAINT-DENIS

Les militant.e.s et les professionnel.le.s qualifié.e.s de SOS Femmes en Seine-Saint-Denis oeuvrent ensemble, pour accueillir, écouter, croire, mettre en sécurité, héberger et accompagner les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants co-victimes. Pour prévenir ces violences, l'association spécialisée propose des actions d'information, de sensibilisation, de formation et interpelle les pouvoirs publics.

TAF ET MAFFÉ

L'association Taf et Maffé gère 2 chantiers d'insertion dans des résidences sociales de travailleurs migrant.e.s à Saint-Denis et Aubervilliers. Elle salarie chaque année environ 70 personnes sur des contrats d'insertion d'employé.e.s polyvalent.e.s de restauration. L'association vend les plats à des prix socialement abordables (moins de 5 euros un plat) aux résident.e.s et à toutes les personnes qui viennent dans la résidence.

SPÉCIALISATION JEUNES

AEPC CONCORDE

AEPC Concorde accueille et accompagne les enfants et adolescent.e.s orienté.e.s par l'Aide Sociale à l'Enfance du 93 et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Elle est dotée de plusieurs Mecs, de divers services (semi-autonomie, Adophé, accueil des mineurs non accompagnés), d'un atelier de jour avec un accompagnement scolaire et un restaurant pédagogique, d'un dispositif d'accueil personnalisé dédié aux jeunes en très grande difficulté et de 2 structures d'urgence.

AEF 93/94

Issue de l'association nationale d'entraide féminine, elle propose 3 services d'hébergement dans le 93 avec un foyer de jeunes filles, un service d'accompagnement de jeunes majeures (18 places) et une Mecs à Montreuil (14 places mixtes jeunes mineurs) ainsi qu'un service de placement à domicile à Montreuil (Adophé – famille et enfant 60 mesures).

AISPJA - MISSION LOCALE AUVERVILLIERS - LA COURNEUVE – STAINS

La mission locale d'Aubervilliers, La Courneuve, Stains (AISPJA) est une association chargée d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion professionnelle. Elle propose également une offre de services diversifiée et gratuite aux entreprises souhaitant être accompagnées dans leur processus de recrutement.

ALJ

L'Association pour le Logement des jeunes est un dispositif qui héberge et accompagne un public âgé de 18 à 25 ans en insertion professionnelle et ayant un minimum de ressources de 350 euros. L'accompagnement social est une aide à la prise d'autonomie avec l'objectif d'être prêt au relogement au terme des 18 mois d'hébergement et d'accompagnement.

ASMAE LA CHRYSALIDE

La Chrysalide est un établissement géré par l'association Asmae-Soeur Emmanuelle située à Bobigny. Il est constitué d'un centre maternel de 19 logements et d'une crèche familiale de 29 places. Il accueille des mères entre 18 et 25 ans accompagnées de leurs enfants de moins de 3 ans. Ses missions relèvent de la prévention et de la protection de l'enfance (soutien à la relation mère enfant) et de l'insertion.

AVVEJ

L'AVVEJ est une association francilienne de protection de l'enfance. Dans le 93, l'association compte 3 établissements : le SIOAE 93, un service de milieu ouvert (AEMO-AED, MJIE) à Bobigny, Rencontre 93, un établissement qui comprend des services d'hébergement (SAUO, Mecs) et des services de jour (Club Parents, Espace Petite Enfance...) à Saint-Denis, et Le Prélude, un centre maternel de 51 places d'accueil en diffus à Montreuil et à Bobigny.

CAP À CITÉ

Cap À Cité est une association de prévention spécialisée intervenant auprès des jeunes en difficulté dans plusieurs quartiers des municipalités de Bobigny, Bondy et Rosny-sous-Bois. Elle prévient la marginalisation et favorise l'insertion de mineur-e-s, de jeunes majeur-e-s et de leurs familles.

DROIT D'ENFANCE / LES NOUVEAUX CÈDRES

Droit d'enfance est une fondation de protection de l'enfance qui accueille et accompagne au quotidien des enfants de la naissance à 21 ans et des familles confrontées à des difficultés sociales et familiales. En Seine-Saint-Denis, la fondation gère deux Mecs, un service de semi-autonomie, un service de placement à domicile intervenant sur 5 communes, un Service d'Accueil d'Urgence et un service d'accompagnement pour les Tiers Digne de Confiance ou Accueillant Durables et Bénévoles.

DEVENIR

L'association Devenir a pour mission la protection des mineur-e-s et des jeunes majeur-e-s rencontrant des difficultés familiales et d'insertion sociale difficile, en collaboration étroite avec les services de l'ASE. Forte de ses 3 établissements (Mecs, SAUO et Service de suite), l'association place également l'accès au logement au coeur du travail éducatif autour et avec le jeune.

EMPREINTES

L'association Empreintes intervient en Seine-Saint-Denis à travers sept dispositifs d'hébergement en diffus et d'accompagnement social destinés à des publics en situation de précarité et d'exclusion : ALTHO (73 places), CHU (180), Pré-Post Maternité (37), Femmes Victimes de Violences (13), Centre Mère et Enfants (75), MNA (117) et deux Tiers-Lieux Alimentaires à Pantin et Bobigny pour des publics hébergés à l'hôtel 115.

ESSOR 93

L'association Essor 93 héberge et accompagne le public issu de la protection de l'enfance à partir de 18 ans et gère un dispositif Altho. Engagé dans différents réseaux et dans le collectif « Cause Majeur ! », l'association milite pour un accompagnement obligatoire jusqu'à 25 ans et pour le strict respect des nouvelles orientations législatives, comme la fin des sorties sèches, le droit au retour, etc.

GRAJAR 93

Le GRAJAR93 est une association fondée en 1979 qui intervient sur les quartiers prioritaires des villes d'Aulnay-sous-Bois, du Blanc-Mesnil et de Dugny. Ses équipes composées d'éducateurs et éducatrices spécialisé-e-s et d'accompagnant-e-s sociaux-ales sont présentes au plus près des réalités quotidiennes des jeunes de 11 à 25 ans et de leurs familles. Leur mission : soutenir, accompagner et valoriser les parcours de vie, en favorisant l'autonomie, l'insertion sociale et l'accès à une place digne pour chaque au sein de la société.

LA SAUVEGARDE 93

Les trois principales missions de la Sauvegarde 93 sont la protection de l'enfance et de l'adolescence, le traitement et la prévention de la délinquance et l'aide au logement. L'association mène des actions éducatives en milieu ouvert, opère des placements familiaux des assistant-e-s familiaux-ales salarié-e-s, accueille des adolescent-e-s en rupture ou en situation de danger familial, accompagne les familles menacées d'expulsion, etc.

LE DOMAINE DES POSSIBLES

PÆNSER -Parents ENfants SERvice- avec l'accueil de femmes, hommes ou couples âgé-e-s de 16 ans minimum, enceintes et/ou avec au moins un enfant de moins de 3 ans, en situation régulière ou irrégulière, femmes enceintes, public avec des pathologies somatiques, psychiques, psychiatriques ou en situation de handicap, sous main de justice. SAVHL : service d'Accompagnement Vers l'Hébergement et le Logement. LARPE : lieu d'Accueil et de Rencontre Parents Enfants.

MÉTABOLE 93

Métabole accueille des adolescent-e-s et de jeunes adultes en souffrance psychique, présentant des troubles du comportement et de la conduite de la personnalité. L'accompagnement psychosocial est réalisé par un psychologue clinicien. Les modes d'accueil sont : Mecs (5 nuits par semaine en petit collectif et 2 nuits en studio, pour une préparation progressive à l'autonomie) ou hébergement en studio avec des places en FTJ pour les plus fragiles.

RUES ET CITÉS

Rues et Cités, fondée en 1974, a été pionnière de la prévention spécialisée. Aujourd'hui, elle porte deux secteurs distincts mais complémentaires pour le public jeunes et adultes : un service de prévention et un pôle d'activités départemental emploi/insertion/formation. Le service de prévention porte deux axes de travail spécifiques : l'accompagnement des Roms et des actions pour les jeunes filles en danger.

DIRECTION SIAO ET ACTIONS TRANSVERSALES

Comme en 2024, l'année 2025 a fortement été impactée par des événements exogènes qui ont rendu difficile la mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle sur le long terme.

Malgré cela, cette année a davantage pu se dérouler dans un climat de consolidation des modalités organisationnelles des activités de la direction opérationnelle SIAO et actions transversales.

Le pôle mise à l'abri a déployé de nouvelles stratégies de gestion du plafond de nuitées hôtelières qui impliquent un pilotage quotidien du nombre d'orientations réalisables au jour le jour. Cette tension du dispositif renforce la nécessité d'effectuer des priorisations qui ont pour conséquence une difficulté d'accès aux places de mises à l'abri pour certains types de publics qui s'accroît d'année en année.

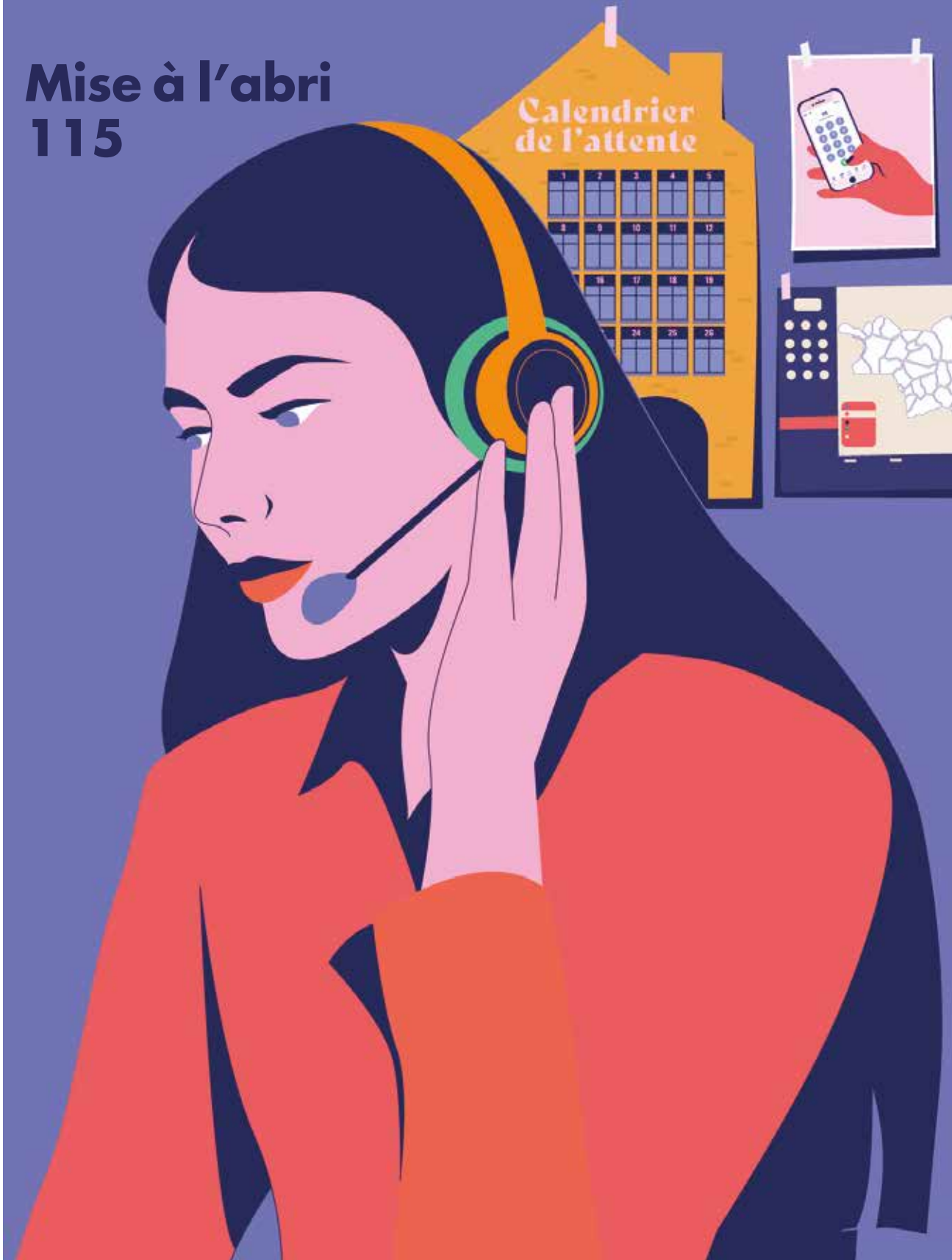
Une dynamique de transformation de nuitées hôtelières en places de centre d'hébergement d'urgence (CHU) a été entamée durant cette année. Si cette démarche est salubre, le taux de transformation étant de 1,4 places d'hôtel pour 1 place de CHU, elle a entraîné la nécessité de réduire la mobilisation du dispositif hôtelier. Plus que jamais, l'accessibilité des dispositifs repose sur leur fluidité. Cette dynamique qui s'installe entraîne une déclinaison opérationnelle qui touche de nombreux services du SIAO.

C'est notamment via les orientations qui sont réalisées par le pôle de régulation des places d'hébergement et de logement que cette fameuse fluidité peut avoir lieu. Ainsi, l'activité de ces équipes est également fortement impactée, notamment par l'exigence de prioriser les publics mis à l'abri par le 115.

Au-delà des contraintes opérationnelles fortes qui transforment progressivement les missions techniques des équipes, un travail de fond est mené dans les différents pôles afin de mettre en place une organisation qui préserve le sens du travail. Cela passe par la réorganisation de certaines équipes, par l'organisation de références thématiques ou encore par l'amélioration des outils utilisés au quotidien, vecteurs d'amélioration des conditions de travail mais également d'amélioration de notre capacité à produire de la connaissance.

Les équipes de la direction opérationnelle SIAO et actions transversales poursuivent donc la recherche du maintien d'un travail qualitatif. Au sein du pôle actions transversales, elle s'illustre notamment par la possibilité d'élargir le périmètre d'action du SIAO notamment via des instances de coordinations territoriales qui touchent différents champs d'actions, allant de la veille sociale jusqu'à la santé, en passant par l'insertion professionnelle.

Mise à l'abri 115





342

**APPELS TRAITÉS
EN MOYENNE
PAR JOUR,**

*SOIT UNE AUGMENTATION
DE 10%
PAR RAPPORT À 2024*



**TEMPS MOYEN
D'ATTENTE
DES APPELS
TRAITÉS : **1H40****

**177 805 PERSONNES
AYANT FAIT
UNE DEMANDE
DE MISE À L'ABRI**



**4 774 EN MÉNAGES
DIFFÉRENTS - **10 469**
EN PERSONNES
DIFFÉRENTES**



**464 PERSONNES
EN DEMANDE
NON POURVUES EN
MOYENNE PAR JOUR,
SOIT UNE
DIMINUTION DE **3,5%****



1 941

**DEMANDES
POURVUES À L'HÔTEL**

603 DEMANDES POURVUES
EN STRUCTURES

4 255 528

**NUITÉES
HÔTELIÈRES**



*SOIT UNE
AUGMENTATION
DE **2%***

17 355

**DEMANDES DE
RENCONTRES ENREGISTRÉES
PAR LA RÉGULATION
DES ÉQUIPES**

**MOBILES D'AIDES,
CONCERNANT
4 350 PERSONNES
DIFFÉRENTES**



INTRODUCTION

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des tensions structurelles observées sur le dispositif de mise à l'abri, dans un contexte de demande toujours soutenue et de capacités d'accueil contraintes. Malgré une relative stabilité du volume global de sollicitations, les évolutions constatées traduisent une pression persistante sur le service.

L'activité téléphonique a connu des transformations importantes, avec la mise en place de nouveaux outils visant à améliorer l'orientation et la gestion des appels. Ces évolutions ont permis une augmentation du nombre d'appels traités, tout en révélant des limites persistantes en matière de joignabilité et de délais d'attente, impactant les conditions d'accueil et d'échange avec les usagers·ères.

En matière de mise à l'abri, l'année est caractérisée par une légère augmentation du nombre de nuitées hôtelières, conjuguée à une variabilité importante des capacités disponibles et à une transformation progressive du parc, avec le développement de places en structures d'hébergement d'urgence. Si ces évolutions contribuent à une amélioration qualitative de l'offre, elles ne permettent pas de répondre pleinement aux besoins exprimés, comme en témoigne le maintien d'un volume élevé de demandes non pourvues.

Le fonctionnement du dispositif reste marqué par un manque de fluidité, nécessitant une priorisation accrue des publics et impliquant des délais d'accès prolongés pour de nombreux ménages. Dans ce contexte, les équipes ont poursuivi leurs efforts d'adaptation, tant dans l'organisation interne que dans le renforcement des partenariats, afin d'optimiser les orientations et d'améliorer la prise en charge des situations les plus vulnérables.

Par ailleurs, l'activité des équipes a continué à se structurer, avec un rôle renforcé dans la construction des parcours et la coordination des interventions sur le territoire. Ces actions contribuent à une meilleure articulation entre les dispositifs et à une prise en compte plus fine des besoins des publics.

Ainsi, l'année 2025 confirme la nécessité de poursuivre les efforts engagés pour adapter le dispositif aux évolutions des besoins, tout en maintenant une exigence de qualité dans les réponses apportées, dans un environnement marqué par des contraintes fortes et des enjeux croissants.

Le 115 constitue le premier maillon dans la chaîne qui va de la régulation des dispositifs “d’aller vers” pour les personnes en situation de rue à la réinsertion sociale. À ce titre, le service assure une mission d’accueil, d’écoute, d’information, de diagnostic et d’orientation. Il contribue également à l’observation sociale du territoire.

MISSIONS

ÉQUIPES

Le plateau d’écoute 115

Lors d’un appel téléphonique, les écoutant-es sociaux-ales assurent une première écoute bienveillante et attentive envers les ménages sollicitant le 115.

Iels traitent les demandes reçues en évaluant le danger de rue et déterminent le 115 de référence en fonction des ancrages des personnes.

En fonction des vulnérabilités repérées et face à la saturation du dispositif, les écoutant-es peuvent demander une évaluation approfondie de la situation auprès de la cellule qui relaiera ensuite aux différents services internes ou externes le cas échéant. Iels émettent alors des signalements.

De manière complémentaire, les écoutant-es informent et orientent les ménages vers les dispositifs sociaux composant la veille sociale du territoire (accueil de jour, maraude, etc.) mais également vers des dispositifs d’aide alimentaire, de suivi social et de soins.

Une mise à jour des informations liées à la situation socio-économique des ménages est opérée lors de l’écoute afin de pouvoir rechercher les orientations les plus adaptées. C’est aussi l’occasion de transmettre une demande d’intervention auprès des partenaires identifiés.

4 ETP
coordinateur-ric-e-s

24 ETP
d’écoutant-es
sociaux-ales, dont
4 ETP écoutant-es
sociaux-ales nuit

Présence de l’équipe
7 jours/7
et 24h sur 24

La gestion hôtelière

L’équipe de gestion hôtelière prend contact et informe les ménages sur leur orientation en hôtel.

Elle assure un suivi et adapte la prise en charge des ménages à l’hôtel orientés par le 115 de Seine-Saint-Denis, en lien avec Delta, lorsqu’il survient des difficultés au cours du séjour. Celles-ci peuvent concerner l’émission et le suivi de retour de médiation et de vérification concernant des ménages absents, les difficultés remontées par les hôteliers liées à des comportements inadéquats et des doléances des ménages vis-à-vis de leur prise en charge. Cet ensemble conduit à des prises de contacts téléphoniques avec les ménages concernés.

En outre, l’équipe concours au suivi de la régulation des places sur le dispositif hôtelier, notamment lors de sorties des ménages du dispositif d’urgence.

La gestion hôtelière traite les demandes des plateformes d’accompagnement social à l’hôtel (PASH), en lien avec Delta, concernant l’édition de certificats d’hébergement à la demande des ménages, le suivi de changement de composition des ménages conduisant à des changements d’hôtels et la régulation des problèmes à l’hôtel.

1
coordinateur

7,5
ETP
Gestion hôtelière

Et

Chargée
de missions
régulation

La régulation des places

La chargée de mission assure la régulation des places spécifiques au 115 en lien avec les opérateur-ric-e-s, et concours à la fluidité du dispositif. Ainsi, suivant les critères de priorisation et de disponibilité des places, elle positionne des ménages.

De manière ponctuelle, elle assure la régulation des places, agit de manière transversale au sein du SIAO et assure notamment le positionnement des ménages 115 vers des dispositifs hivernaux. Elle assure, en lien avec le SIAO hébergement / logement, la décrue des dispositifs voués à la fermeture pour proposer des orientations aux ménages concernés.

La régulation des équipes mobiles d’aide (REMA)

Cette équipe régule les équipes mobiles d’aide, coordonne les équipes de terrain et organise le parcours des équipages afin de déclencher une rencontre avec les ménages pour lesquels des signalements ont été émis par le plateau 115 (appel des ménages, de tiers ou de partenaires).

En 2025, une chargée de mission REMA et suivi des parcours des ménages à la rue a intégré cette équipe afin d’assurer d’une part le suivi des parcours d’usager en situation de grande exclusion et d’autre part les liens partenariaux (internes et externes) dans l’optique de rendre possible une prise en charge d’usagers-ères en situation de grande exclusion connu-e-s par les EMA

1 ETP chargé de mission régulation et parcours des ménages en situation de rue

3 ETP
régulation de nuit

La cellule 115

La cellule “fixe” regroupe et traite l’ensemble des signalements émis par le plateau 115 et les partenaires extérieurs. Elle assure les inclusions des ménages 115 du département en long séjour à l’hôtel auprès des PASH de la région.

La cellule “mobile” vise à rencontrer les ménages primo-entrants à l’hôtel dans le cadre de la prise en charge initiale. La première rencontre donne lieu à une explication de cette modalité de prise en charge. Cette équipe contacte le prescripteur lorsqu’il est présent ou réalise elle-même une demande de réorientation vers un autre dispositif sur le SI-SIAO si besoin.

1
EPT coordinateur

3,5
ETP cellule fixe

6
ETP cellule mobile

L’encadrement de l’équipe

Pilotage du pôle

2 ETP
1 responsable de pôle
1 responsable de pôle adjointe

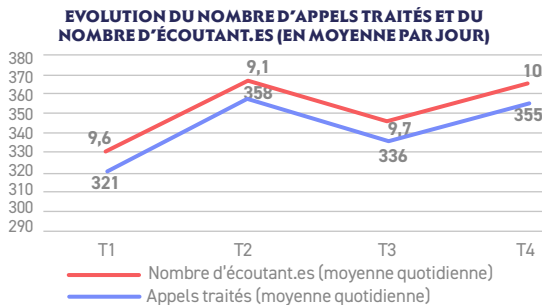
1. L'ACTIVITÉ TÉLÉPHONIQUE

Dans le prolongement de 2024, année au cours de laquelle un limiteur d'appels a été mis en place, fixant à 50 le nombre d'appels pouvant être inscrits en file d'attente, l'année 2025 a été marquée par de nouvelles évolutions techniques majeures.

En effet, durant le second trimestre 2025, le 115-93 a vu le **changement de sa solution de prise d'appels ainsi que la mise en place d'un serveur vocal interactif (SVI)** permettant aux personnes qui contactent le 115-93 d'indiquer le motif de leur sollicitation afin d'assurer une meilleure orientation des appels. De plus, une fonctionnalité de **file d'attente virtuelle** a été déployée, proposant aux personnes inscrites, si elles le souhaitent, de ne plus attendre en ligne mais d'être rappelées par le système sans perdre leur place dans la file d'attente choisie. Le limiteur d'appels mis en place en 2024 reste actif dans le cadre de ces nouveaux fonctionnements.

Tout au long de l'année, des ajustements et évolutions ont été apportés, en lien avec l'opérateur de prise d'appels, afin d'optimiser, petit à petit, le fonctionnement du service.

Par ailleurs, une nouvelle méthode de comptabilisation des appels a été introduite grâce aux possibilités techniques du nouvel outil. Désormais, l'ensemble des appels entrant peuvent être comptabilisés, y compris ceux ne pouvant accéder à la file d'attente, entraînant une hausse mécanique du volume d'appels enregistrés sur l'année 2025. Pour cette raison, le nombre d'appels reçus n'est pas comparable entre 2025 et les années précédentes. En 2025, le 115-93 a reçu en moyenne **14 447 appels chaque jour et a réussi à en traiter en moyenne 342 quotidiennement**, représentant une hausse de près de 10% du nombre d'appels traités par les écoutant-es par rapport à 2024. Cette augmentation se manifeste à partir du deuxième trimestre. Par ailleurs, le volume d'appels décrochés quotidiennement apparaît étroitement corrélé aux effectifs moyens d'écoutant-es mobilisés chaque jour.



	T1	T2	T3	T4
Appels traités (moyenne quotidienne)	321	358	336	355
Nombre d'écoutant-es (moyenne quotidienne)	9,6	9,1	9,7	10

En 2025, le temps d'attente moyen des appels décrochés par les écoutant-es s'élève à **1h40, soit 10 minutes de plus que l'année dernière.**

La joignabilité demeure donc limitée et les délais d'attente pour accéder à un-e écoutant-e continuent d'affecter la qualité des échanges. Ce temps d'attente peut engendrer une tension accrue chez les appelant-es, complexifiant ainsi les interactions pour les écoutant-es sociaux-ales.

Les ménages contactent le 115 principalement pour les motifs suivants :

- des demandes de mises à l'abri ;
- des demandes de prestations ;
- des sollicitations qui attirent aux conditions d'accueil ;
- la mise à jour des dossiers liés au renouvellement des prises en charges.

In fine, ces demandes aboutissent :

- à la constitution d'un nouveau dossier dans le cas d'un premier appel (ménage non connu d'un 115) ;
- à la mise à jour des données du ménage faisant suite à l'évolution de sa situation socio-économique ;
- au renouvellement d'une demande de prise en charge ;
- à l'évolution de la composition familiale ;
- au recueil et traitement vers Delta des difficultés rencontrées par les ménages au sein de l'hôtel ;
- à l'édition d'un certificat de prise en charge ;
- à l'inscription vers un dispositif d'aide alimentaire ;
- à une orientation vers des lieux de soutien et d'accompagnement (accueils de jour / lieux ressources).

Chaque appel nécessite un traitement administratif qui est reporté sur le SI-SIAO. En outre, en fonction des situations, il y a un traitement complémentaire sur des outils tiers développés en interne. Les écoutant-es sociaux-ales peuvent notamment solliciter d'autres services du SIAO en fonction des situations rencontrées.

2. LA DEMANDE DE MISE À L'ABRI

Demandes reçues

66 790 en ménages / **177 805** en personnes

↘ 2% par rapport à 2024

Public distinct demandeur

10 469 personnes différentes / **4 774** ménages différents

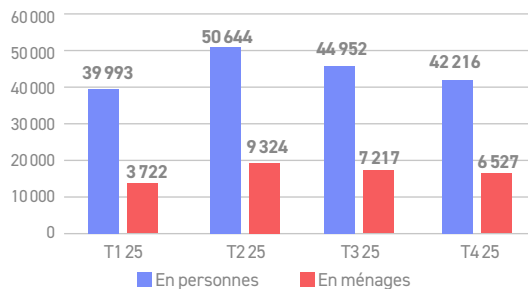
Equivalent à 2024

Réitération de la demande

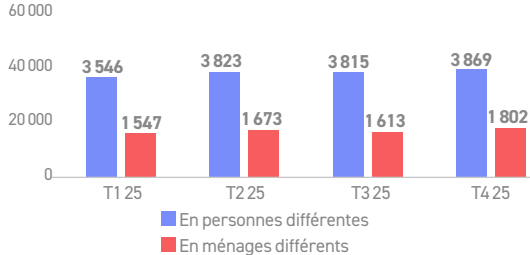
14 réitérations de demandes en moyenne par ménage
Equivalent à 2024

Au cours de l'année 2025, le service a enregistré un total de **177 805** demandes de mise à l'abri (exprimées en personnes), soit une relative stabilité par rapport à 2024 (diminution de 2%). Exprimées en ménages, ces demandes s'élevaient à **66 790**, marquant une baisse de 4%. Les demandes recensées concernent **10 469** personnes distinctes, soit une baisse de 5 %, tandis que le nombre de ménages différents (**4 774**) reste stable par rapport à 2024.

DEMANDES DE MISE À L'ABRI 2025



DEMANDES DE MISE À L'ABRI EN PERSONNES ET MÉNAGES DIFFÉRENTS



Les demandes de mise à l'abri adressées au 115-93 évoluent de manière contrastée. Le nombre de ménages différents concernés par une demande augmente au cours de l'année, traduisant une accentuation de la saturation du dispositif dès le second trimestre en lien avec une réduction du nombre de nuitées hôtelières mises à disposition du SIAO 93. Le taux de réitération varie éga-

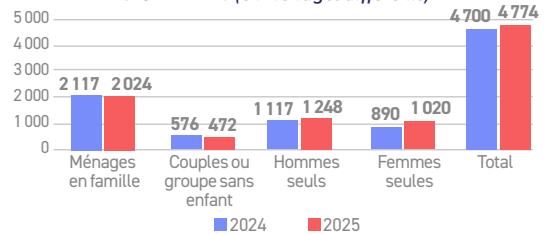
lement avec un pic au second trimestre (12 demandes en moyenne par ménages) puis une diminution probablement liée à l'appropriation par les appelant-es du nouvel outil mis en place.

Dans la continuité de 2024, ces éléments confirment une tendance déjà observée : d'une part, les ménages sans domicile doivent multiplier les sollicitations avant d'obtenir une réponse favorable ; d'autre part, certains renoncent à contacter le 115 (43% selon l'enquête flash réalisée en fin d'année 2025, voir p. 50), faute de solutions adaptées dans des délais compatibles avec leur situation.

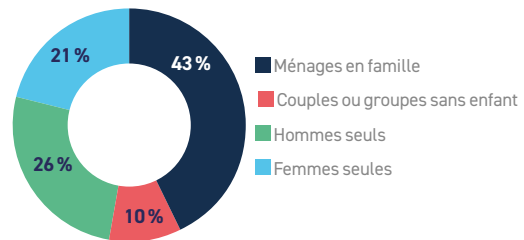
Dans l'ensemble, ces éléments témoignent d'une pression constante sur le dispositif, les variations observées reflétant davantage les capacités opérationnelles et le manque de solution de mise à l'abri que l'évolution réelle de la demande, qui demeure soutenue.

En 2025, **182** ménages soit **487** personnes en moyenne quotidienne, ont sollicité le 115 de la Seine-Saint-Denis pour une demande de mise à l'abri.

TYPLOGIE DES MÉNAGES EN DEMANDE DE MISE À L'ABRI (en ménages différents)



RÉPARTITION DE LA DEMANDE EN FONCTION DE LA TYPLOGIE DES MÉNAGES (en ménages différents)



En termes de proportions, la typologie des ménages en demande évolue relativement peu entre 2024 et 2025. Les familles avec enfants demeurent majoritaires. Néanmoins, une augmentation significative du nombre de personnes isolées est à noter, passant de 2 007 personnes en 2024 à 2 268 en 2025, soit une augmentation de 13%. Ainsi, malgré une relative stabilité du volume global de demandes, ces évolutions mettent en évidence une modification de la répartition des profils. La progression des personnes seules, notamment des femmes, suggère une diversification des situations et des besoins. Elle peut également traduire une fragilisation accrue de certains publics, nécessitant une adaptation des réponses en matière d'hébergement et d'accompagnement.

3. LES DEMANDES POURVUES

Orientations hôtel et structure
2 544 personnes / 1 189 ménages
 ↘ 12% par rapport à 2024

Part des demandes pourvues à l'hôtel
76%

+ 2 points par rapport à 2024

Taux d'orientation

1 ménage en demande sur 4 a été orienté en moyenne

A. LA MISE À L'ABRI HÔTELIÈRE

Nouvelles orientations sur une place de mise à l'abri à l'hôtel

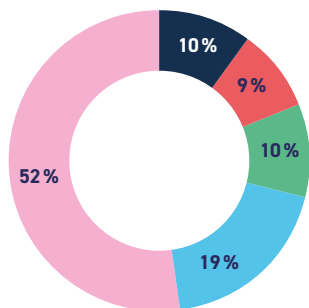
1 941 personnes / 832 ménages
 ↘ 10% par rapport à 2024

Orientations réalisées en Seine-Saint-Denis

79%
 21% dans d'autres départements franciliens

En 2025, 15 231 personnes distinctes, soit 4 922 ménages, ont été mises à l'abri à l'hôtel par le 115-93 (toute l'année ou une partie de l'année). 71% sont des ménages avec enfants et 29% sont des isolés ou des couples sans enfant, comprenant souvent des femmes enceintes.

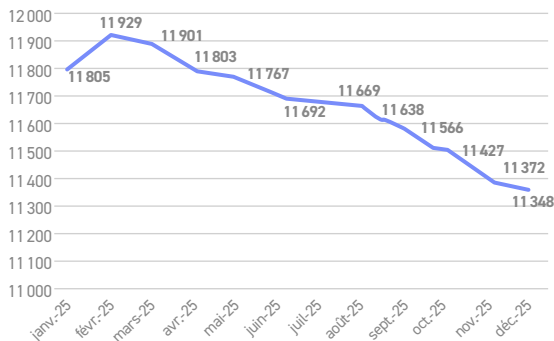
RÉPARTITION DES MÉNAGE PRIS EN CHARGE EN HÔTEL 115 EN 2025 (en ménages différents)



■ Hommes isolés ■ Femmes isolées
 ■ Couples/groupes sans enfants
 ■ Familles monoparentales
 ■ Familles avec enfants

Au cours de l'année, 11 659 personnes étaient mises à l'abri en moyenne chaque jour, soit une augmentation de 3% par rapport à 2024.

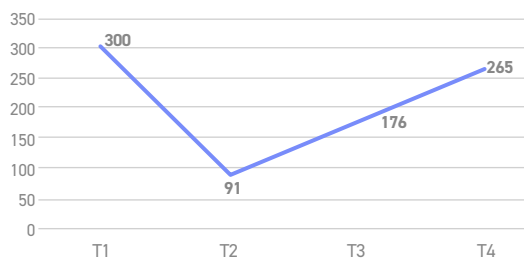
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'APPELS TRAITÉS ET DU NOMBRE D'ÉCOUTANT.ES (en moyenne par jour)



Malgré l'augmentation sensible du nombre de nuitées hôtelières sur l'année 2025 (+2%), le 115-93 a dû faire face à des variabilités importantes du nombre de nuitées moyennes par mois, engendrant des difficultés dans la régulation de ces dernières.

En effet, 2025 a été marquée par une annonce du plafond hôtelier annuel a posteriori du début de l'année, entraînant une nécessité de rattrapage, ainsi que par la transformation de places d'hôtel 115 en 300 places de centre d'hébergement d'urgence (CHU) pérennes plus qualitatives, diminuant de fait le nombre de nuitées hôtelières au fil des mois, en corrélation avec les ouvertures des CHU.

ORIENTATIONS EN HÔTEL EN 2025 (en ménages)



Après un premier semestre marqué par une baisse continue des orientations, le troisième trimestre enregistre une légère reprise liée au plan canicule. Le dernier trimestre se distingue par une forte hausse des orientations, portée par la mise en œuvre du plan hivernal et du plan Grand Froid, ayant permis d'atteindre un niveau record sur l'année du fait du rehaussement temporaire du plafond hôtelier par l'État durant cette période.

Concernant la répartition géographique des prises en charge hôtelières, cette donnée reste stable en 2025 avec 79% des prises en charge implantées en Seine-Saint-Denis, 21% dans les autres départements franciliens.

B. LA MISE À L'ABRI EN STRUCTURE

Nombre de places en structures pérennes régulées par le 115-93

877 places

↗ 21% par rapport à 2024

Orientations en structure

603 personnes / **357** ménages

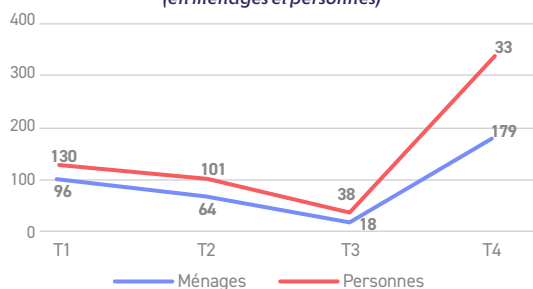
↘ 20% par rapport à 2024

Orientations en structure 115-93 temporaire ou pérenne

23% des demandes 115 pourvues

↘ 3 points par rapport à 2024

ORIENTATIONS EN STRUCTURES 115 EN 2025
(en ménages et personnes)



En 2025, le volume d'orientations vers les structures du 115-93, pérennes et saisonnières, évolue de manière contrastée selon les trimestres. Après une diminution progressive les trois premiers trimestres, le quatrième est marqué par une forte augmentation, avec 179 ménages et 334 personnes orientées, soit le niveau le plus élevé de l'année. Cette hausse est liée à plusieurs facteurs. Premièrement, la mise en œuvre du plan hivernal et du plan Grand Froid. Deuxièmement, l'ouverture progressive de plusieurs structures 115 dans le cadre l'appel à manifestation d'intérêt 2025, visant à la transformation de places hôtelières en places de CHU.

Places structures pérennes régulées par le 115-93

Hommes seuls	203
Femmes seules	20
Tout public	633
Familles	21
Total	877

L'année 2025 a été marquée par l'ouverture de 155 places supplémentaires en structure 115-93 pérennes, dans le cadre l'appel à manifestation d'intérêt 2025, visant à la transformation de places hôtelières en places de CHU (300 places par an de 2025 à 2027). Ces ouvertures de places ont eu lieu de manière échelonnée tout au long de l'année 2025 et ont entraîné une augmenta-

tion de 21% du parc régulé par le 115-93. En 2025, 267 personnes ont été orientées au sein de l'ensemble des structures pérennes. L'enjeu de fluidité est particulièrement fort pour ce dispositif qui permet au 115 d'accueillir des publics non prioritaires. Dans ce cadre, un groupe de travail a été mis en place tout au long de l'année afin d'établir leurs règles de fonctionnement.

Places hivernales 2025-2026

Dans le cadre de la période hivernale 2025-2026, ce sont 278 places temporaires qui ont été mises à disposition du 115-93 avec des ouvertures échelonnées entre le 17 novembre 2025 et le 2 février 2026. Les fermetures sont annoncées entre le 2 février et le 30 juin 2026. Au 31 décembre 2025, 239 personnes étaient concernées par une orientation au sein d'une structure hivernale en gymnase, paroisse ou place dédiée dans un CHU déjà existant. De nombreuses orientations ont eu lieu en début d'année 2026, elles ne sont pas comptabilisées dans ce rapport.

Places hivernales 2025/2026

Typologies accueillies	Nombre de places
Familles	76
Femmes seules	38
Hommes seuls	7
Tout public	157
TOTAL	278

Le nombre de places ouvertes dans le cadre de la période hivernale a fortement augmenté cette année (+194 places) et contrairement à l'année 2024, les places ont concerné tout type de public, ce qui a permis d'orienter des hommes seuls ainsi que des couples sans enfants en 2025.

Plan Grand Froid 2025

Un plan "Grand Froid" a été déclenché le 28 décembre 2025. Dans ce cadre, 6 gymnases ont ouvert, pour un total de 227 places. Les ouvertures ont eu lieu entre le 28 décembre et le 5 janvier 2026. Au 31 décembre 2025, 97 personnes ont été orientées au sein d'un gymnase Grand Froid et y ont passé au moins une nuit. Le bilan complet de ce plan grand froid sera présenté dans le rapport 2026.

En conclusion, l'augmentation de 21% du nombre de places en structures pérennes avec accès direct via le 115-93 a permis la poursuite de l'amélioration des conditions d'accueil des solutions proposées et une diversification du public concerné. En effet, ces places sont accessibles sans évaluation sociale préalable et permettent l'orientation de ménages dits « non prioritaires », au regard des critères de priorisations issus du cadrage régional pour accéder à l'hôtel, pour lesquels la prise en charge hôtelière n'est pas adaptée et/ou qui ont besoin d'un accompagnement social de proximité.

4. DEMANDES NON POURVUES

Demandes non pourvues

169 622

↘ 3% par rapport à 2024

Public distinct concerné

9 060 personnes différentes / **4 177** ménages distincts

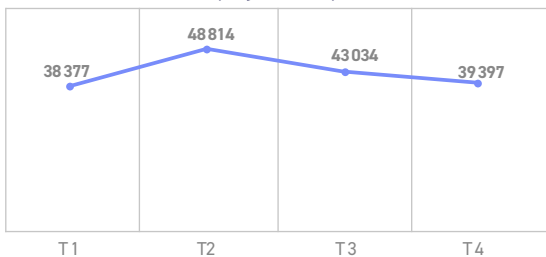
↗ 4 points par rapport à 2024 pour les ménages

Les demandes non pourvues (DNP) correspondent à une réponse négative donnée à une demande de mise à l'abri, en raison de l'indisponibilité de places correspondant à la typologie du ménage.

Cette année, les DNP diminuent légèrement, passant de 481 personnes en DNP en moyenne par jour en 2024, à 464 en 2025 avec un total de 169 622 demandes non pourvues sur l'année soit une diminution de 3%.

En revanche, le nombre de ménages différents en DNP est en hausse cette année, passant de 4 023 ménages en 2024 à 4 177 en 2025.

ÉVOLUTION DES DNP ET ORIENTATIONS EN 2025
(en personnes)



Au premier trimestre, le niveau de DNP reste sensiblement le même qu'au dernier trimestre de 2024.

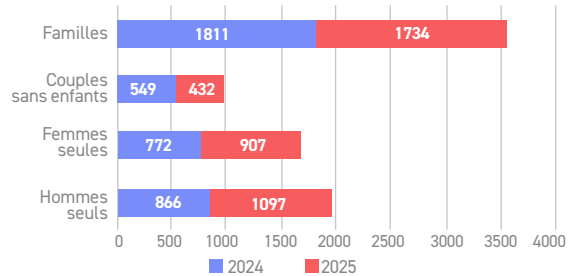
Le deuxième trimestre est marqué par une forte augmentation du nombre de DNP : en moyenne 536 personnes sont concernées chaque jour. Cette tendance se reflète dans le volume trimestriel, avec un pic de 48 814 personnes en DNP, en lien avec la forte diminution des orientations sur ce trimestre (316), traduisant un déséquilibre marqué entre les besoins et les réponses apportées.

Une amélioration relative s'observe au troisième trimestre, avec une baisse de 12 % des DNP (43 034 personnes), en corrélation avec l'augmentation du nombre d'orientations (460). Toutefois, le niveau reste élevé, avec un nombre important de personnes en DNP : 467 en moyenne par jour.

Au quatrième trimestre, en lien avec la mise en place de places temporaires et le rehaussement du plafond hôtelier dans le cadre du plan Grand Froid, la baisse se poursuit mais reste limitée (-7 % par rapport au T3), pour atteindre 39 397 personnes. Malgré la reprise des orien-

tations, les besoins ne sont pas pleinement couverts. Le nombre de ménages distincts en DNP augmente même de 3 %, traduisant une pression persistante sur le dispositif et des réponses encore insuffisantes au regard de la demande.

COMPARAISONS DES MÉNAGES EN DNP 2024/2025
(en ménages différents)



En 2025, les familles restent le public le plus concerné par les demandes de mise à l'abri et de fait, par les DNP (41%). Cependant, il est à noter que le nombre de ménages en famille en DNP a diminué par rapport à 2024 (-4%) tout comme le public couples sans enfants (-21%). À l'inverse, une augmentation du nombre de personnes isolées concernées par une DNP est observée : +27 % pour les hommes seuls et +17 % pour les femmes seules. Cette évolution s'explique par la nette progression des demandes de mise à l'abri pour ces publics en 2025.

En 2025, le niveau des demandes non pourvues (DNP) demeure globalement très élevé malgré des évolutions contrastées au fil de l'année et ce, y compris pour des publics identifiés comme étant prioritaires. Par ailleurs, l'année 2025 montre, à nouveau, que les ménages qui maintiennent le contact avec le 115-93 réitèrent encore plus leurs demandes de mise à l'abri, faute de solution.

5. LE TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS ET L'ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF DE MISE À L'ABRI

A. LE TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS REÇUS

La cellule dite « fixe » intervient en deuxième ligne, sur signalement du plateau 115, auprès de situations identifiées comme complexes ou susceptibles d'accéder rapidement à un dispositif de logement. À l'issue de cette évaluation, les signalements peuvent conduire à :

- l'intégration éventuelle du ménage dans une file d'attente pour un dispositif logement ;
- une attention renforcée à l'égard des femmes enceintes ou sortantes de maternité ;

- une vigilance accrue concernant les situations présentant une vulnérabilité particulière ;

Dans ce cadre, l'équipe prend contact avec les ménages signalés afin d'affiner le diagnostic et d'apporter les précisions nécessaires, tout en renforçant le lien avec leurs référent-es sociaux-ales. Elle assure ensuite la transmission des dossiers vers les équipes et partenaires adaptés (périnatalité, PASH 93, santé, SIAO hébergement/logement, etc.).

En 2025, ce sont 2 583 signalements qui ont été transmis à cette équipe dont une majorité de signalements concernant des alertes sur des situations évaluées comme étant particulièrement vulnérables.

Par ailleurs, la cellule contribue à l'inscription des ménages hébergés à l'hôtel sur les files actives des différentes plateformes d'accompagnement social à l'hôtel (PASH) d'Île-de-France, lorsque la mise en place d'un accompagnement social est requise.

B. LE SOUTIEN DES MÉNAGES ENTRANT DANS LE DISPOSITIF HÔTELIER

En 2025, conformément au cadrage régional des SIAO franciliens, la cellule mobile du 115-93 a poursuivi sa mission d'intervention auprès des ménages primo-orientés en hôtel 115, dans le cadre de la prise en charge dite « initiale ».

Durant cette période initiale de prise en charge d'une durée d'un mois, les travailleur-euses sociaux-ales de la cellule mobile 115-93 sont d'abord chargé.es d'expliquer le cadre de la prise en charge. Ils doivent ensuite veiller à la réalisation de l'évaluation approfondie et de la demande insertion sur le SI-SIAO, soit en faisant le lien avec un intervenant social existant le cas échéant, soit en réalisant eux-mêmes ces actions. En effet, ces démarches sont des prérequis obligatoires à la prise en charge dite « stabilisée » à l'hôtel.

En 2025, la cellule mobile 115-93 est intervenue auprès de 861 ménages pris en charge dans le dispositif hôtelier dans le cadre d'une prise en charge initiale.

Ce sont 344 personnes, soit 172 ménages, qui ont été rencontrés dans le cadre d'une prise en charge dans l'hôtel dit « SAS », destiné à accueillir les nouveaux ménages entrants dans le dispositif hôtelier. L'intégralité des orientations en prise en charge initiale n'ayant pas forcément lieu au sein du SAS, la cellule mobile 115-93 est également intervenue auprès de 1 701 personnes, soit 689 ménages orientés au sein d'hôtels 115 classiques.

Il est à noter que la cellule mobile 115-93 a réalisé 378 évaluations concernant les 861 ménages en prise en charge initiale, soit 44% des évaluations nécessaires à la bascule de ces ménages en prise en charge dite « stabilisée ».

6. LA RÉGULATION DES ÉQUIPES MOBILES D'AIDE (REMA)

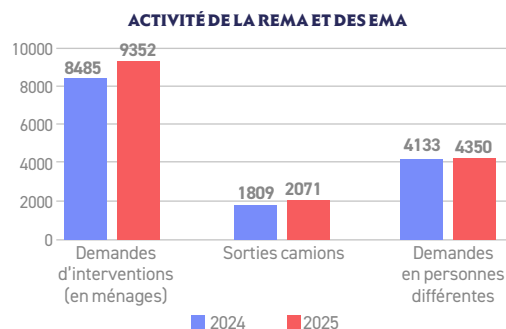
La régulation des équipes mobiles d'aide a pour objectif de coordonner les actions des équipes mobiles d'aide (EMA) afin que soit rendue cohérente la couverture territoriale des maraudes qui interviennent dans le département. Dès lors, la REMA fait interface auprès des différentes EMA afin de coordonner les actions auprès du public à la rue. À ce titre, la REMA coordonne l'activité des équipes des maraudes salariées et bénévoles :

- du Samu-Social 93 portés par l'association Abri (équipes professionnelles et bénévoles) ;
- de la Croix-Rouge Française (équipes professionnelles et bénévoles).

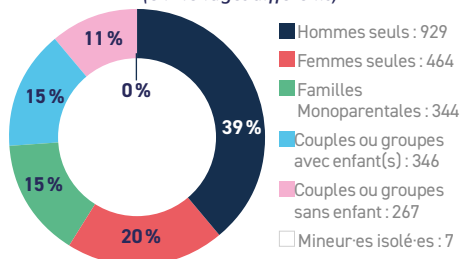
Les maraudes professionnelles et bénévoles rencontrent les ménages en situation de rue selon les modes d'intervention suivants :

- signalement : la REMA centralise l'ensemble des signalements internes et externes concernant les demandes de rencontres par une maraude régulée par le SIAO 93 dans le territoire de la Seine-Saint-Denis. Chaque soir, la REMA attribue les signalements reçus aux équipes de maraudes professionnelles ou bénévoles selon les besoins identifiés et les territoires concernés ;
- veille : les ménages repérés comme étant les plus vulnérables sont inscrits sur une liste de "veilles" afin d'être rencontrés de manière régulière (hebdomadaire ou bi-hebdomadaire) ;
- maraude exploratoire : elles concernent les rencontres réalisées en dehors des signalements et des veilles. Les EMA réalisent, de leur propre initiative, de "l'aller vers" les personnes qu'elles ont identifiées comme étant en situation de rue. Ces rencontres permettent notamment de repérer des personnes qui sont en situation de non-recours des dispositifs de droit commun et de la veille sociale (115, accueil de jour).

En 2025, le 115-93 a recensé 2 071 sorties de camion, soit une augmentation de 14% par rapport à 2024. 9 352 interventions des EMA sont dénombrées, qui concernaient 2 359 ménages différents, soit 4 350 personnes différentes. Cet ensemble constitue une augmentation de 10% des interventions pour un nombre de personnes concernées qui augmente lui de 5%.



TYPLOGIES DES MÉNAGES EN DEMANDES
(en ménages différents)



La typologie des ménages en demande en 2025 change peu par rapport à 2024. Près de 60% étaient des personnes seules, 30% des ménages avec enfants.

Les rencontres s'effectuent suite à des sollicitations qui proviennent de différents canaux.

Au total, 3 330 personnes différentes sont rencontrées, soit 1 754 ménages, en moyenne 3,7 fois durant l'année.

Par ailleurs, sur les 9 352 interventions recensées, 5 747 concernent des demandes dans le cadre de signalements. Il est à noter que 37% des déplacements réalisés par les EMA, toutes activités confondues, ne donnent pas lieu à une rencontre (personnes non trouvées ou impossibilité de réaliser l'échange).

L'augmentation globale de l'activité en 2025 repose d'une part sur un travail réalisé au 115 dont l'objectif est de systématiser la proposition d'une rencontre avec les maraudes pour les personnes en demandes non pourvues, et d'autre part sur l'augmentation temporaire des équipes de maraudes, notamment durant la période hivernale.

7. LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES PRIORITAIRES

A. LE DISPOSITIF PÉRINATALITÉ

Depuis 9 ans, la mise en place d'un dispositif dédié aux femmes enceintes et sortantes de maternités par le SIAO 93 permet un repérage fin et de plus en plus exhaustif des situations.

Le dispositif permet de proposer aux maternités régionales et aux services de protection maternelle et infantile (PMI) du département des interlocuteurs-rices dédiés et un traitement spécifique pour les femmes enceintes ou sortantes de maternité et leurs familles sans solution d'hébergement. Ce besoin peut également être identifié par le service du 115, qui le signale alors à ces interlocuteurs-rices.

Le dispositif périnatalité a reçu 1 276 demandes au cours de l'année 2025 (diminution de 16% par rapport à 2024) : 689 demandes sont en provenance des maternités et PMI et 524 ménages sont signalés de la part du 115.

Les autres demandes ont été transmises par des partenaires de proximité : les accueils de jour du territoire, les autres structures d'hébergement, les équipes mobiles d'aide, l'équipe mobile LHSS périnatalité et le réseau Solipam. Elles peuvent donner lieu à une intervention en

fonction du besoin identifié : transmission interne vers une équipe d'intervention sociale, orientation vers des partenaires identifiés, orientation vers la travailleuse sociale en cas de fragilité.

Parmi les 689 demandes reçues de la part des PMI et des maternités, 472 ont conduit à une orientation (68,5%) vers un dispositif de mise à l'abri ou d'hébergement, dont 329 en hôtel 115 (48%).

En 2025, 14 ménages n'ont pas eu de solution à la sortie de la maternité (28 ménages en 2024) et 22 ménages sont restés en attente d'une place jusqu'à l'accouchement (ces demandes concernaient des femmes enceintes restées à la rue jusqu'à l'accouchement malgré les recherches 115).

B. LE DISPOSITIF DE PRIORISATION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES : LE SERVICE DE MISE EN SÉCURITÉ (SMS)

Une priorité forte est accordée aux personnes victimes de violences en général et un circuit est spécifiquement dédié aux femmes victimes de violences conjugales.

Ces dernières constituent un public particulièrement prioritaire au regard de la situation de détresse et de danger immédiat dans laquelle elles se retrouvent, notamment à la suite du départ du domicile conjugal. Le premier niveau de réponse apporté par le 115, et également mobilisable par les commissariats via une ligne 115 dédiée, est l'émission d'une demande de mise en sécurité dans une chambre mise à disposition par l'association Aurore. Les personnes bénéficiant de ce dispositif sont ensuite réorientées vers des places dédiées, gérées par l'association SOS Femmes Seine-Saint-Denis, pour une durée théorique de 7 nuits, puis réorientées par le SIAO (115 ou hébergement/logement) en structures pérennes ou à l'hôtel.

En 2025, 172 ménages, soit 314 personnes (femmes et enfants), ont fait l'objet d'une demande de mise en sécurité et 134 ménages (78%) ont bénéficié d'une mise en sécurité au sein de la chambre d'accès portée par Aurore, du dispositif SMS de SOS femmes ou d'un dispositif porté par le 115-93 ce qui représente une augmentation de 25%.

Le dispositif dédié a pu accueillir 36% des ménages concernés par une demande. Par ailleurs 37% ont dû être orientés directement à l'hôtel 115, faute de place disponible dans le dispositif SMS. Cette proportion importante témoigne d'un nombre insuffisant de places adaptées aux besoins prégnants de ce public. Néanmoins, la PASH propose un accompagnement spécifique qui débute au plus tôt après l'orientation à l'hôtel.

En 2025, 5 ménages ont connu au moins 1 DNP et ont ensuite été orientés. 1 ménage n'a pas eu de réponse positive malgré ses 2 demandes.

Ce public continue d'être le moins concerné par les demandes non pourvues. En effet, lorsque le 115-93 identifie une situation de femme victime de violences, une alerte est transmise pour une orientation immédiate si jamais la mise en sécurité au sein de la chambre d'accès ou du dispositif SMS de SOS Femmes Seine-Saint-Denis n'est pas possible.

Perspectives



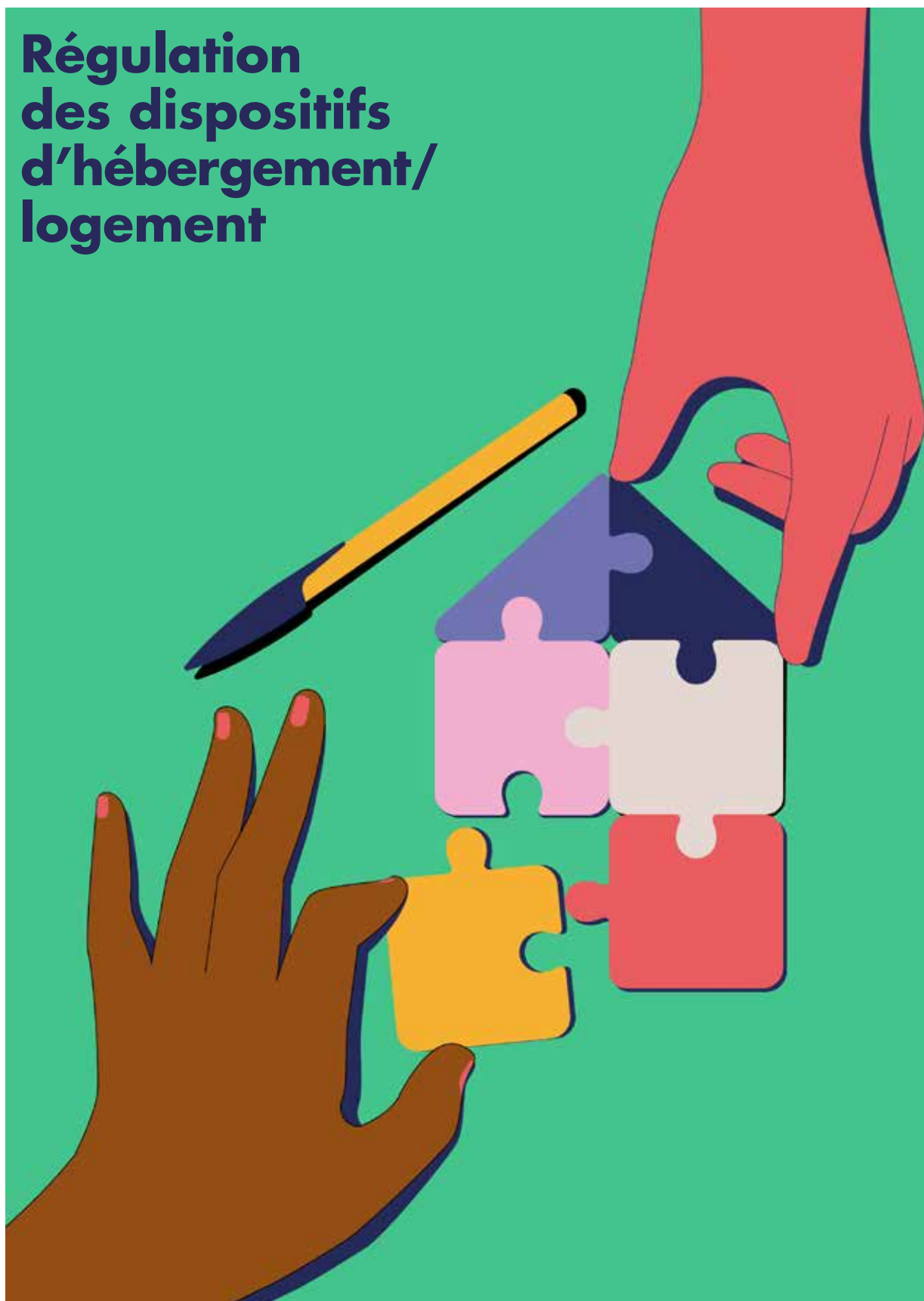
Les perspectives pour l'année 2026 s'inscrivent dans une dynamique de consolidation et d'amélioration continue des dispositifs existants au sein du pôle.

La poursuite de la gestion du parc hôtelier constituera un enjeu majeur, dans le respect du plafond de nuitées fixé, afin de garantir une mobilisation maîtrisée et adaptée des capacités d'hébergement disponibles.

Par ailleurs, en lien avec la circulaire ministérielle du 25 novembre 2025 relative à l'organisation territoriale du parcours d'hébergement et de logement des femmes victimes de violences, un travail spécifique sera engagé avec l'ensemble des partenaires mobilisés autour de cette problématique, afin d'améliorer l'identification et le suivi du parcours des personnes victimes de violences, avec pour objectif de renforcer l'accompagnement proposé et de favoriser une meilleure coordination entre les acteurs concernés.

La poursuite du travail engagé autour de la régulation des maraudes représentera également un axe prioritaire. Celui-ci visera à renforcer la couverture territoriale des interventions, tout en améliorant le suivi des parcours et des situations rencontrées sur le terrain, afin de garantir une réponse plus adaptée aux besoins des publics accompagnés.

Régulation des dispositifs d'hébergement/ logement



29 641 PERSONNES
DIFFÉRENTES
**EN DEMANDE
D'HÉBERGEMENT
OU DE LOGEMENT**
SOIT 13 866 MÉNAGES
DIFFÉRENTS



56%
**DE PRÉCONISATIONS
LIÉES À UN DISPOSITIF
D'HÉBERGEMENT**
44%
**DES PRÉCONISATIONS
LIÉES À UN DISPOSITIF
DE LOGEMENT**



946
**MÉNAGES ADMIS
SUR UNE PLACE
D'HÉBERGEMENT,**
SOIT **1 743** PERSONNES



7 158 PLACES
**D'HÉBERGEMENT
OUVERTES FIN 2025**



394 MÉNAGES
**ADMIS DANS
UN LOGEMENT
ACCOMPAGNÉ
OU ADAPTÉ**



397 MÉNAGES,
**ADMIS DANS
LE DISPOSITIF
D'INTERMÉDIATION
LOCATIVE SOLIBAIL,**
SOIT **1 275**
PERSONNES



1 568 MÉNAGES
LABELLISÉS
SOIT **3 014**
PERSONNES



1 066 MÉNAGES
**RELOGÉS
APRÈS
LABELLISATION,**
SOIT **2 490**
PERSONNES



INTRODUCTION

Le pôle de régulation des dispositifs d'hébergement et de logement a connu en 2025 une augmentation de l'activité de régulation sur l'ensemble des dispositifs, que ce soit pour les mises à disposition, les orientations ou les admissions. Le nombre de visites en structures et de rencontres partenariales a lui diminué, ceci en raison d'absences cumulées. Néanmoins, le nombre de rencontres réalisées par l'équipe hébergement a augmenté, résultat d'une volonté d'accentuer la présence et l'appui auprès des structures.

Cet effort a également pris la forme de conventionnements avec des institutions partenaires, dans le but de répondre de façon plus formalisée et adaptée aux besoins de publics spécifiques (partie référents). Le SIAO poursuit par ce biais son travail de mise en relation des acteurs de la politique publique de l'hébergement et de l'insertion.

Dans le même élan d'amélioration de la connaissance du territoire, le renouvellement du référencement précis de l'ensemble des places régulées débuté en 2024 est arrivé à son terme en 2025. Il en résultera une meilleure capacité d'analyse des types d'habitat et de leur adéquation aux besoins des personnes en demandes. Ces travaux permettent également une mise à jour des modalités opérationnelles de communication avec les opérateurs, structurant encore davantage la collaboration entre le SIAO et ses partenaires.

2025 a marqué la première année de plein exercice du nouvel outil de gestion Ariane, permettant un meilleur partage et échange d'informations entre les équipes, dont les outils de gestion fonctionnaient précédemment en silo. Il a été un support indispensable à la mise en œuvre des pratiques formalisées sur la gestion du parc et le traitement des orientations évoqués plus haut.

Le bilan d'activité de l'ensemble des équipes renvoie sur un constat stable par rapport aux années précédentes. Alors que les besoins exprimés sont en augmentation (estimation : 35 000 mails reçus par le pôle sur l'ensemble de l'année), l'adéquation et le nombre de places pour y répondre demeurent insuffisants, qu'il s'agisse des capacités d'accompagnement et des critères d'admission qui en résultent (logement accompagné/adapté, hébergement), des typologies de logement (Solibail) ou de l'accès au logement social permettant une fluidité sur les dispositifs situés en amont et un assouplissement des critères d'admission. Le report de la fermeture du dispositif hébergement Ukraine à mi-2026, pourtant prioritaire, symbolise les obstacles rencontrés par l'ensemble des publics sur l'accès aux dispositifs logement. L'assouplissement des critères que représente l'expérimentation Solibail allophone en est une conséquence directe.

MISSIONS

Analyse des besoins et suivi des pratiques

- Recenser l'ensemble des places d'hébergement, de logements adaptés, accompagnés et intermédiés.
- Participer au traitement équitable des demandes et faire des propositions adaptées aux besoins des personnes.
- Contribuer au suivi des parcours des personnes prises en charge, jusqu'à la stabilisation de leur situation.
- Contribuer à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social.
- Accompagner/former les gestionnaires quant aux potentialités de sorties des personnes.
- Former les prescripteur-ric-e-s quant aux orientations possibles dans les différents dispositifs.
- Animer les diverses commissions.

Relogement

- Orienter les publics vers les logements adaptés à leurs besoins et capacités.
- Assurer la traçabilité des demandes, des propositions entrantes et des orientations.
- Assurer la mise à jour quotidienne des outils.

Contrat d'engagement jeune - jeune en rupture (CEJ-JR)

- Accompagner les prescripteur-ric-e-s travaillant auprès des jeunes adultes ayant signé un CEJ-JR, dès lors que ces jeunes rencontrent des difficultés d'hébergement-logement.

Cellule mobile d'appui CEJ-JR (CMA CEJ-JR)

- Répondre aux sorties complexes de jeunes en fin de mesures ASE et/ou PJJ afin de réduire le risque de rupture d'hébergement
- Co-accompagnement avec le référent ASE/PJJ et la mission locale en vue de trouver des solutions de relogement (hébergement / Logement)

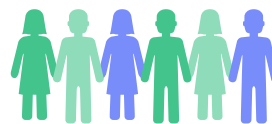
Cellule mobile d'appui O2R (offre de repérage et de remobilisation)

- Repérage, remobilisation et accompagnement de publics très précaires : hébergés en centre d'hébergement d'urgence ou rencontrés par des accueils de jour ou des équipes mobiles d'aides (maraudes).
- Aider à l'insertion professionnelle pour in fine favoriser l'accès au logement.

Responsables

Encadrer l'équipe

ÉQUIPES



6

chargé-e-s de missions
dispositifs d'hébergement

4

chargées de missions
dispositifs logements

1

chargée de suivi des places d'hébergement

7

chargées de relogement

1

chargé de mission référent
« jeunes »

2

travailleuses sociales

2

chargés d'insertion professionnelle

1 responsable de pôle

1 responsable adjoint

1 coordinateur dispositif hébergement
et CMA CEJ-JR

1. LE TRAITEMENT DE LA DEMANDE D'INSERTION

A. LES DEMANDES REÇUES

Demandes en personnes	34 503
Demandes en personnes différentes	29 641
Demandes en ménages	16 370
Demandes en ménages différents	13 866
56% des préconisations relèvent d'un dispositif d'hébergement et 44% d'un dispositif de logement	

Le SIAO 93 applique une durée de validité de 4 mois pour chacune des demandes reçues par l'intermédiaire du système d'information SI-SIAO.

Chaque demande reçue fait l'objet d'un traitement en partie automatisé : celui-ci vise à s'assurer de la complétude, de la cohérence des éléments indiqués avec la préconisation du/de la prescripteur-riche, ainsi que d'une identification de vulnérabilités spécifiques. Cette démarche permet de faire face au volume de demandes reçues et d'améliorer l'efficacité du traitement qui en est fait. En effet, le contexte de forte augmentation du volume limite la capacité de traitement du SIAO 93 dans un délai correct.

L'ensemble des demandes avec une préconisation "logement" sont lues et traitées par les équipes du SIAO 93. Certaines demandes, dont la préconisation est "hébergement", notamment lorsqu'elles ne semblent pas indiquer de vulnérabilité aiguë, sont traitées de manière automatique (inscription sur la liste d'attente "hébergement"), puis relues en commission.

LE PROFIL DES DEMANDEURS ET DES DEMANDEUSES

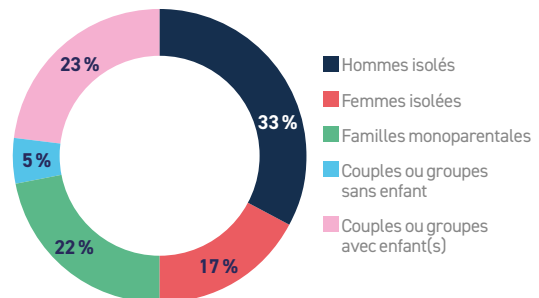
En 2025, le SIAO 93 a reçu 34 503 demandes exprimées en personnes, soit une hausse de 19,8 % par rapport à 2024. Cet indicateur avait déjà progressé de 23 % entre 2023 et 2024, confirmant une dynamique soutenue d'accroissement de la demande adressée au SIAO et, plus largement, des besoins en hébergement, logement d'insertion et logement social.

Cette progression se retrouve également dans le nombre de ménages différents concernés, en hausse de 20 % entre 2024 et 2025, passant de 11 578 à 13 866.

Ces évolutions témoignent d'une sollicitation croissante du pôle hébergement / logement, confronté à un volume de demandes toujours plus important à étudier et à orienter. À titre de comparaison, en 2020, les demandes dites « insertion » représentaient 6 745 ménages différents. En cinq ans, le nombre de ménages demandeurs reçus par le SIAO 93 a ainsi plus que doublé.

TYOLOGIE DES DEMANDEURS ET DES DEMANDEUSES EN MÉNAGES

TYOLOGIE DES DEMANDEUR.EUSE.S EN MÉNAGES DIFFÉRENTS

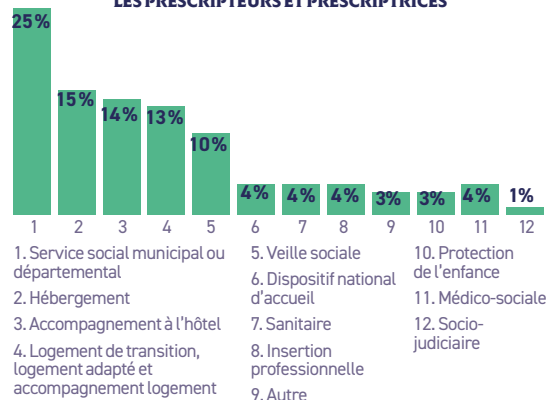


L'ensemble des demandes reçues concernent 13 866 ménages différents en 2025. Les hommes seuls représentent la typologie de ménage la plus concernée parmi l'ensemble des ménages en demande au cours de l'année 2025 (33 %) et les personnes isolées représentent la moitié des ménages demandeurs.

→ LES PRÉCONISATIONS D'ORIENTATION

56% des demandes reçues en 2025 avaient une préconisation de type "Hébergement" : CHU, CHS, CHR, ALTHO. 44% des demandes reçues en 2025 avaient une préconisation de type "Logement" : résidence sociale avec ou sans accompagnement, Solibail, pension de famille, foyer de jeunes travailleurs, accès au logement social. Cette répartition demeure globalement stable par rapport à 2024. Elle confirme néanmoins, sur plusieurs années, une légère progression du volume de demandes associées à une préconisation d'hébergement.

LES PRESCRIPTEURS ET PRESCRIPTRICES



En 2025, les services sociaux municipaux ou départementaux restent les principaux prescripteurs du SIAO 93, avec 25 % des demandes transmises. Ils occupent ainsi une place centrale dans le repérage et l'orientation des ménages.

Les dispositifs d'hébergement (15 %), l'accompagnement à l'hôtel (14 %) et le logement de transition, le logement adapté et l'accompagnement logement (13 %) constituent ensuite les principaux canaux de prescription. La diversité de ces prescripteurs souligne l'ancrage territorial du SIAO 93 et la pluralité des acteurs mobilisés dans l'accès à l'hébergement et au logement.

B. LES INSTANCES DE TRAITEMENT DES SITUATIONS

LA COMMISSION DU TRAITEMENT DE LA DEMANDE (CTD)

En 2025

46 commissions

avec une moyenne de participation de 6 personnes

316 participant·es

dont 51% de professionnel·les du travail social travaillant dans les organismes partenaires et 49% issus d'Interlogement93.

Cette instance a lieu tous les mercredis matin en présentiel. Elle est animée par les chargées de mission hébergement qui traitent les demandes d'insertion reçues pour les ménages de Seine-Saint-Denis. Ils peuvent être accompagnés par tous les partenaires du SIAO qui souhaitent s'y impliquer. Cette instance a été conçue pour permettre aux professionnel·les du social de Seine-Saint-Denis d'appréhender au mieux les éléments nécessaires à la complétude d'une évaluation sociale transmise au SIAO 93.

Le traitement des demandes "logement"

Cette instance est composée de professionnel·les internes. Elle vise à étudier l'ensemble des demandes dont la préconisation relève d'un dispositif lié au logement (accompagné, adapté et intermédiation locative, logement social). Elle est assurée par les chargées de relogement et les chargées de mission logement du SIAO.

Zoom sur le processus : le traitement de ces demandes relève de l'utilisation de 3 outils : le SI-SIAO, le Système national d'enregistrement et SYPLO. Le SIAO s'assure de la conformité de l'ensemble des pièces justificatives et des informations renseignées dans les différents outils et valide l'adéquation entre ces éléments et le dispositif de logement demandé en inscrivant la demande sur la liste d'attente appropriée.

La concertation territoriale du SIAO (CTS)

46 commissions

484 participant·es

soit une moyenne de 10 participant·es par CTS

193 situations étudiées

La concentration territoriale du SIAO 93 se tient tous les vendredis matin depuis 11 ans. Cette instance se poursuit toujours en 2025, sans inscription et de retour au format 100% présentiel. Elle offre un espace à tous les partenaires du territoire, leur permettant de présenter les situations complexes des ménages accompagnés et/ou d'apporter des éclairages sur les poursuites de l'accompagnement.

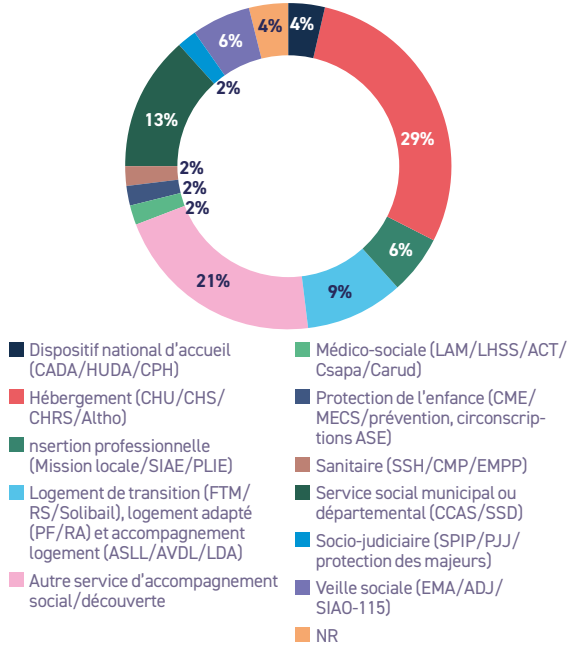
La CTS est un espace d'échanges pluridisciplinaires qui permet également de créer du lien entre les professionnel·les de la Seine-Saint-Denis. Chaque participant·e peut présenter une situation d'accompagnement et apporter son expertise, l'objectif étant de permettre au·à la professionnel·le qui présente une situation de repartir avec des pistes et/ou axes de travail et de réflexion. La CTS n'a pas vocation à trouver des places d'hébergement/logement mais permet plutôt un temps de réflexion collectif autour des situations présentées. Cette instance permet également de partager les informations et les actualités du SIAO : données du 115, ouvertures ou fermetures de structures, etc.

La CTS est animée par les chargées de mission et de relogement du SIAO.

La fréquentation de l'instance et la multitude des situations présentées confirment que la CTS continue de répondre aux besoins des professionnel·les du territoire. Ce sont des espaces de partage qui permettent à ces dernières et derniers de mieux appréhender les situations rencontrées.

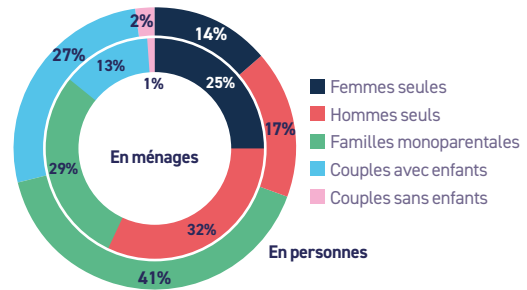
Les professionnel·les qui fréquentent les commissions sont majoritairement issues des secteurs de l'hébergement (31 %), du sanitaire (15%) et de la protection de l'enfance (7 %). Viennent ensuite les autres services d'accompagnement social et les participant·es d'origine variée qui viennent découvrir le fonctionnement de cette commission.

Origine professionnelle des personnes inscrites en commissions



	Nbre de places Pers.	Mises à disposit.		Positionnements		Refus connus		Admissions	
		Mén.	Pers.	Mén.	Pers.	Mén.	Struct.	Mén.	Pers.
CHU / CHS	4372	805	920	1672	111	81	631	1148	
CHRS	1589	198	274	459	34	34	274	459	
ALTHO	535	81	91	301	12	20	41	136	
Total	6496	1084	1285	2432	157	135	946	1743	

Typologie des ménages admis en hébergement



2. LA RÉGULATION DES DISPOSITIFS

A. LES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT

2025 a été une année de continuité en matière de demandes, d'orientations, et d'occupation des places. Dans le même temps, elle a été une année d'évolutions concernant le suivi et la visibilité de l'ensemble du parc. L'équipe a effectué 1 285 orientations pour répondre aux 1 084 déclarations de vacance effectuées par les structures d'hébergement (+25% par rapport à 2024). Cette hausse repose en partie sur l'ouverture de deux structures de 250 et 126 personnes en début et en fin d'année. Le taux de refus des orientations réalisées durant l'année s'est élevé à près de 30%, stable par rapport aux années précédentes. En conséquence, 946 ménages (1 743 personnes) ont été admis (+30% par rapport 2024).

Dispositifs	Nombre de structures	Nombre de places (ménages)	Nombre de places (pers)
Généraliste	84	1 717	5 004
FVV	14	173	559
Périnatalité	18	267	730
Jeunes	4	157	157
Addiction	3	33	46

Sur les places généralistes, la pratique des orientations a été rythmée par la succession de contraintes de priorisations en lien avec la gestion du parc hôtelier et saisonnier, en écho au fonctionnement adopté durant les deux années précédentes. L'équipe hébergement a priorisé les demandes issues des structures ouvertes à l'occasion des périodes de Grand Froid (Trimestre 1). Elle a ensuite cherché à prioriser les orientations de ménages pris en charge à l'hôtel 115 afin que la maîtrise du plafond hôtelier par le SIAO 93 ne repose pas exclusivement sur une limitation du nombre de prises en charge nouvelles (Trimestre 2), et en préparation de la période estivale, pendant laquelle une nouvelle augmentation temporaire des capacités d'accueil a eu lieu (plan canicule). Lors des trimestres 3 puis 4, le service hébergement a opéré selon les mêmes séquences de priorisation que lors des trimestres 1 et 2. Une partie des réorientations a été facilitée par l'ouverture de places pérennes en relais sur les deux structures à grande capacité évoquées plus haut.

La priorisation fondée sur le type de prise en charge, doublée de priorisations inhérentes aux orientations sur les places spécialisées (public sortant de maternité, personnes victimes de violence, jeunes, etc.) a conduit à de nombreux échanges pour évaluer l'adéquation entre les places disponibles et les besoins des personnes prioritaires, pas toujours alignés. Dans le même temps, la capacité du service à répondre positivement à des demandes basées sur les vulnérabilités et/ou les besoins de réorientations en a été affectée.

Parallèlement, le SIAO a structuré ses capacités autour de la connaissance et du suivi du parc régulé. Le recen-

sement à la place/personne près de l'ensemble des capacités d'accueil financées, initié en 2024, s'est achevé durant l'été 2025. Le SIAO en retient une meilleure vision des types d'habitats et de leur répartition géographique. En outre, depuis octobre 2025, le mode de déclaration des places vacantes au SIAO passe par le remplissage d'un formulaire dédié, permettant de systématiser les informations échangées avec les structures et de suivre au fil de l'eau les évolutions du parc.

Afin de faire vivre ces évolutions techniques, l'équipe hébergement s'est enrichie d'un poste supplémentaire de chargée de suivi, dont la mission principale est de suivre les évolutions du parc, la complétude des informations transmises lors des déclarations de vacances, et les retours des structures aux orientations de l'équipe hébergement. Ce suivi a également vocation à améliorer les capacités du SIAO à suivre les sorties des structures d'hébergement, dans le cadre de la mission de suivi des parcours des ménages. Devant l'augmentation du nombre de structures régulées (près de 130), l'équipe hébergement a également commencé à structurer le suivi de celles-ci, en désignant pour chacune d'entre elles un.e référent.e pour tout sujet d'articulation avec le SIAO : gestion des orientations, refus, évolution du parc, besoin d'appuis techniques, etc. Une première session d'un groupe de travail réunissant les structures pour publics pré ou post maternité (PPM) a également eu lieu. L'équipe a aussi participé à un groupe de travail sur la gestion des CHU régulés par le pôle Mise à l'abri (CHU-115).

B. LE DISPOSITIF SOLIBAIL

En 2025, l'équipe Solibail a connu une augmentation notable de l'activité de régulation. Dans le même temps, les variables lourdes qui fixent le cadre d'exercice de la régulation des places Solibail n'ont pas changé, tant du point de vue de la nature du parc, que des situations des ménages.

	2021	2022	2023	2024	2025
Mise à disposition	479	387	339	364	435
Orientation	665	523	454	484	624
Admissions	383	336	284	316	397

L'équipe Solibail, composée de 2 chargées de relogement et d'une chargée de mission, a effectué 624 orientations (+29%) pour répondre à 435 déclarations de vacance venant du GIP (+20%). Le taux de refus de ces orientations s'est élevé à 33%, stable par rapport aux années précédentes. Au moment de l'écriture du rapport, 397 ménages

orientés (1 275 personnes) en 2025 (+25% par rapport à 2024) avaient été admis sur le dispositif Solibail et 17 orientations étaient en attente de réponse.

Selon une étude réalisée pendant l'année, le SIAO 93 a pu chiffrer plus précisément l'inadéquation entre les typologies de logement mis à disposition et les compositions familiales en demande. 71% des ménages repérés par l'équipe de régulation, c'est-à-dire dont l'éligibilité au dispositif a été confirmée, relevaient d'un logement T3 ou plus grand, tandis que seuls 50% des logements mis à disposition correspondaient à cette description. La proportion de ces ménages s'élève à 83% parmi les ménages présents à l'hôtel 115 depuis plus de 5 ans.

Typologie de logements	T1	T2	T3	T4	T5
Besoins des ménages	6%	11%	64%	17%	2%
Mis à disposition	5%	45%	41%	9%	0%

Au-delà des contraintes de recherche de dossiers liées aux règles d'éligibilité (prise en charge 115 en priorité 1, prise en charge en centres d'hébergement ou reconnaissance DAHO en priorité 2, situation administrative régulière pour au moins un adulte), ainsi que celles liées à la typologie du parc mis à disposition et aux délais d'orientation (48h à partir de la mise à disposition), l'équipe Solibail a retrouvé les mêmes obstacles que les années précédentes sur l'étude de dossiers.

Le travail sur un nouveau référentiel débuté en 2023 n'a pas encore abouti, laissant une marge d'interprétation qui complexifie le travail d'orientation. Ce sont pour partie les sorties de CHU Ukraine et CHU 115, notamment en priorité 1 après demandes de dérogations, qui ont permis à certains moments de maintenir un rythme d'orientations et d'admissions satisfaisant.

Le SIAO 93 relève au sein des admissions une baisse des ménages pris en charge à l'hôtel 115 (72% en 2025 contre 78 % en 2023), et une légère augmentation des ménages issus de l'AH1 est constatée (21% en 2025 contre 13 % en 2023). Que cette réalité soit liée à une plus grande demande de dérogations ou bien à une plus grande exploitation des orientations en second rang, elle fait écho à la difficulté de trouver les compositions familiales adaptées en hôtel 115.

Les situations de ménages incertaines ou changeantes (inhérentes à une grande partie des ménages en demande) rencontrent une réticence croissante des gestionnaires. Ces derniers, y compris les plus souples, apparaissent de plus en plus stricts sur la question administrative face à des ménages qui semblent rester plus longtemps sous

des régimes transitoires, sanctionnés de plus en plus par des attestations de prolongation d'instruction et non des récépissés. Les demandes de précision et d'actualisation en matière de composition familiale (procédures de réunification ou de regroupement familial entamées ou envisagées), ou de ressources (dettes, contrats précaires) ont conduit l'équipe à poursuivre sa pratique d'aller-retours multiples directement auprès des ménages.

La priorisation des publics pris en charge en CHU Ukraine a sensibilisé à l'enjeu déjà connu des attentes du cadre Solibail en matière de niveau de langue. Moins francophones que la moyenne du public en demande, les ménages ukrainiens bénéficiaires de la protection temporaire ont essuyé des refus répétés tandis que leur situation d'ensemble permettait une intégration dans le dispositif. C'est ainsi que l'expérimentation Solibail allophone a vu le jour à partir du 4^e trimestre 2025, permettant sur certains logements identifiés de lever les critères en lien avec le niveau de langue, qui a pu bénéficier à quelques ménages, ukrainiens ou non.

Le SIAO a également participé à 3 réunions de travail en vue de la réactivation du dispositif Solipex, qui reste en phase de préparation à l'entrée de 2026.

C. LES DISPOSITIFS DE LOGEMENT / HORS SOLIBAIL

LOGEMENT ACCOMPAGNÉ/ADAPTÉ

L'année 2025 a été marquée par quelques évolutions de contexte en ce qui concerne le logement accompagné/adapté. L'année a été jalonnée par un renouvellement conséquent de l'équipe. Celle-ci qui avait fonctionné en effectif réduit sur l'ensemble de l'année 2024 s'est reconstituée, ce qui se traduit entre autre sur les statistiques de positionnement. Par ailleurs, le travail engagé en 2024 pour résoudre plusieurs problèmes identifiés sur la régulation du dispositif RS-ASLA a abouti à la mise en œuvre, sous l'égide du Conseil départemental, d'une nouvelle procédure. Les tendances lourdes demeurent en revanche stables.

Le SIAO a orienté 964 ménages (+ 22% par rapport à 2024) sur 774 logements mis à disposition (-6%). L'augmentation du nombre de positionnements s'explique principalement par l'activité du SIAO sur les dispositifs jeunes (FJT, RJA, Résidences étudiantes : +65% d'orientations). Plusieurs éléments sont à souligner en plus du renforcement de l'équipe de régulation. L'équipe a produit un effort important de lien avec les prescripteurs et les ménages en amont des orientations pressenties afin d'augmenter le nombre de dossiers complets à disposition du SIAO. D'autre part, le travail du référent jeune en termes de repérage des besoins et d'appui auprès des prescripteurs a produit des effets complémentaires sur une partie des dispositifs. Enfin, le SIAO a poursuivi la mise en œuvre d'une approche axée sur la maximisation du nombre d'orientations en assumant des risques de refus.. Le taux de refus est resté stable : 50% sur l'ensemble de l'activité. Il est plus élevé sur certains dispositifs : 92% en RJA, 81% en RJAM. En FTM, 73% des orientations ont donné lieu à un refus, principalement exprimé par les ménages orientés, en raison des conditions matérielles d'accueil. Les taux de refus en RS, RS-ASLA et FJT sont évalués autour de 50% (43% pour les pensions de famille/résidences accueil).

Le nombre d'admissions a également augmenté : 389 ménages en 2025 contre 248 en 2024, lui aussi porté par l'activité sur les dispositifs jeunes. Au-delà du nombre d'orientations, il s'agit là aussi d'une conséquence d'un taux de réponse supérieur aux années précédentes. Celui-ci reste néanmoins trop faible. Les relances continuent d'être une partie importante de l'activité de l'équipe du Logement accompagné/adapté, et la réorganisation du service a permis un meilleur suivi. Au moment de l'écriture du rapport, 53 orientations issues de mise à disposition formulées en 2025 restent encore sans réponse.

Les enjeux et obstacles aux admissions de publics SIAO sur les dispositifs du logement accompagné et adapté restent néanmoins les mêmes que ceux constatés les années précédentes. Les niveaux de loyers et les attentes des gestionnaires en termes de ressources limitent l'ac-

	Nbre de places		Mises à disposition		Positionnements		Refus connus		Admissions		Taux de refus
	Logt.	Mén	Pers.	Mén	Pers.	Mén	structures	Mén	Pers.		
ALT	180	75	75	104	104	9	16	73	73	28%	
Dispositifs jeunes (FJT, RJA) - hors résidences étudiantes	4 594	202	202	306	306	69	68	115	115	54%	
FTM	4 733	81	81	51	51	27	21	12	12	73%	
PF/MR/RA	382	8	8	31	32	3	10	17	17	43%	
RS (hors RS-ASLL)	7513	289	315	243	271	42	63	84	91	54%	
RS-ASLL	234	119	190	229	454	36	65	93	171	49%	
Total	17636	774	871	964	1218	186	243	394	479	50%	
Evolution 2024/25	0%	-6%	-17%	22%	16%	13%	183%	59%	35%		

cessibilité aux publics bénéficiaires du RSA ou aux jeunes dont l'insertion sur le marché de l'emploi n'est pas achevée. D'autre part, de nombreuses demandes évoquent des besoins d'accompagnement qui, même lorsqu'ils sont légers, restent supérieurs aux capacités d'accompagnement des structures visées, sans perspective de relai sur le droit commun. Près de 35% des refus sont formulés par les ménages, principalement en raison des conditions matérielles d'accueil ou bien de la localisation, jugées inadaptées. Dans 10% des refus, les raisons n'ont pas été explicitées au SIAO.

Un nouveau départ pour la RS-ASLA

Jusqu'en 2024, le SIAO ne pouvait orienter que des ménages préalablement labellisés par le département pour recevoir un accompagnement social en résidence. Cela réduisait le vivier potentiel, sans améliorer l'adéquation entre les besoins et les possibilités laissées par les places libres. Il en résultait des échanges supplémentaires avec les prescripteurs et des demandes de démarches additionnelles, soumises à un double délai de traitement, par le SIAO et le Conseil départemental, et in fine des vacances en résidence. En 2025, le SIAO et le Conseil départemental ont fait l'expérience de l'accord départemental a posteriori, après orientation du SIAO et validation par les gestionnaires. Par ce biais, le SIAO a pu appuyer son travail de régulation sur l'identification des besoins, parfois en adaptant les préconisations des prescripteurs. Ce qui explique le maintien du nombre d'orientations - 229 ménages orientés en 2025, contre 255 en 2024 - en réponse à un nombre de mises à disposition en baisse : 119 en 2025 contre 216 en 2024.

Le SIAO a également contribué à la préparation du volet « Logement accompagné / adapté » du cadrage régional des SIAO franciliens avec pour objectif principal de limiter les barrières à l'entrée et d'encadrer les délais de positionnement pour sécuriser le temps réellement disponible pour les orientations. Au moment de l'écriture de ce rapport, le travail est toujours en cours.

RELOGEMENT / SYPLO

1 568 ménages reconnus prioritaires en 2025, soit 3 014 personnes (-13% par rapport à 2024

1 066 ménages (2 490 personnes) labellisés par le SIAO ont été relogés en 2025, soit +18% par rapport à 2024

Au 31 décembre 2025, 3 538 ménages labellisés étaient toujours en attente d'un logement. Dans un contexte général de continuité de l'activité à un niveau stable, 2025 a marqué l'entrée en vigueur du volet « Labellisation Syplo » du cadrage régional du fonctionnement des SIAO. Le SIAO 93 a pris part à plusieurs réunions et a défendu

pour trois modalités essentielles qui ont été retenues :

- la reconnaissance du SIAO du département d'accueil comme compétent pour la reconnaissance SYPLO au titre de la prise en charge en dispositif AHI (au nom du rééquilibrage régional) ;
- la distinction explicite entre les critères de la labellisation et les attendus portés sur les dossiers pour accéder aux CALEOL (prêt au logement) ;
- la limitation de la notion de « prêt au logement » à une dimension administrative (« administrativement prêt au logement », APAL) plus adaptée aux besoins et favorables aux droits des personnes en demandes.

En 2025, le SIAO a reconnu 1 568 ménages prioritaires (3 014 personnes) au titre de l'article L.441-1 du Code de la Construction et de l'Habitat, soit une diminution de 13% du nombre de labellisations par rapport à 2024. Cette baisse ramène le nombre de labellisations au niveau observé en 2023, mais s'inscrit dans les nouvelles réalités post-2022. Celles-ci se définissent par un effort de clarification des dispositions légales et réglementaires et la distinction entre les attentes du SIAO pour la reconnaissance du caractère prioritaire et les attentes pour l'identification comme étant « prêt au relogement ».

Le profil des ménages labellisés est constant par rapport aux années précédentes. 56 % des ménages labellisés sont des personnes isolées et 16 % sont des ménages de deux personnes. 86 % des ménages labellisés ne bénéficiaient pas d'une reconnaissance de priorité au titre du DALO. La part des ménages labellisés accueillis en logement accompagné/adapté a légèrement baissé (41% contre 47% en 2024). La part des ménages accueillis en structure d'hébergement est en légère hausse - de 32% à 36% - et portée par l'augmentation de la part des ménages hébergés au sein du DNA (11% contre 7%).

Motifs de labellisation SYPLO	2024	2025
Non renseigné	1%	0%
cas b) Sortant ACT, LHSS, LAM	0%	0%
d) Sortant PEC AHI	86%	73%
cas k) Dépourvues de logement propre (CCAS-CD-EMA-AdJ)	7%	15%
cas m) PEC ASE	6%	11%

La part des labellisations au titre des alinéas k) et m) a doublé entre 2024 et 2025, signe d'une plus grande diffusion de la procédure à l'ensemble des acteurs du territoire.

1 066 ménages (2 490 personnes) labellisés par le SIAO ont été relogés en 2025 (+18% par rapport à 2024). Cette augmentation confirme la tendance haussière constatée depuis 2023. Elle est portée comme en 2024 principalement par l'augmentation du nombre de relogements

sur le contingent État (+20% entre 2024 et 2025). Cette année en revanche, le nombre de relogements sur les autres contingents (bailleur, collectivité locale, Action Logement) a également augmenté.

La répartition par compositions familiales des ménages ayant intégré un logement est similaire aux années précédentes et suit le profil des ménages labellisés par le SIAO 93. Une légère baisse tendancielle de la part des personnes isolées sur les 4 derniers exercices apparaît néanmoins. 43 % des relogements concernaient des ménages d'une personne (45% en 2024, 47% en 2023 et 51 % en 2022). 33 % des relogements concernaient des ménages de 2 ou 3 personnes (37% en 2024, 35% en 2023 et 33% en 2022). Ces compositions familiales sont les plus représentées parmi les ménages pris en charge dans les dispositifs associés à des labellisations au titre de l'article L.441-1 par le SIAO 93. Ces dispositifs sont ceux qui accueillent les ménages les plus proches du relogement (logement accompagné/adapté, Solibail) et pour lesquels des conditions de situation administrative et de ressources s'appliquent, contrairement aux dispositifs d'hébergement.

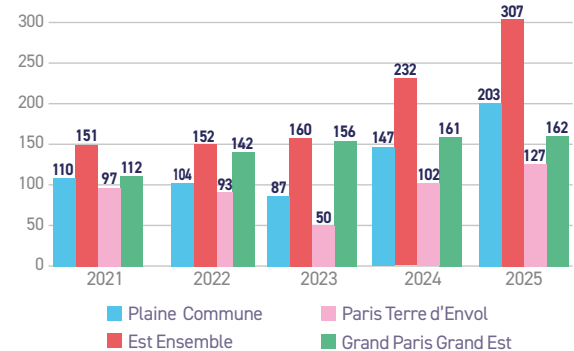
Dans la continuité des trois dernières années, le travail de proximité entre le SIAO 93 et le bureau d'accès au logement de l'UD-DRIHL 93 a permis à 20% des ménage reconnus prioritaires par le SIAO toutes années confondues d'être relogés en 2025. Le travail d'identification et de fabrication de demandes administrativement prêtes au relogement a perduré comme activité à part entière de l'activité de l'équipe, au même titre que l'activité de labellisation. Les allers-retours avec les prescripteurs, notamment les structures de l'AHJ, et les visites en structures, notamment auprès des structures d'hébergements, ont été au cœur des préoccupations.

74 % de l'ensemble des ménages reconnus prioritaires par le SIAO 93 au 31 décembre 2024, toutes dates de labellisation confondues, avaient reçu au moins une proposition de logement (72% en 2024 contre 69% en 2023). C'est le cas de 50 % des ménages labellisés en 2025 (53% en 2025 contre 47% en 2023). Cela étant, ces taux sont à relativiser dans la mesure où un logement donne lieu à 3 propositions, donc à 2 échecs.

Au 31 décembre 2025, ce sont 3 538 ménages ayant fait l'objet d'une labellisation par le SIAO 93 qui sont toujours en attente de relogement. Ce nombre est en augmentation chaque année. Au-delà des capacités d'accompagnement limitées du territoire et des défis du maintien à jour des demandes de logement social, a fortiori pour des publics dont les situations financières sont changeantes, le nombre de demandes de logement social augmente plus rapidement que les opportunités de relogement. D'autant plus que celui-ci reste une option théorique pour toute

une partie des ménages, en raison de la prédominance des petits logements. C'est notamment le cas pour un nombre important de grandes compositions familiales accueillies dans des dispositifs sur lesquels la fluidité est avancée comme objectif central (hôtel 115, dispositifs d'hébergement).

Relogement - Contingence État dans le 93 - par EPT



Constat : dans la répartition géographique des relogements opérés sur la contingence « État » en Seine-Saint Denis, Est Ensemble demeure le premier EPT de relogement (38%), et Paris Terres d'Envol le dernier (16%). La part des ménages relogés sur GPGE continue de baisser (34% en 2023, 25% en 2024, 20% en 2025), tandis que la part de Plaine Commune augmente légèrement.

3. LA CELLULES MOBILES D'APPUI (CMA)

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE-JEUNE EN RUPTURE (CEJ-JR)

59 nouveaux jeunes suivis

La transition vers l'autonomie peut être difficile pour certain·es jeunes en fin de parcours d'accompagnement par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Pour répondre aux sorties complexes de ces jeunes, la cellule mobile d'appui a été créée afin d'anticiper les risques de rupture d'hébergement et de tenter de proposer des solutions d'hébergement ou de logement adaptées à leur situation, grâce à l'intervention de deux travailleuses sociales. En 2025, ce sont 59 nouveaux·elles jeunes qui ont pu être suivis (59% de garçons et 41% de filles), principalement âgés de 20 ans avec de faibles ressources liées à des revenus de transfert (76% des jeunes avaient moins de 499€ euros de ressources lors de l'entrée dans le dispositif CEJ-JR).

Ces jeunes étaient, pour la majorité, accompagnés par l'ASE ou par des associations financées par l'ASE (66 %). 57% ont pu signer un CEJ ou un CEJ-JR, leur assurant suffisamment de ressources pour accéder à un dispositif de type ALT ou FJT, leur permettant ainsi de sécuriser leur parcours d'accès à l'emploi ou à la formation, même après la fin de prise en charge par l'ASE et/ou la PJJ. Les principaux motifs de non-signatures de CEJ-JR sont liés à des difficultés d'ordre administratif ou l'accès préalable à la formation ou l'emploi. Au 31 décembre 2025, 42% des jeunes accompagnés durant l'année avaient pu bénéficier d'une orientation vers un dispositif d'hébergement (48%) ou de logement accompagné (52%), structures très majoritairement dédiées aux jeunes. Afin de soutenir ces jeunes en fin de parcours ASE et PJJ, l'équipe a réalisé 325 entretiens individuels et 20 collectifs en 2025. La durée moyenne des accompagnements terminés était de 4,7 mois, avec un temps moyen consacré à chaque jeune de 10h30, que l'accompagnement soit terminé ou toujours en cours. Sur les 59 nouveaux jeunes accompagnés en 2025, 9 l'étaient toujours en fin d'année, malgré de sérieuses inquiétudes quant à la pérennisation de ce dispositif initialement prévu dans le cadre d'un appel à projet de 2 ans (2024-2025).

L'OFFRE DE REPÉRAGE ET DE REMOBILISATION (O2R)

50 personnes accompagnées

Nouvelle activité en 2025 à la suite de la réponse favorable d'un appel à projet pour une durée de 3 ans (2025-2027), la CMA O2R a pour objectif de favoriser l'emploi pour permettre l'accès au logement des personnes en situation de grande précarité. En partenariat avec les structures d'hébergement d'urgence dites CHU-115, les accueils de jour et les équipes mobiles d'aide (EMA) du département, la CMA va vers les publics déjà connus ou nouvellement pris en charge qui peuvent accéder à l'emploi ou à la formation professionnelle. 2 chargés d'insertion sociale et professionnelle (CISP) ont rejoint le SIAO 93 pour mettre en œuvre ce nouveau dispositif. Afin de s'assurer du lancement le plus efficace possible, l'équipe a, au préalable des co-accompagnements des publics, rencontré ces partenaires une vingtaine de fois au premier semestre 2025. Au total, 50 personnes ont été accompagnées : 86 % d'hommes et 14 % de femmes. Parmi elles, 84 % avaient entre 26 et 55 ans. Par ailleurs, 86 % étaient prises en charge en CHU-115, contre 14 % suivies par un accueil de jour ou une EMA. 32 personnes ont pu accéder à un emploi, à une formation, ou ont souhaité quitter provisoirement le dispositif (28% en emploi, 25% en interim, 22% en formation qualifiante). 18 personnes étaient toujours accompagnées au 31 décembre 2025.

LES PUBLICS SPÉCIFIQUES (ACTIVITÉ DÉCRITE PP.38-39)

Périnatalité

Le dispositif périnatalité a reçu et traité 1 276 demandes en 2025 (-16% par rapport à 2024). 689 demandes en provenance des maternités et PMI ont été traitées, concernant 527 ménages différents. 524 ménages ont été repérés par le plateau téléphonique du 115. 472 ménages ont été orientés vers une place de mise à l'abri ou d'hébergement.

Deux tiers des demandes concernaient des couples, un tiers des femmes seules. Près de 25% des demandes concernaient des familles avec plusieurs enfants. Cela explique en partie le recours majoritaire à l'hôtel comme solution de prise en charge.

87 ménages ont été orientés en structure d'hébergement dédiée (sur un parc total de 730 personnes) et 37 en structure d'hébergement généraliste.

Les deux chargées de missions périnatalité du SIAO 93 ont mis en place et animé la première session d'un groupe de travail dédié aux professionnels des structures accueillant du public périnatalité, en vue d'une harmonisation des pratiques entre structures dédiées.

Femmes victimes de violences (FVV) (activité décrite pp.38_39)

Parmi les 7 158 places d'hébergement régulées par le pôle, 173 sont dédiées aux femmes victimes de violence. La chargée de mission référente sur le sujet assure un lien de proximité avec les acteurs spécialisés dans le repérage des situations en besoin d'hébergement d'urgence.

Des réunions régulières ont eu lieu au cours de l'année avec le Service de Mise en Sécurité (SMS, dont le public est priorisé sur les orientations vers les places d'hébergement dédiées ou adaptées), le LAO, les intervenantes sociales en commissariat, la PASH et le pôle Mise à l'abri.

En 2025, 51 ménages ont été orientés sur les structures dédiées du parc hébergement. Le pôle a également pris part aux premiers travaux d'un groupe de travail inter-services sur le repérage et la prise en charge des personnes victimes de violence, dont l'un des effets attendus en 2026 est l'organisation de groupes de travail avec les structures d'hébergement.

Jeunes

En 2025 le poste de référent CEJ-JR a été transformé en référent jeune, élargissant son périmètre d'action à l'ensemble des prescripteurs-rices du territoire. Le chargé de mission a assisté à 108 réunions partenariales et 16 visites structures.

Ce travail d'information et de représentation a joué un rôle clé dans le repérage des situations critiques et l'appui technique apporté à l'ensemble des prescripteurs-rices dans la préparation de demandes auprès du SIAO. Le chargé de mission a également participé au travail de priorisation des demandes auprès des services orienteurs, mais également aux choix d'inclusions dans les files actives de la cellule mobile d'appui CEJ-JR. Les effets de son activité se sont retrouvés notamment dans l'augmentation sensible des orientations SIAO vers les dispositifs du logement accompagné/adapté dédiés aux jeunes.

Personnes Placées Sous Main de Justice (PPSMJ)

Préalablement à la signature d'une convention avec

le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), le SIAO avait déjà engagé un travail partenarial, matérialisé par l'organisation d'une commission mensuelle SIAO-SPIP, au sein de laquelle des dossiers sont présentés pour une priorisation d'orientation par le SIAO.

Plusieurs rencontres ont eu lieu en 2025, réunissant les chargé.es de mission hébergement et logement référent.es sur le sujet, des publics du centre de détention de Villepinte, ainsi que les équipes de suivi des publics en placement extérieur. Le SPIP est également venu présenter son organisation et ses services à l'ensemble des équipes du SIAO dans les locaux d'Interlogement⁹³.





En 2026, le pôle Hébergement/Logement entend poursuivre ses travaux de structuration des relations avec les partenaires du territoire et anticiper des évolutions substantielles des circonstances extérieures.

Les groupes de travail annoncés en 2025 seront amenés à se poursuivre, dans le but d'un meilleur repérage et d'une meilleure prise en charge de publics spécifiques. Les premières démarches engagées sur la prise en charge des femmes enceintes ou sortantes de maternité (FE-FSM) et des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) devraient conduire à des réflexions avec les structures dédiées dans un premier temps.

L'ambition est également d'aborder deux chantiers majeurs. L'élaboration d'une méthode de traitement des demandes de réorientation par les structures d'hébergement sera primordiale afin d'apporter une réponse à de nombreuses sollicitations. En concomitance avec la refonte prévue du SI-SIAO, le pôle prévoit de revoir son approche de l'étude et du traitement de la demande. Les évolutions de l'outil Ariane programmées devraient contribuer aux réflexions sur ce sujet.

A la faveur de la circulaire du 24 juillet 2025 relative à l'accélération de l'accès au logement des personnes sans domicile, qui prévoit qu'au moins 7% des attributions de logements sociaux en Île-de-France bénéficieront aux ménages en hébergement et/ou à

l'hôtel 115, la DRIHL démarre en 2026 une expérimentation mobilisant la contingence bailleurs sur cet objectif. Le pôle Hébergement/Logement, en coopération resserrée avec le Bureau d'Accès au Logement (BAL), assurera la désignation de demandes de logement social pour étude par les CALEOL sur des logements spécifiques. Il s'agit là d'une occasion de promouvoir l'accès au logement des publics en demande auprès du SIAO, de valoriser plus directement le travail de labellisation, et de valoriser le lien entre l'équipe de labellisation SYPLO et l'équipe hébergement.

Dans le même temps, 2026 mettra en évidence la priorité accordée à l'insertion professionnelle dans les financements publics. Le financement du projet CEJ-JR, axé sur la prise en charge des jeunes sortants d'ASE ou PJJ, est remplacé par le volet 2 des projets O2R. Le pôle continuera son travail auprès du même public « jeunes », en suivant la consigne de réorientation de l'accompagnement sur les thématiques de la formation et de l'emploi.

Enfin, nous anticipons une nouvelle année marquée par l'alternance entre les périodes d'augmentation saisonnière de capacités et les périodes de réduction de cette capacité en fin de saison. Ce rythme, s'il permet de répondre à des besoins de mise à l'abri, contribue par ailleurs à un encadrement plus strict du travail d'étude de la demande et d'analyse des besoins par le SIAO sur le territoire.

Actions Transversales



2 896

PROFESSIONNEL · LES



*DISPOSENT D'UN
COMPTE SI-SIAO*

**55 SESSIONS DE
FORMATIONS**



*AU FONCTIONNEMENT
DU SIAO ET DU SI-SIAO*

854 PARTICIPANTS

93

PROFESSIONNEL · LES



*FORMÉES À
L'UTILISATION DE
"LA PLATEFORME
DE L'INCLUSION"*



**11 INSTANCES DE
COORDINATION**

*DES ACTEURS
DE LA VEILLE SOCIALE*

**37 ATELIERS
DE TRAVAIL**



*AUTOUR DE
L'APPLICATION ARIANE*

171 UTILISATEURS

**359 DEMANDES
D'INTERVENTIONS**

*D'UNE ÉQUIPE
MÉDICO-SOCIALE
REÇUES*



119 ACCOMPAGNEMENTS

*RÉALISÉS PAR
L'ÉQUIPE MOBILE
SANTÉ PRÉCARITÉ
(EMSP)*



INTRODUCTION

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte marqué par une pression croissante sur les dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Face à ces enjeux, le pôle actions transversales du SIAO 93 a poursuivi et renforcé son rôle structurant, à la croisée de l'appui aux professionnel·les, de la coordination des acteurs et du développement d'outils au service des parcours.

À travers ses différentes missions – observation sociale, coordination des acteurs de la veille sociale, articulation avec les dispositifs de santé et d'insertion professionnelle, ainsi que déploiement d'outils numériques – le pôle contribue à améliorer la lisibilité, la fluidité et la qualité des réponses apportées aux publics. L'année 2025 a notamment été marquée par une montée en charge des activités, une consolidation des partenariats et un effort continu d'outillage des professionnel·les, dans un objectif partagé d'efficacité et d'adaptation aux réalités de terrain.

En 2025, le pôle a su à la fois accompagner les transformations en cours – notamment numériques – et soutenir les acteurs dans leurs pratiques quotidiennes. Le présent rapport revient sur les principales actions menées, les enseignements tirés et les perspectives qui en découlent.

MISSIONS

ÉQUIPES

Outils

Déploiement du SI-SIAO
Développement et déploiement de l'application Ariane
Développement d'outils métier internes
Supports et formations internes et externes

1 responsable de pôle adjoint
1 chef de projet
3 chargées de mission SI-SIAO
1 développeur

Observation sociale

Consolidation et analyse des indicateurs du SIAO
Enquêtes et études relatives aux publics

1 chef de projet
2 chargées de mission

Santé

Régulation des équipes mobiles médico-sociale du territoire
Coordination des acteur.rice.s concourant à l'accès au soin des publics hébergés ou accompagnés
Coordination des psychologues AHI du territoire

Équipe mobile santé précarité

Intervention médico-sociale auprès de publics éloignés du système de soins
Coordination des parcours dits "complexes"

1 coordinatrice
1 chargée de mission

1 coordinatrice
3 chargées de missions
"parcours de soins complexes"
1 psychologue

Coordination des acteur.rice.s concourant aux dispositifs de veille sociale

1 chef de projet

Coordination des acteur.rice.s concourant à l'insertion professionnelle des publics hébergés ou accompagnés

1 chargée de mission

Organisation des instances du SIAO
Communication du SIAO à destination des prescripteurs

1 chargée de mission SIAO

Pilotage du pôle

1 responsable de pôle

1. LA COORDINATION DES ACTEUR·RICES DE LA VEILLE SOCIALE (AVS)

11 réunions de coordination

En 2025, onze réunions de coordination ont été tenues (6 réunions techniques et 5 réunions plénières). D'autres réunions et événements ont marqué l'activité des AVS en cette année 2025.

La coordination des acteurs de la veille sociale s'est faite dans un contexte assez contrasté, marqué par deux mouvements inverses : d'un côté, une **forte pénurie des moyens à dispositions des acteurs de la veille sociale** pour répondre aux besoins des publics et d'un autre côté, un **mouvement vers le renforcement des capacités des AVS**, à plusieurs niveaux.

Dispositifs de première ligne, les acteurs de la veille sociale ont joué un rôle fondamental dans le soutien des personnes à la rue et dont la période d'errance avant de se voir proposer une place au 115 est de plus en plus longue. Cette situation d'attente concerne désormais tout type de publics, y compris des ménages avec enfants ou encore des personnes vieillissantes souffrant de problématiques de santé importantes.

Ensuite, la **saturation des dispositifs de domiciliation sur le département a également été un frein durant cette année**. L'épuisement des disponibilités d'un des plus grands acteurs de domiciliation (Aurore Domiciliation) en est un des facteurs explicatifs.

Néanmoins, il faut souligner que le dispositif de veille sociale de la Seine-Saint-Denis a connu un renforcement de moyens et de capacités en 2025 :

- le financement par la DRIHL d'un lieu d'accueil supplémentaire sur le département, Le Relais des Femmes géré par l'association ABRI (anciennement "la Main Tendue") à Aubervilliers, avec une spécialisation sur les femmes victimes de violences ;
- l'ouverture d'une nouvelle Halte de nuit pour femmes seules, gérée par l'association Cités Caritas. Les accueils de jour et le SIAO se sont rapidement appropriés ce nouvel outil et ont contribué, à travers des remontées d'informations en réunions AVS, à une amélioration des conditions d'accueil sur la structure.

Par ailleurs, la coordination des acteurs de la veille sociale a pu poursuivre son travail d'amélioration des sa-

voir-faire des accueils de jour. Un cycle d'échanges de bonnes pratiques a été lancé en 2025. Il a occupé 3 des 6 réunions techniques AVS, autour de la « gestion des flux : comment organiser l'accueil et la cohabitation des publics et leur accès aux différentes prestations offertes par les structures ? ». Les résultats encourageants ont validé une méthode qui devrait être reconduite en 2026 sur les interventions en matière d'évaluation et de suivi social.

Cette année a également été l'occasion de travailler au renforcement des liens entre les AVS et les **dispositifs d'insertion professionnelle pour les publics précaires**. Des ateliers de recrutements ont été organisés en lien avec Convergence 93, avec une forte implication des accueils de jour et des haltes de nuit. Plusieurs dizaines de personnes en errance ont pu être approchées dans le cadre des programmes premières heures en chantier (PHC), témoignant d'une plus grande appropriation de ces outils par les AVS.

Enfin, les acteurs ont été sollicités pour participer à l'observation sociale du SIAO à travers la réalisation de la traditionnelle enquête flash qui permet une évaluation du non-recours au 115. Une tentative de production commune et harmonisée de données a également été initiée, mais cette dernière n'a pas pu se poursuivre, faute d'outillage.

Cette dernière difficulté pose le problème de l'**absence d'un outil de suivi d'activité pour la plupart des accueils de jour du territoire**. Le sujet a été l'une des préoccupations des AVS en 2025. Outre les réunions régulières, trois autres moments de travail ont mobilisé les accueils de jour autour de la découverte d'un outil (adapté) en service dans deux accueils de jour, permettant d'enviager des perspectives plus prometteuses pour l'année 2026.

2. L'INSERTION PROFESSIONNELLE

6 formations à l'utilisation de la plateforme des emplois de l'inclusion à destination de 93 personnes

16 rencontres partenariales

68 sollicitations au sujet de salarié·es en insertion en difficulté d'hébergement/logement

39 professionnels de SIAE aux instances et formations du SIAO

Depuis 2022, Interlogement 93 porte une mission dédiée au rapprochement entre le secteur accueil/hébergement/logement et celui de l'Insertion par l'activité économique (IAE).

L'objectif de la mission insertion professionnelle est double : fluidifier les parcours en structure d'hébergement/logement par l'accès à l'emploi des personnes hébergées et faciliter l'accès au logement des salarié-e-s en insertion par une meilleure appréhension du secteur hébergement/logement de la part des professionnels.

Une formation à l'écosystème de l'IAE et à l'utilisation de la Plateforme des emplois de l'inclusion a été pensée spécifiquement pour les professionnel-les de l'accompagnement du secteur de l'AHl de Seine-Saint-Denis. En 2025, 6 sessions ont eu lieu et ont permis à 93 nouvelles personnes de mieux connaître ce secteur et de pouvoir s'en saisir.

Le lien de proximité qui s'est créé depuis plusieurs années entre la mission insertion professionnelle et des acteurs comme Inser'Eco 93 et le réseau des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) du territoire permettent aujourd'hui au SIAO d'être mieux identifié et d'être un réel soutien vis-à-vis de salarié-es en insertion en précarité de logement.

Ainsi, 16 nouvelles rencontres partenariales avec des SIAE ont eu lieu en 2025, contribuant aux 68 sollicitations au sujet de salarié-es en insertion en difficulté d'hébergement/logement. Un autre effet de ce lien de collaboration renforcé a été la participation de 39 professionnel-e-s de SIAE aux instances et formations du SIAO.

En 2025, les sollicitations par des professionnel-les du secteur hébergement/logement et de dispositifs d'accompagnement social se sont accrues, menant à 73 sollicitations. Le dispositif Offre Repérage et Remobilisation (O2R) et les liens créés au travers de ce nouvel axe de travail avec les structures d'hébergement prescriptrices ont également permis de mieux faire connaître cette mission transversale du SIAO. Fin 2025, Interlogement93 a été lauréat d'un deuxième volet du dispositif O2R à destination d'un public jeune, ouvrant la perspective de nouveaux liens et partenariats avec la mission insertion professionnelle.

3. COORDINATION ET RÉGULATION DES ÉQUIPES MOBILES MÉDICO-SOCIALES 93

359 demandes d'interventions ont été reçues

181 demandes orientées
vers une équipe mobile médico-sociale

4 rencontres de coordination des EMMS

6 commissions parcours de soins complexe
avec 173 participants

4 réunions de coordination des psychologues
de la mesure 9

Depuis 2022, le SIAO 93 porte la coordination et la régulation des équipes mobiles médico-sociales déployées dans le cadre de la mesure 27 du Ségur de la Santé en Seine-Saint-Denis. Il s'agit de 7 équipes portées par 5 associations différentes, s'inscrivant dans 4 types de dispositifs aux missions complémentaires :

- 3 équipes mobiles santé précarité (EMSP), portées par Le Groupe SOS, ABRI et Interlogement93 ;
- 1 équipe lits haltes soins santé (LHSS) mobile, spécialisée en périnatalité, portée par le Groupe SOS ;
- 1 équipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ES-SIP), portée par ABRI ;
- 2 équipes appartement de coordination thérapeutique (ACT) hors-les-murs, portées par Aurore et Emmaüs Alternatives.

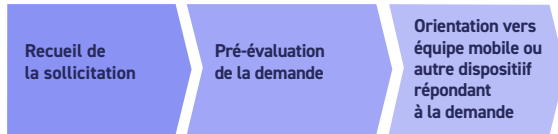
La mission de régulation des équipes s'est renforcée avec le recrutement d'une chargée de mission « régulation et parcours de santé », permettant d'assurer la continuité de la mission engagée et de développer un accompagnement plus soutenu des partenaires du territoire.

Par ailleurs, les actions de communication auprès des acteurs du territoire se sont poursuivies afin de faciliter l'identification et l'appropriation de ces dispositifs par les professionnel-les.

47 rencontres ont été organisées en 2025 auprès des partenaires (structures d'hébergement, accueils de jours, établissements de santé, etc.), afin de présenter les missions des équipes et les modalités de sollicitation.

A. LA RÉGULATION DES DEMANDES

La régulation des équipes mobiles médico-sociales réceptionne, analyse et oriente les sollicitations des partenaires. Selon la nature de la demande, celle-ci est soit adressée à une équipe mobile, soit l'information du dispositif le plus adapté est communiquée au partenaire.



La sollicitation des équipes

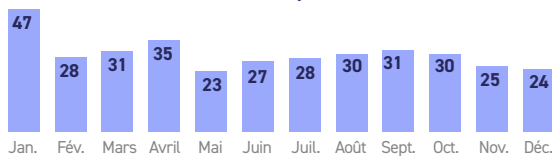
En 2025, 359 demandes d'interventions ont été reçues. En moyenne, le retour au professionnel est réalisé dans un délai inférieur à 24h.

Parmi ces demandes, 181 (50%) ont été orientées vers une équipe mobile médico-sociale, elles se répartissent comme suit :

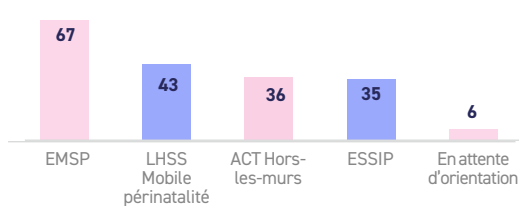
- 37% vers une EMSP ;
- 24% vers le LHSS mobile périnatalité ;
- 20% l'ESSIP ;
- 19% vers un ACT hors-les-murs.

Les demandes ne relevant pas de l'intervention des équipes mobiles ont été principalement redirigées vers des dispositifs sanitaires ou médico-sociaux adaptés (62% des demandes).

NOMBRE DE DEMANDES REÇUES PAR MOIS EN 2025



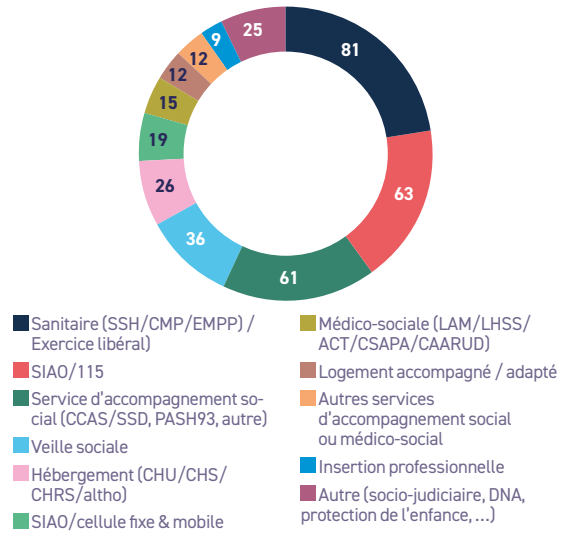
NOMBRE D'ORIENTATIONS PAR TYPE D'ÉQUIPES



Prescripteur.rice.s des demandes en 2025

Les principaux prescripteur.rice.s sollicitant l'intervention d'une équipe mobile médico-sociale sont issus du secteur sanitaire, du 115, de la veille sociale (ADJ, HDN, REMA, EMA), et des services d'accompagnement sociaux (PASH, service social municipal/départemental). Ces prescripteur.rice.s représentent 67% des demandes.

NOMBRE DE PRESCRIPTEURS PAR SECTEUR PROFESSIONNEL

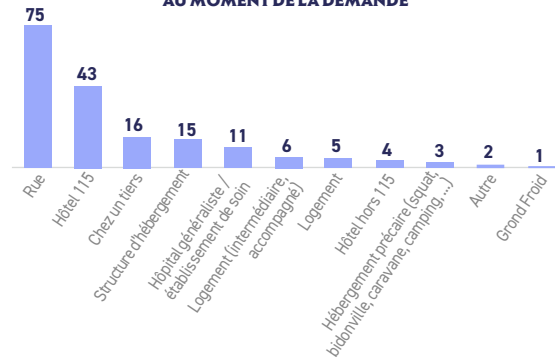


Les professionnel.le.s ont principalement sollicité les équipes mobiles pour des besoins d'évaluation et d'orientation médico-sociale ou sanitaire (175 sollicitations), et des besoins de soins (129 sollicitations), représentant 85% des demandes.

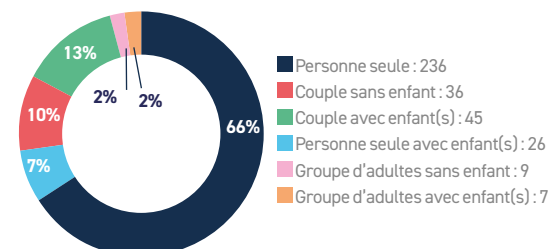
Public cible

Les demandes d'intervention ont majoritairement concerné des personnes en situation de rue (38%), mises à l'abri en hôtel 115 (22%) et en structures d'hébergement (8%). La moyenne d'âge des personnes est de 43,6 ans, avec une prédominance de personnes seules (66%).

LIEU OÙ SE TROUVE LA PERSONNE CONCERNÉE AU MOMENT DE LA DEMANDE



COMPOSITION FAMILIALE DES PERSONNES CONCERNÉES PAR LA DEMANDE



B. LA COORDINATION DES ÉQUIPES MOBILES MÉDICO-SOCIALES

En 2025, 4 rencontres de coordination ont réuni les différents gestionnaires d'équipes mobiles médico-sociales du territoire. Ces espaces de collaboration visent à suivre les réalités de terrain de chacune des équipes, à construire des projets communs et à identifier les ajustements nécessaires au bon déploiement du dispositif.

2 rencontres portant sur l'échange des pratiques se sont tenues pour identifier les besoins, mutualiser les pratiques et travailler sur des outils communs.

Grand Froid

Dans le cadre de la période Grand Froid, des bilans de santé en aller-vers ont été coordonnés afin d'identifier les besoins en santé des personnes mises à l'abri et faciliter leur orientation vers les dispositifs adaptés.

- ✓ Équipes intervenantes : la CPTS Bondy/Bobigny, le Bus Santé AP-HP et 6 équipes mobiles médico-sociales
- ✓ 8 interventions ont été réalisées sur 7 sites différents
- ✓ 119 personnes (adultes et enfants) ont bénéficié d'évaluations de santé

Ces actions ont notamment permis :

- 45 orientations vers des structures de santé (médecine de ville, PASS, établissements hospitaliers) ;
- 17 orientations vers les équipes mobiles médico-sociales ;
- 3 orientations vers des structures de soins résidentiels. Elles ont également contribué à signaler les situations les plus fragiles au SIAO.

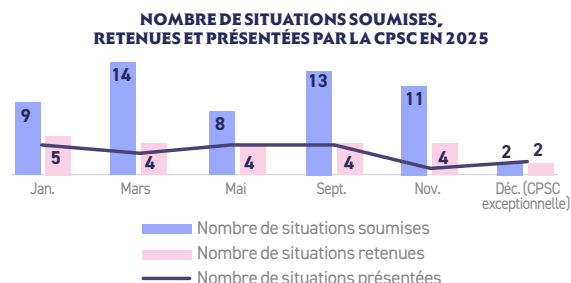
C. LA COMMISSION PARCOURS DE SOINS COMPLEXES (CPSC) :

Cette instance, co-pilotée avec l'hôpital Delafontaine et la Ville de Saint-Denis, est dédiée à la réflexion entre professionnel·les issu·es du secteur social, médico-social et sanitaire autour de situations complexes. Elle vise à favoriser la fluidité des parcours des personnes accompagnées et à renforcer l'interconnaissance entre les professionnel·les.

Ces commissions se tiennent environ tous les 2 mois, en visioconférence, sur inscription préalable.

En 2025, 6 CPSC ont été organisées, dont une commission exceptionnelle organisée en fin d'année afin de pallier les difficultés logistiques rencontrées lors d'une commission précédente. Ces rencontres ont rassemblé 173 participant·es au total et ont permis l'étude d'environ 4 situations par commission.

Au cours de l'année, 55 situations ont été soumises à l'instance. Parmi celles-ci, 21 ont été retenues pour passage en commission et 18 ont effectivement été présentées.



D. COORDINATION PSYCHOLOGUES MESURE 9

Dans le cadre des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie, la mesure 9 vise à renforcer l'accès au soutien psychologique pour les personnes en situation de grande précarité. Elle prévoit le financement de postes de psychologues intervenant au sein des structures AHI et DNA afin de favoriser l'accès à un accompagnement psychologique et de faciliter l'articulation entre le secteur social et le système de soins.

En Seine-Saint-Denis, les psychologues interviennent dans différentes structures d'hébergement, structures de l'asile, accueils de jour et hôtels 115.

Afin d'accompagner le déploiement de la mesure et de favoriser des dynamiques entre les professionnelles concernées, un poste de coordination de la mesure 9, porté par l'association Interlogement93, a été mis en place. Cet espace animé par la coordinatrice santé, réunit les psychologues de la mesure 9 et a pour objectifs de :

- favoriser l'interconnaissance entre les professionnelles ;
- permettre des échanges de pratiques et le partage d'expériences ;
- identifier collectivement les enjeux et les besoins rencontrés par les psychologues.

En 2025,

- ✓ 16 ETP de psychologues sont financés en Seine-Saint-Denis
- ✓ Ces postes sont portés par 9 associations : ABRI, Amicale du Nid, Aurore, CASP, Cités Caritas, Emmaüs Alternatives, Groupe SOS, Interlogement93, La Marmite.
- ✓ 4 réunions de coordination ont été organisées.

Les rencontres ont notamment permis de poser le cadre et les objectifs de cet espace, ainsi que de favoriser une meilleure connaissance entre les psychologues intervenant dans des structures et contextes d'intervention variés.

4. L'ÉQUIPE MOBILE SANTÉ PRÉCARITÉ

48 personnes accompagnées

165 visites aux personnes accompagnées sur leur lieu de vie

119 accompagnements vers des structures médicales, médico-sociales et sociales

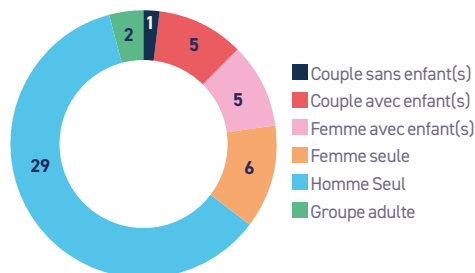
L'année 2025 est la troisième année d'exercice de l'Équipe mobile santé précarité (EMSP) créée en juin 2022.

S'appuyant sur le principe de l'aller-vers, l'équipe mobile santé précarité a pour objectif de favoriser l'accès aux soins des personnes présentant un parcours de soin dit "complexe" du fait du cumul de plusieurs problématiques (multiplicité des problématiques de santé, difficulté d'accès au droit commun, absence de logement, etc.). L'EMSP se positionne dans une logique de coordination de parcours de santé : elle intervient en proposant un accompagnement personnalisé sans condition d'âge, de lieu de vie (centre d'hébergement, rue, hôtel 115, bidonville, etc.), et de situation administrative.

L'équipe est mobile sur l'ensemble du département et se déplace au plus près des lieux de vie des personnes. L'équipe est composée de deux infirmières, d'une travailleuse sociale, d'une psychologue et d'une coordinatrice.

En 2025, l'EMSP a accompagné 48 personnes, 16 femmes et 32 hommes, dont la moyenne d'âge s'élève à 50 ans. La personne la plus jeune a 7 ans et la plus âgée a 81 ans au moment de leur entrée dans la file active. La tranche d'âge représentée en majorité est celle des 60 ans et plus. L'EMSP a accompagné principalement des personnes isolées.

COMPOSITION DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS PAR L'EMSP EN 2025



Missions

Chacune des personnes rencontrées (orientées par la régulation des équipes mobiles du département ou par

des partenaires de l'équipe mobile santé précarité) a bénéficié d'une évaluation médico-sociale afin de définir le besoin précis d'accompagnement au regard de la santé :

- bilans infirmiers
- accompagnements vers des structures sociales et médicales adaptées

L'EMSP a également pour mission de soutenir les professionnels référents de la personne dans l'évaluation et l'orientation vers un dispositif adapté.

En 2025, l'EMSP a été mobilisée pour 119 accompagnements vers des structures médicales, médico-sociales et sociales, 165 visites aux personnes accompagnées sur leur lieu de vie et 30 accompagnements vers des structures d'hébergement.

Parmi la file active de l'année 2025, la majorité des personnes était mise à l'abri à l'hôtel 115 ou en situation de rue.

TABLEAU DES LIEUX DE VIE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

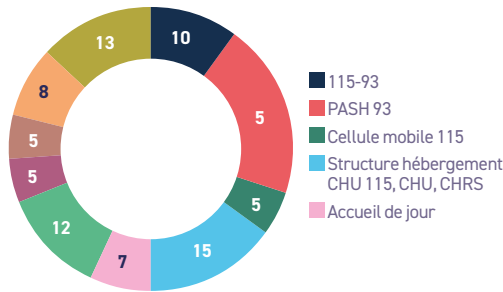
Mise à l'abri Hôtel 115	15
Rue	15
Logement adapté ou accompagné	8
Structure hébergement (CHU 115, CHU, CHRS)	7
Logement d'abord	1
Hôtel hors 115	1
Hébergement précaire (tiers)	1

L'intervention de l'équipe fait suite à la sollicitation d'un.e professionnel.le du secteur social ou médical présent.e sur le territoire.

PROFESSIONNEL · LES À L'ORIGINE DE LA DEMANDE

115-93	4
PASH 93	8
Cellule mobile 115	2
Structure hébergement CHU 115, CHU, CHRS	6
Accueil de jour	3
Maraude	5
Dispositif jeune en rupture CEJ-JR	2
EMSP Interlogement93	2
Secteur hospitalier (service social, service médical)	3
Autres	5

PROFESSIONNEL · LES À L'ORIGINE DE LA DEMANDE



L'équipe est également intervenue dans le cadre du plan Grand Froid de décembre 2025 – janvier 2026 ; les professionnelles ont mené des évaluations flash au sein des gymnases. L'EMSP a rencontré 37 personnes lors de cette opération, dont 7 ont été orientées par la suite vers une équipe mobile médico-sociale du territoire.

L'EMSP s'inscrit également dans une dynamique de sensibilisation des professionnel·les du secteur social et du secteur sanitaire aux spécificités de la prise en charge des publics en situation de grande précarité.

Afin de contribuer à la mise en réseau et favoriser l'interconnaissance entre les différents acteurs du secteur social et médico-social du territoire, l'équipe a participé à 17 rencontres avec des partenaires spécialisés, notamment dans le secteur de la santé mentale, le secteur gériatologique et la coordination des parcours de soins, etc.

L'EMSP a participé à 34 concertations territoriales du SIAO et 4 commissions parcours de soins complexes.

La forte représentation de personnes de plus de 60 ans présentant un vieillissement précoce et de personnes nécessitant des soins en santé mentale rend incontournable le travail de renforcement des partenariats avec les acteurs spécialisés dans ces filières de soins en 2026. Dans l'objectif de diversifier les modalités d'intervention de l'EMSP, un projet de permanences médico-sociales au sein d'accueil de jour et de structures d'hébergement (CHU, CHU 115 etc.) se dessine à l'horizon 2026.

5. L'OBSERVATION SOCIALE

1 760 indicateurs produits

1 étude produite

4 baromètres et 2 enquêtes flash

Les missions du service d'observation sociale s'articulent autour de trois axes principaux :

- La production et le suivi d'indicateurs, visant à objectiver l'activité et à éclairer la prise de décision ;

- Le développement et la maintenance d'outils d'analyse et de pilotage, permettant de structurer, fiabiliser et exploiter les données issues du SI-SIAO et des outils métiers développés à Interlogement93 ;
- La réalisation de notes, d'études et d'enquêtes, contribuant à une meilleure connaissance des publics et des dynamiques territoriales.

L'année 2025 a été marquée par une forte augmentation du nombre d'indicateurs produits, couvrant à la fois l'activité de la PASH et celle du SIAO. Au total, 1 760 indicateurs relatifs à l'activité et aux caractéristiques des ménages sont produits de manière régulière.

Ces données alimentent différents niveaux d'analyse et de pilotage : elles sont transmises aux services de l'État pour le suivi de l'activité d'Interlogement93, partagées avec des partenaires extérieurs, notamment les acteurs de la veille sociale, et mobilisées en interne afin de permettre aux équipes de disposer d'une lecture objectivée de leur activité.

En parallèle, le service a engagé le déploiement d'outils de pilotage à destination des équipes, notamment à travers la mise en place d'applications sous Power BI.

Ces applications offrent des tableaux de bord interactifs permettant de suivre les principaux indicateurs d'activité, d'explorer les données selon différents critères et de faciliter le pilotage opérationnel au quotidien.

En ce qui concerne la production d'enquêtes et d'études, le début de l'année 2025 a été marqué par la publication de l'étude « *Parcours hôtel. Parcours des personnes mises à l'abri par le 115 en Seine-Saint-Denis* ». Cette étude propose une analyse approfondie des trajectoires résidentielles et économiques de 74 ménages, à partir d'entretiens qualitatifs, complétée par l'exploitation de données quantitatives. Elle vise à mieux comprendre le rôle de l'hôtel comme première étape dans les parcours vers le logement.

Par ailleurs, le service a poursuivi la publication du baromètre du SIAO, diffusé de façon trimestrielle, permettant aux partenaires ainsi qu'au grand public de disposer d'une vision synthétique et régulière de l'activité.

Enfin, l'enquête FLASH, menée deux fois par an depuis 2017, a fait l'objet d'une modernisation importante. La passation du questionnaire s'effectue désormais via un formulaire en ligne, structuré en modules adaptables, permettant aux acteurs de la veille sociale d'ajuster plus facilement les thématiques explorées.

En 2025, les thématiques de l'emploi, de l'histoire et de la fréquentation des accueils de jour (ADJ) ont été approfondies. Cette évolution a permis d'enrichir les productions associées, avec la publication de deux notes complémentaires en plus de la restitution habituelle de l'enquête.

6. CONCEPTION ET DÉPLOIEMENT D'OUTILS

33 formations collectives à l'utilisation du SI-SIAO

4 Arianes, 171 utilisateurs-rices, 37 ateliers utilisateurs-rices

A. LE DÉPLOIEMENT DU SI-SIAO

L'équipe dédiée au déploiement du SI-SIAO a participé à 16 ateliers animés par la DIHAL et a suivi 13 mises en production d'évolutions du SI-SIAO en 2025.

Ces évolutions se sont traduites principalement par le déploiement progressif du « module offre », incluant le recensement des entités, des dispositifs et des financements ainsi que l'affectation des groupes de places permettant ainsi une meilleure structuration de l'information et de la gestion des dispositifs.

Cela a nécessité de l'équipe support une démarche d'adaptation des parcours entre l'ancien et le nouveau "module offre", incluant la restructuration des dispositifs et des places, la réalisation de tests, le suivi des performances et l'accompagnement des utilisateurs-rices.

Pour chacune de ces évolutions, l'équipe dédiée assure :

- la communication auprès des prescripteurs et des financeurs du territoire ;
- la mise à jour continue des supports de présentation de nos formations, en lien avec les évolutions du SI-SIAO tout au long de l'année ;
- la réponse aux interrogations ou difficultés des partenaires par mail ou via la permanence téléphonique en interne et en externe ;
- les échanges et le suivi avec les équipes techniques de la DIHAL sur les difficultés constatées.

Le soutien aux professionnel·les s'est illustré avec 33 formations collectives sur l'année 2025, auxquelles s'ajoutent 25 temps de formations spécifiques sur l'application.

La mise en conformité des comptes utilisateurs-rices a conduit à une campagne de nettoyage des comptes du SI-SIAO ne respectant pas les normes règlement général sur la protection des données (RGPD) conformément aux nouvelles directives de la DIHAL. Le nombre d'utilisateurs-rices est désormais de 2 896 dont 965 nouvelles créations faites au cours de l'année 2025.

Le nombre de structures répertoriées sur le SI-SIAO en 2025 s'élève à 382 structures actives en hébergement / logement ainsi que 693 structures en premier accueil. Un travail de mise à jour mené conjointement avec les gestionnaires des structures a été initié et se poursuit concernant les référencements des parcs et des ménages orientés.

Les prescripteurs-rices ont accès à une assistance technique par mail à tout moment. Une permanence téléphonique est également ouverte chaque après-midi pour les accompagner et leur apporter un soutien technique.

En 2026, de nouvelles évolutions de l'application sont prévues (continuité du déploiement du volet "Offre" de l'application) et l'équipe développe également de nouvelles missions en lien avec la mise en œuvre d'outils internes interconnectés au SI-SIAO (application Ariane).

B. LE DÉVELOPPEMENT D'ARIANE

171 utilisateur-rices actifs :

- Ariane Pash : 75
- Ariane Santé : 39
- Ariane PHL : 27
- Ariane REMA : 30



Est une application développée par Interlogement93 depuis 2020. Elle repose sur une technologie conçue pour être à taille humaine, permettant réactivité et adaptabilité à chaque étape du processus de conception et de production de l'application. Elle permet une connexion en ligne avec des accès individuels, facilitant la récupération des informations saisies dans le SI-SIAO, évitant ainsi au maximum la double saisie pour les professionnel·les. Les modules d'Ariane sont partagés entre les différentes versions de l'application, incluant des fiches ménages avec des items sélectionnés en fonction des

besoins spécifiques, des mécanismes de régulation et de gestion des équipes via des référents et des affectations, un suivi des interventions sociales à travers des modules de démarches, ainsi que des indicateurs d'activité. Les accès et les règles de gestion sont configurés selon les profils utilisateurs-rices (coordinateurs-rices, travailleurs-euses sociaux-ales, infirmiers-ères, etc.), et des fonctionnalités d'export sous Excel sont disponibles. Ariane permet également l'historicisation de certaines informations tout en assurant un stockage sécurisé des données (HDS).

Quatre applications Ariane sont actuellement en place. Sur l'année 2025, 37 ateliers ont été réalisés avec les équipes concernées pour la production et l'amélioration continue de ces applications. Le développement technique est assuré par deux prestataires informatiques, et un chargé de mission a rejoint les équipes d'Interlogement93 en 2024 sur une mission de développement informatique.



Ariane PASH a été mise en production en février 2021 pour l'équipe PASH, afin de réguler les files actives et de suivre l'accompagnement social. Dès 2021, cet outil

est devenu l'outil principal de l'équipe PASH 93, utilisé quotidiennement par 75 utilisateurs-rices.



Ariane Santé, lancée en mars 2023, est dédiée à sept équipes mobiles médico-sociales avec des porteurs associatifs distincts et est utilisée par 39 utilisateurs-rices.

Son objectif est de réguler les demandes reçues par le SIAO 93 puis de permettre le suivi des ménages par les équipes mobiles en santé.



Ariane PHL a été mise en production en septembre 2024. Elle est destinée au Pôle Hébergement-Logement du SIAO 93 et permet la régulation du parc d'hébergement et de logement accompagné. L'interconnexion au SI-SIAO permet aux équipes d'avoir une visibilité sur l'ensemble des demandes reçues et d'optimiser la gestion des listes d'attente. Elle est utilisée quotidiennement

par 27 professionnel·les.



Ariane Rema a été mise en production en février 2026. Elle est dédiée aux équipes de maraudes du territoire et aux équipes de régulation du SIAO. Elle permet de réguler

le travail des équipes de maraudes au quotidien, de gérer la répartition territoriale et de suivre le parcours des ménages à la rue. Elle est utilisée quotidiennement par une vingtaine d'utilisateurs-rices, du SIAO et des partenaires portant des équipes mobiles d'aides : la Samu Social 93 et la Croix Rouge 93.

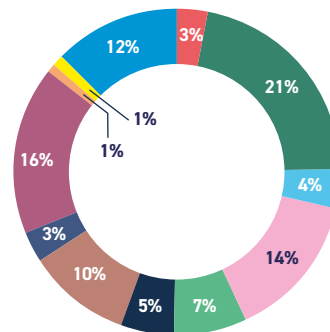
7. LES FORMATIONS

55 sessions de formation à destination de 854 professionnel·les

Le SIAO 93 organise régulièrement deux formations à destination des professionnel·les de Seine-Saint-Denis. La première, la formation SIAO, est organisée deux fois par mois et vise à comprendre les missions et le fonctionnement des dispositifs portés par le SIAO 93. La seconde est organisée chaque semaine et animée par l'équipe support SI-SIAO du SIAO 93. Elle est dédiée à l'utilisation technique de l'outil SI-SIAO.

En 2025, ce sont 55 sessions de formation qui ont été organisées et 854 professionnel·les du secteur qui s'y sont inscrits·es. Ces formations ont accueilli 11 participant·es en moyenne. Ce sont les professionnel·les des secteurs de l'Hébergement et des Services sociaux municipaux ou départementaux qui sont les plus représentés parmi les inscrits·es.

ORIGINE PROFESSIONNELLE DES PERSONNES INSCRITES DANS LES FORMATIONS ORGANISÉES PAR LE SIAO93 EN 2025



- Dispositif national d'accueil (CADA/HUDA/CPH)
- Hébergement (CHU/CHS/CHRS/Altho)
- Interlogement93
- Insertion professionnelle (Mission locale/SIAE/PLIE)
- Logement de transition (FTM/RS/Solibail), logement adapté (PF/RA) et accompagnement logement (ASLL/AVDL/LDA)
- Médico-sociale (LAM/LHSS/ACT/Csapa/Caarud)
- Protection de l'enfance (CME/MECS/prévention, circonscriptions ASE)
- Sanitaire (SSH/CMP/EMPP)
- Service social municipal ou départemental (CCAS/SSD)
- Socio-judiciaire (SPIP/PJJ/protection des majeures)
- Veille sociale (EMA/ADJ/SIAO-115)
- Autre service d'accompagnement social/découverte

Perspectives



L'année 2025 confirme le rôle central du pôle actions transversales dans le fonctionnement et l'évolution du SIAO 93. Dans un contexte de tension persistante sur les dispositifs et d'accroissement des besoins, le pôle a su consolider ses missions d'appui, de coordination et d'innovation, en s'adaptant en permanence aux réalités du territoire.

Les actions menées ont permis de renforcer les dynamiques partenariales, d'améliorer l'accès aux outils et aux dispositifs pour les professionnel·les, et de structurer davantage la connaissance des publics et des parcours. Le développement d'outils tels que le SI-SIAO et l'application Ariane, ainsi que la montée en puissance de l'observation sociale, témoignent de cette volonté de doter les acteurs de moyens concrets pour mieux agir.

Par ailleurs, les travaux engagés autour de la coordination des équipes médico-sociales, de l'insertion professionnelle et de la veille sociale illustrent une approche transversale indispensable pour répondre à la complexité des situations rencontrées.

Les perspectives pour 2026 s'inscrivent dans la continuité de ces dynamiques : poursuite du développement des outils, renforcement des coopérations, amélioration du suivi des activités et adaptation des réponses aux évolutions des publics. Dans un environnement en constante mutation, le pôle actions transversales continuera à jouer un rôle clé pour soutenir, structurer et faire évoluer les pratiques au service des personnes les plus vulnérables.

DIRECTION DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Soucieuse d'apporter des réponses d'accompagnement adaptées aux différents parcours de vie, de la prise en charge à l'hôtel jusqu'à l'accès à un logement pérenne, notre direction s'appuie sur plusieurs dispositifs d'accompagnement mobilisant différentes thématiques d'intervention. La direction des dispositifs d'accompagnement est ainsi composée de la Plateforme d'accompagnement social à l'hôtel (PASH) qui accompagne les ménages hébergés à l'hôtel par les SIAO et du pôle logement qui favorise l'accès et le maintien au sein du logement grâce à plusieurs dispositifs (Solibail, Logement d'abord, ASSL, Action Logement, Prévention des expulsions locatives)

L'ensemble de notre activité d'accompagnement a été en progression et en développement en 2025. Nous avons accompagné plus de familles que l'an dernier soit 2 848 ménages, réduisant de 27 % le nombre de ménages en attente d'accompagnement. Nous avons développé nos actions relatives à la prévention des expulsions locatives par la mise en place d'une équipe mobile en partenariat avec l'ADIL 93.

Un moment fort de cette année 2025 a été l'écriture du projet de service de la PASH. Celui-ci découle d'une volonté de travailler avec les équipes sur le sens de nos actions auprès des ménages mis à l'abri et de faire corps autour d'objectifs communs.

Nous avons aussi travaillé plusieurs axes d'amélioration : développement de notre équipe de chargées de mission PASH, amélioration de nos outils de suivi (merci à nos collègues du SIAT), travail de réorganisation de l'équipe de gestion locative permettant de passer d'un taux de logement vacant de 16% à 4% sur notre parc Solibail, fonctionnement en an-

née pleine pour la permanence de prévention des expulsions locatives et poursuivi notre partenariat avec Action Logement Service.

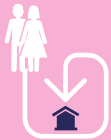
Nous avons aussi connu plusieurs difficultés. Notre dispositif ASSL a connu une année complexe. L'annonce d'une baisse de 30 % du financement départemental alloué à ces mesures par le Département de la Seine-Saint-Denis a fortement impacté notre budget, avec des conséquences sur notre organisation. Cependant, nous avons été retenus dans le cadre de l'appel à projet 2026 - 2028 ASSL et avons obtenu une augmentation de notre file active.

Des facteurs exogènes continuent de mettre en difficulté nos accompagnements. La saturation des places sur les dispositifs d'hébergement ne permet pas de désengorger le dispositif hôtelier. En effet, alors que les sorties d'hôtel des familles suivies par la PASH 93 se font majoritairement sur des dispositifs logement (Solibail, etc.), la plupart des situations des ménages accompagnés nécessitent une préconisation d'orientation sur un dispositif d'hébergement. De plus, les nombreuses ruptures de droits créent des freins importants au sein des parcours logement.

Maintenant que nous avons atteint nos objectifs de recrutement, nous souhaitons pour l'année 2026 stabiliser nos équipes et poursuivre la mise en place de processus facilitant le travail et la coopération entre les équipes. Un des enjeux 2026 sera aussi la poursuite du dispositif Logement d'Abord via le nouvel appel à projet porté par le département de Seine-Saint-Denis. Nous souhaitons également développer nos ateliers collectifs et étoffer nos réponses pour les familles confrontées à des difficultés psychiques.

Plateforme d'Accompagnement Social à l'Hôtel





2318 MÉNAGES
EN FILE ACTIVE

D'ACCOMPAGNEMENT,
SOIT **7 882** PERSONNES
(CONTRE 2 095 MÉNAGES
EN 2024)

498 MÉNAGES

EN ATTENTE **D'UN**

ACCOMPAGNEMENT

À L'ACCOMPAGNEMENT

DES MÉNAGES

À L'HÔTEL (AMH)



811 MÉNAGES
RENCONTRÉS

DANS LE CADRE
D'UN DIAGNOSTIC



791

MÉNAGES INCLUS
EN FILE ACTIVE

D'ACCOMPAGNEMENT

ET DE SUIVI

(CONTRE 581 MÉNAGES
INCLUS EN 2024)



517 MÉNAGES SONT
SORTIS DE L'HÔTEL

DONT **89%** VERS

UN **HÉBERGEMENT** OU

UN **LOGEMENT PÉRENNE**

(CONTRE 469 MÉNAGES

SORTIS DE L'HÔTEL EN 2024)



23 327

COLIS ALIMENTAIRES

DISTRIBUÉS

VIA LE DISPOSITIF

DISTRIB'HÔTEL



INTRODUCTION

Au cours de l'année 2025, la plateforme d'accompagnement social à l'hôtel de Seine-Saint-Denis (PASH 93) a travaillé à la consolidation de ses services, leur articulation et l'approfondissement de ses missions.

En effet, le travail autour du **projet de service** de la PASH 93, initié à la fin de l'année 2024, s'est poursuivi tout au long de l'année afin de finaliser cet écrit représentant une **ligne directrice des valeurs, principes d'actions et missions centrales** de la PASH 93. Ces temps de travail ont facilité les échanges entre professionnel·les et ont également permis une réflexion collective autour de nos pratiques, de nos questionnements et de paradoxes inhérents à nos missions au quotidien.

Cette année fut également marquée par une adaptation et de la prise de relais des équipes suite à des absences ou changements de postes. Ces relais ont pu mettre en pause certains projet comme le questionnaire systématique qui reprendra au cours de l'année 2026. Dans ce contexte, la PASH 93 a travaillé à **consolider et stabiliser** les équipes d'intervenant·es sociaux·ales afin que les effectifs restent au plus haut, menant à bien la mission d'accompagnement d'un nombre croissant de ménages à l'hôtel.

Les équipes de la PASH 93 ont organisé **des ateliers et des sorties** à destination des ménages mis à l'abri à l'hôtel dans le but de rompre l'isolement, de faciliter la création de liens pour certains et d'améliorer une connaissance du territoire et de l'environnement des personnes.

Enfin, la PASH a continué son action de domiciliation et de régulation du dispositif Distrib 'hôtel.

MISSIONS

Évaluer l'ensemble des ménages mis à l'abri à l'hôtel 115 sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, les orienter vers les dispositifs adaptés et saisir l'instruction d'une demande SI-SIAO favorisant la sortie du dispositif hôtelier.

Mettre en œuvre une mission de suivi en lien avec les acteur-ric-e-s d'accompagnement social de droit commun (principalement en collaboration avec le service social départemental).

Intervenir en urgence auprès des situations les plus complexes.

Assurer une intervention sociale globale auprès d'une file active de ménages mis à l'abri à l'hôtel 115 et dépourvus d'accompagnement social de droit commun.

Proposer une coordination de parcours social en cas de besoin en collaboration avec les partenaires du territoire.

Assurer une intervention sociale spécialisée sur une thématique spécifique : violences, périnatalité et parentalité, insertion professionnelle, droits des étrangers et santé mentale.

Intervenir en collaboration avec les autres professionnel-les du pôle en cas de besoin.

Favoriser la construction d'une dynamique partenariale avec les acteurs spécifiques.

Assurer une veille sociale et documentaire.

Assurer une joignabilité et une réactivité du pôle.

Accueillir le public au sein des locaux.

Favoriser la bonne mise à jour des outils du pôle.

Soutien au reporting des données dans l'outil de gestion « Ariane ».

Gestion opérationnelle du dispositif de régulation alimentaire et de la domiciliation.

ÉQUIPES

Cellule d'évaluation sociale (CES)

12

travailleu-euses sociaux-les

1

coordinatrice

Accompagnement des ménages à l'hôtel (AMH)

34

travailleu-euses sociaux-ales

3

coordinatrices

Équipe transversale

4

chargées de mission

2

psychologues

Équipe administrative

3

assistantes de gestion

1. ACTIVITÉS PASH 93

Au cours de l'année 2025, les équipes de la PASH 93 ont continué leur travail de diagnostic et d'accompagnement auprès des ménages mis à l'abri en long séjour à l'hôtel sur le département de la Seine-Saint-Denis.

A. MISSIONS ET PRINCIPES D'INTERVENTION

Pour rappel, la mission de la plateforme d'accompagnement social à l'hôtel est d'assurer une référence pour tous les ménages, quelle que soit la composition familiale, mis à l'abri en long séjour à l'hôtel sur tout le territoire de la Seine-Saint-Denis, quel que soit le 115 orienteur. Cette référence est assurée de deux manières :

- par une intervention de suivi en complémentarité du droit commun ;
- par une intervention d'accompagnement social global si le ménage ne bénéficie pas d'un accompagnement de droit commun.

Ainsi, 3 057 ménages sont stabilisés à l'hôtel en Seine-Saint-Denis et constituent notre public cible.

PRINCIPES D'ACTION DE LA PASH93

Aller-vers : Les travailleur·se·s sociaux·ales de la PASH se déplacent dans les hôtels à la rencontre des ménages sur leurs lieux de vie et prennent le temps de recueillir la parole de ces personnes qui vivent souvent dans des conditions difficiles.

Éclairer les choix/les possibles/le contexte : l'accompagnement social global a pour but de permettre aux personnes de faire des choix pour leur propre vie. Pour cela, les travailleur·se·s sociaux·ales ont pour mission d'éclairer les champs des possibles mais également le contexte global lors d'un questionnement.

Faire ensemble/expérimenter : favoriser le pouvoir d'agir de la personne en lui laissant la possibilité de faire ses propres expériences dans un environnement sécurisant.

Interroger sa pratique/se remettre en question : c'est ajuster les actions en continu, évaluer leur efficacité et faire évoluer les modes d'intervention sociale vers des réponses plus personnalisées et inclusives.

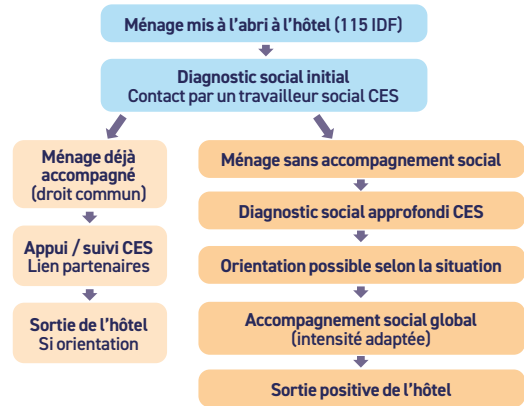
Observer/signaler (veille politique), participer aux remontées : être sur le terrain c'est aussi voir la réalité de vie des personnes. Pouvoir être les yeux mais aussi la voix des personnes accompagnées pour faire remonter les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien.

Soutenir les individualités et le projet des personnes : chaque personne et/ou chaque membre d'un ménage accompagné a le droit à son propre projet, le droit d'être soutenu à l'identification et à la projection de son "demain".

Repérer/prévenir/sensibiliser/dépister (veille sociale) : identifier précocement les situations de vulnérabilité ou de risque afin d'agir avant qu'elles ne s'aggravent. L'ac-

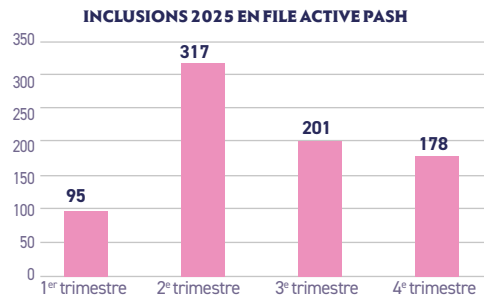
compagnement de proximité, l'écoute et l'observation ont pour but la mise en place d'actions auprès des publics ainsi que la mobilisation des acteurs du territoire.

Parcours d'un ménage au sein de la PASH 93



B. ACTIVITÉ 2025

Au cours de l'année 2025, trois travailleurs sociaux supplémentaires ont rejoint les rangs de la PASH 93 afin de continuer à accompagner le plus grand nombre de ménages sur le territoire.



L'arrivée de nouveaux·elles travailleur·se·s sociaux·ales nous a permis de passer de 791 ménages inclus en file active d'accompagnement et de suivi contre 581 ménages inclus en 2024. Cela a permis d'augmenter le nombre de familles accompagnées.

Au 31/12/2025 :

La Seine-Saint-Denis comptait 3 057 ménages stabilisés à l'hôtel sur son territoire. Celui-ci représente le public cible de la PASH 93.

Parmi eux :

- **2 318** ménages pour lesquels la PASH 93 assure une référence dont :

- **568** accompagnés par le droit commun

- **1 750** bénéficiant d'un accompagnement social par la PASH 93

- **498** ménages en attente d'intégrer une file active AMH

- **1 252** ménages accompagnés par l'AMH

739 ménages en attente d'être rencontrés par un·e travailleur·se social·e de la PASH 93

ÉCRITURE DU PROJET DE SERVICE DE LA PASH 93

Le projet de service de la PASH 93 découle d'une volonté de travailler avec les équipes sur le sens de nos actions auprès des ménages mis à l'abri à l'hôtel, et de faire corps autour d'objectifs communs. L'augmentation des effectifs de la PASH 93 sur les années 2024 et 2025 nous ont amené à identifier la nécessité d'un travail collectif. Pour ce faire, des groupes de travail autour de 11 thématiques ont été mis en place, permettant la participation de toutes et tous. Ces groupes ont donné lieu à plusieurs rencontres et ont été le lieu d'élaboration collective, de questionnements, d'identification de nos forces et de nos limites. Au-delà donc de la réalisation finale, la démarche de travail avec les professionnel·les fut constructive et bouillonnante. Elle a également mis en lumière des pistes de travail pour les années à venir, dans une volonté d'amélioration de nos actions auprès des personnes accompagnées.

Outils de suivi

Au cours du premier semestre 2025, notre outil de suivi **Ariane PASH a évolué vers une version 2.0**. Cette nouvelle version de l'outil a permis une remise à plat des statuts de ménages dans le parcours au sein de la PASH mais également un meilleur suivi du statut des fiches SIAO, une meilleure visibilité des files actives pour les travailleurs sociaux. L'interconnexion avec les SISIAO, mise en avant dans cette nouvelle version, offre un accès direct à la demande Insertion des ménages ainsi qu'aux informations principales de la demande. L'historique du statut et niveaux de mesure montre également les évolutions de l'intensité de l'accompagnement d'un ménage dans son parcours au sein de la PASH 93.













2. LE PROFIL DES MÉNAGES

Les 2 318 ménages en file active PASH 93 représentent 7882 personnes. Les ménages avec enfants représentent une grande majorité des ménages accompagnés. En effet, la PASH 93 accompagne 3704 enfants, dont 1 053 enfants de moins de 3 ans.

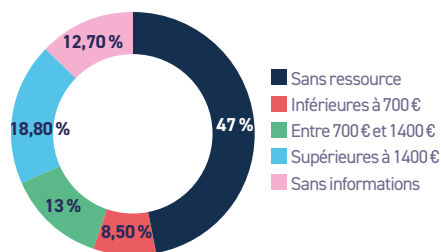
La majorité sont des ménages avec enfant(s), représentant 79 % des situations. Les femmes seules avec enfant(s) constituent 29 % de cet ensemble. Parmi les 21% de ménages sans enfants, les personnes seules représentent plus de 65%. Elles peuvent cumuler des critères de vulnérabilité auxquels les intervenant·es de la PASH 93 prêtent une attention particulière : santé physique et psychique, isolement, non recours aux droits, etc.

Plus de la moitié des ménages accompagnés par la PASH 93 sont sans ressource. Pour les ménages ayant des

ressources, il arrive que seul·e l'un·e des membres du couple déclare des ressources d'activités ou de prestations sociales officielles.

 Nombre de ménages avec enfants	79%
 DONT nombre de ménages monoparentaux (du total des ménages)	29%
 DONT nombre de ménages monoparentaux avec enfants de moins de 3 ans (femme)	22%
 Nombre moyen d'enfants par ménages (pour les ménages qui ont au moins 1 enfant)	2
 Nombre de ménages sans enfants	21%
 DONT nombre de ménages isolés	65,5%
 DONT couples sans enfants	34,5%
 Total des ménages	2318
 Nombre de personnes majeures	53%
 DONT nombre de femmes parmi les majeur.e.s	55,5%
 Nombre de personnes mineures	47%
 Total des personnes	7882

RESSOURCES DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS

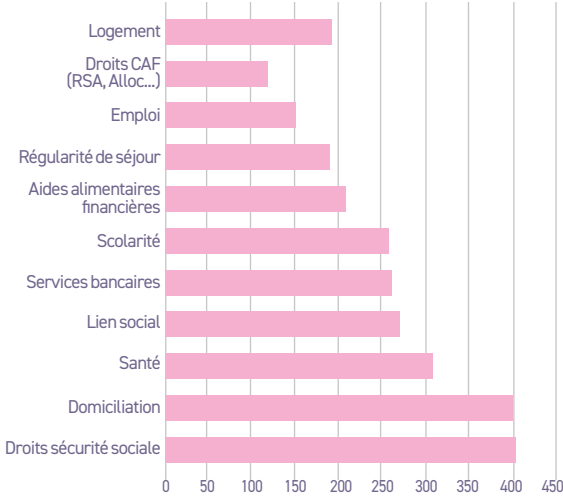


3. LA CELLULE D'ÉVALUATION ET DE SUIVI (CES)

L'équipe de la CES a rencontré **811 ménages dans le cadre d'un diagnostic au cours de l'année**. Ces diagnostics ont pour but de permettre d'analyser par une photographie à un instant T les possibilités de sortie du ménage mais également de repérer des fragilités ou des besoins d'accompagnement spécifiques. Une fiche SIAO "insertion" est rédigée lors de ce diagnostic. Les mises à jour de ces demandes sont également effectuées par les intervenant·es de la CES PASH 93.

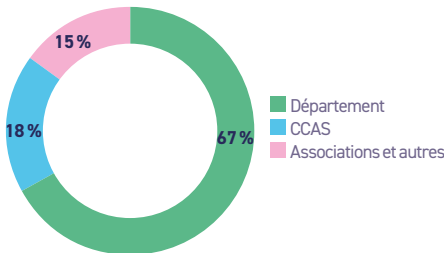
L'équipe de la CES effectue les ouvertures de droits nécessaires et les orientations vers des lieux ressources dans l'attente de la mise en place d'un accompagnement avec l'AMH ou avec le droit commun. Ces intervenant·es sociaux·ales ont également pour missions d'élaborer une fiche SIAO et de la tenir à jour dans l'optique d'une sortie du ménage vers un dispositif d'hébergement ou de logement.

ACTIONS EFFECTUÉES LORS DU DIAGNOSTIC



Certains ménages rencontrés sont accompagnés par le droit commun. La PASH 93 n'a pas vocation à se substituer au droit commun mais à intervenir en subsidiarité. Les équipes de la CES travaillent en lien avec les circonscriptions du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis afin de les soutenir dans leur lien avec le 115 et dans la création des fiches SI-SIAO. Le Conseil départemental et les CCAS sont les partenaires les plus actifs auprès des ménages mis à l'abri à l'hôtel.

TYPE DE SUIVI



L'équipe de la CES est également intervenue en urgence auprès de 36 ménages. Les signalements urgents émanent des 115 présents sur le territoire et touchent principalement les thématiques des violences intrafamiliales, de protection de l'enfance et de santé mentale. Les chargées de mission interviennent en binôme avec des travailleur·se·s sociaux·ales de la CES au besoin,

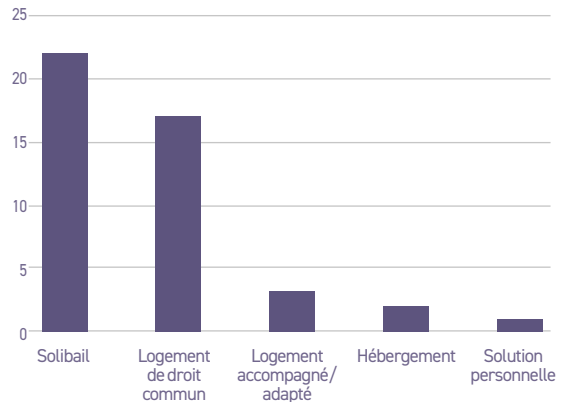
afin d'être présent·es auprès des personnes au plus vite et avec un étayage plus important.

Mission Fluidité : un dispositif consolidé au service de l'accompagnement vers le logement

La mission Fluidité, désormais pérennisée, constitue un atout majeur dans l'accompagnement des ménages vers une sortie pérenne et rapide de l'hôtel. Grâce à la présence d'un travailleur social dédié, ce dispositif permet d'optimiser les parcours d'orientation en garantissant un suivi renforcé et une meilleure réactivité face aux enjeux administratifs et logistiques liés au relogement.

En 2025, 45 ménages ont pu bénéficier d'une sortie vers un logement ou logement intermédiaire, avec une moyenne de 3,7 sorties par mois. L'accompagnement du travailleur social, centré sur un suivi rigoureux des démarches administratives et une coordination étroite avec les partenaires (AVDL, SIAO, Solibail, Action Logement), a permis de lever les freins à l'accès au logement et de rassurer les ménages.

TYPE DE SORTIES - MISSION FLUIDITÉ



4. L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES À L'HÔTEL (AMH)

Au cours de l'année 2025, les équipes d'accompagnement des ménages à l'hôtel ont augmenté pour arriver quasiment à taux plein. Le pôle de la PASH 93 a donc souhaité travailler sur la stabilisation des équipes au regard de l'accroissement exponentiel de ses effectifs depuis sa création. Un travail sur les trois secteurs d'intervention des équipes AMH ainsi qu'un rééquilibrage des files actives ont été effectués afin que les travailleur·se·s sociaux·ales puissent être au plus proche des ménages qu'ils accompagnent.

RÉPARTITION DES SECTEURS AMH - PASH 93



L'arrivée de ces nouveaux-elles professionnel-les a également nécessité un important travail de formation et d'intégration de la part des encadrant-es et des équipes, afin que chacun-e puisse s'approprier ses missions et les rouages de nos dispositifs. Cela souligne l'intérêt de travailler à un projet de service clair et explicite pour toutes et tous.

Les équipes ont également travaillé sur le **début de l'accompagnement**. En effet, les premières rencontres et le début d'accompagnement sont des temps constitutifs de la mise en place du cadre relationnel. Lors de ces premiers échanges, les intervenant-es sociaux-ales déclinent :

- Le cadre de leurs missions et de leur intervention : quelles vont être les étapes de l'accompagnement, la fréquence des rencontres, etc ?
- La présentation du champ des possibles : ce que vous pouvez faire, ce que nous pouvons faire ensemble, comment pouvons-nous travailler ensemble ?
- L'identification des besoins et des demandes des personnes : quelles sont leurs priorités ? Comment imaginent-elles l'après hôtel ? Comment accéder à un logement ou un hébergement ?
- L'outil incontournable à la sortie de l'hôtel : la fiche insertion du SI-SIAO.

De cette définition commune des rôles et enjeux de chacun-e découle un projet d'accompagnement, formalisé ou non, mêlant réalité et temporalité de la personne et enjeux de la PASH 93.

Lorsque que le document unique de prise en charge (DIPC) sera mis à disposition des ménages lors de leur prise en charge initiale à l'hôtel (en référence au cadrage régional unifié des SIAO), les travailleurs-se-s sociaux-ales de la PASH 93 pourront également s'appuyer sur ces éléments pour travailler sur le cadre de la mise à l'abri.

Les travailleurs et travailleuses sociaux-ales ont également pu mettre en avant des problématiques rencontrées

au cours des accompagnements dont celle des **relations intrafamiliales et des problèmes de couple (séparation, divorce, violences)**. Bien que ces questions traversent toutes les personnes, dans toutes les franges de la société, leur impact diffère lorsque la prise en charge, dans un dispositif, dépend de la composition familiale. En effet, une demande de décohabitation peut entraîner un changement de chambre et donc de ville d'hébergement.

Le membre du couple qui part ne retrouve pas toujours une prise en charge. Certains couples font donc le choix de rester solidaire de la prise en charge malgré une séparation. Ces situations de promiscuité imposée peuvent constituer un terrain propice aux tensions du quotidien et aux violences intrafamiliales, que les travailleurs-se-s sociaux-ales de la PASH 93 s'efforcent de prévenir au mieux.

La gestion de la maladie et des décès, les lenteurs administratives qui demandent un accompagnement à l'attente, les projets différents au sein d'un même ménage et l'accompagnement des jeunes majeur-es sont autant de sujets identifiés et à traiter dans les mois à venir.

Accompagnement collectif :

Depuis sa création en 2021, la PASH 93 propose des actions collectives à destination des ménages qu'elle accompagne. Dans le cadre de l'élaboration du présent projet de service, un groupe de travail a été constitué afin d'interroger la pertinence et l'impact de ces actions.

Les activités / ateliers collectifs ont trois objets principaux :

- Le renforcement de la socialisation, le soutien du partage et des échanges. Cette dimension de lien social est particulièrement utile pour rompre les isolements et rapprocher les personnes, qu'il s'agisse de soutenir les personnes isolées, celles qui sont confrontées à des difficultés, celles pouvant avoir le sentiment d'un enfermement dans les démarches de l'accompagnement social et de l'hébergement.
- L'ouverture sur le territoire, le soutien de l'accès à la culture et de la dynamique d'activités personnelles. Ces temps permettent non seulement de « sortir de l'accompagnement » le temps d'une activité, mais aussi de découvrir les ressources du territoire, leur variété en lien avec les attentes et goûts de chacun-e, découvrir à plusieurs ce qui sera reproductible en famille. S'adressant aux parents et à leurs enfants, ces activités permettent aussi d'observer les dynamiques familiales dans un cadre différent et de travailler autour de la parentalité.
- L'information des ménages sur des thématiques à visée préventive. Ces ateliers ont pour but une démarche éducative et préventive visant à permettre aux ménages de mieux comprendre certaines problématiques (santé, budget, logement, parentalité, droits, alimentation, énergie, etc.) pour agir avant que les situations ne se dégradent.

Pour ce faire, la PASH 93 déploie des temps collectifs dont voici quelques exemples non exhaustifs :

Ateliers

- Groupe de parole : l'arbre à PASHlabre
- Forum santé
- Atelier hébergement / logement : information, compréhension des dispositifs
- Atelier bien-être
- Atelier numérique
- Présentation des acteur-ric-e-s de l'emploi
- Ateliers prévention des écrans

Sorties

- PASH ta mer : sortie annuelle à la mer
- VikiPASH : visite de la cité viking à Rouen
- Jeux de la Solidarité
- PASH ton parc
- etc.

En 2025, la PASH 93 a travaillé à la préfiguration d'un comité des familles. Ce comité a pour objectif de proposer un temps de partage avec les familles sur leur attente par rapport à l'accompagnement, leur proposition, ... En effet, nous souhaitons que les familles soient au cœur de l'accompagnement et travailler sur l'horizontalité de la relation.

Un premier comité a pu se réunir deux fois en 2025 et permis d'entendre les propositions des familles : souhait de pouvoir partager entre famille leur compétence, demande d'être plus accompagnées sur des enjeux de citoyenneté et d'intégration, ...

Ces temps ont été très riches et permis de poser des premiers jalons. En 2026, les équipes continueront de travailler sur ce projet en définissant ses modalités.

L'équipe transversale

L'activité de l'équipe transversale s'est déployée auprès de **407 ménages accompagnés** et de la totalité des équipes de la PASH pour lesquelles les chargées de mission sont présentes au quotidien dans un rôle de conseil, d'écoute et de soutien dans des accompagnements complexes. Cela représente environ 450 situations d'accompagnement pour les travailleur-se-s sociaux-ales.

L'essentiel des interventions de la chargée de mission "violences" se rapporte à la **problématique des violences intrafamiliales et conjugales**. Toutefois, il est important de préciser que pour la plupart des ménages accompagnés, il est observé un cumul de vulnérabilités et une exposition à un continuum des violences. L'accompagnement de la chargée de mission s'est déployé auprès d'une quarantaine de ménages au cours de l'année, avec la mise en place d'un accompagnement renforcé sur du moyen/long terme.

La PASH 93 a reçu 180 signalements de la part du SIAO 93, dans le cadre du **dispositif périnatalité**. La chargée de

mission dédiée à cette thématique est intervenue auprès de 25% des situations signalées afin d'évaluer les fragilités et besoins d'accompagnement. Les thématiques d'intervention sont multiples et les ménages cumulent fréquemment plusieurs difficultés :

- En lien avec la grossesse : grossesse non désirée ou pathologique, soutien dans le rapport à la maternité, parcours migratoire traumatique, mère isolée et vulnérable, etc.
- En lien avec la parentalité : épuisement maternel, précarité alimentaire et matérielle, difficultés liées aux conditions d'hygiène de vie et impact sur la santé des enfants, information préoccupante ou inquiétudes des services de maternité concernant le lien mère-enfant, retard de développement des jeunes enfants, etc.
- Autre : femmes enceintes ou sortantes de maternité victimes de violences, fausse couche, deuil périnatal.

Concernant le **volet parentalité**, le périmètre de la chargée de mission s'est recentré sur les 1 000 premiers jours de vie des enfants. L'intervenante est également sollicitée par les travailleur-se-s sociaux-ales de la PASH 93, les partenaires extérieurs et pour les signalements urgents.

63 ménages ont pu être soutenus sur des questions de **santé mentale** sur le même principe d'aller-vers que les intervenant-es sociaux-ales. Les thématiques et les motifs d'intervention des psychologues sont multiples (soutien psychique, psycho traumatisme ou encore situation psychiatrique) et le maintien des liens partenariaux engagés est nécessaire au regard de la pluralité des situations rencontrées. L'engorgement des institutions publiques et les difficultés que nous pouvons rencontrer pour orienter les personnes ont un impact non négligeable sur l'accompagnement proposé par la PASH 93, c'est pourquoi une réflexion autour de formation spécifique est engagée pour 2026.

Concernant l'**insertion professionnelle**, 58 ménages ont été accompagnés par la chargée de mission avec des interventions principalement axées sur du soutien à la définition de projet professionnel, de la remobilisation et des orientations vers les partenaires institutionnels répondant aux besoins et caractéristiques des personnes.

Enfin, le sujet du **droit des étrangers** a de nouveau été central dans l'accompagnement des ménages au cours de l'année. 191 ménages ont été rencontrés lors des permanences de la chargée de mission juridique et les sollicitations des travailleur-se-s sociaux-ales ont été nombreuses. Parmi les personnes rencontrées, 132 ont été concernées par un accompagnement à la réalisation de démarches de régularisation (soutien pour la constitution de dossier, pour des situations problématiques, accompagnement en préfecture, etc.). Les thématiques d'intervention de la chargée de mission sont multiples : admission exceptionnelle au séjour, titre de séjour de plein droit, démarches auprès du JAF, OQTF/ IRTF, asile, etc.

Santé mentale

63 ménages accompagnés et 130 sollicitations

Insertion professionnelle

58 personnes accompagnées et 160 sollicitations

Droits des étrangers

191 personnes vues en permanence (59 personnes pour qui un rendez-vous a suffi pour orienter ou conseiller, 132 avec qui des démarches ont été effectuées) et 123 sollicitations pour des questions juridiques

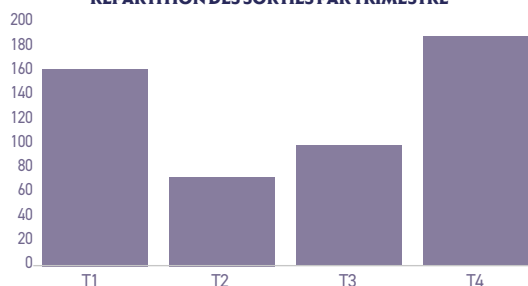
Périnatalité-parentalité

57 ménages accompagnés :
• 14 co-interventions avec un· travailleur·se social·e de la PASH 93
• 2 signalements externes (équipe mobile précarité santé et PMI)
• 2 signalements urgents
• 39 signalements périnatalité

Violences

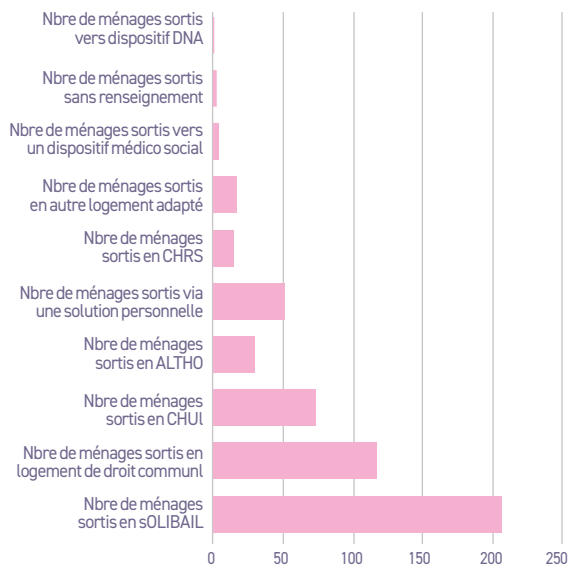
40 sollicitations et 38 ménages accompagnés :
• 20 co accompagnement avec la PASH
• 18 signalements

RÉPARTITION DES SORTIES PAR TRIMESTRE



Comme les années précédentes, la grande majorité des sorties s'effectuent sur des dispositifs de logement ou logement intermédiaire. Cette année, les sorties hébergement représentent 23% des sorties et sont en augmentation du fait de la transformation de places d'hôtel en CHU via l'AMI (appel à manifestation d'intérêt). Le nombre d'orientation en CHU sur le public PASH a triplé par rapport à 2024.

SORTIES 2025 PAR TYPOLOGIE

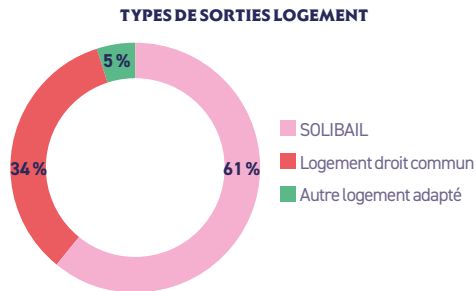


Le dispositif Solibail représente la majorité des sorties vers un dispositif de logement pour les ménages accompagnés à l'hôtel (61%). Les équipes de la PASH préparent les ménages à l'accès à ce dispositif qui peut être coûteux afin qu'il puisse être une ultime étape avant un logement personnel.

L'accès en direct au logement de droit commun représente 34% des sorties logement, une part un peu plus importante que l'année dernière. La possibilité d'accéder à un logement social est, pour beaucoup de ménages, le projet d'une vie. Cet accès est souvent compromis par des démarches administratives complexes.

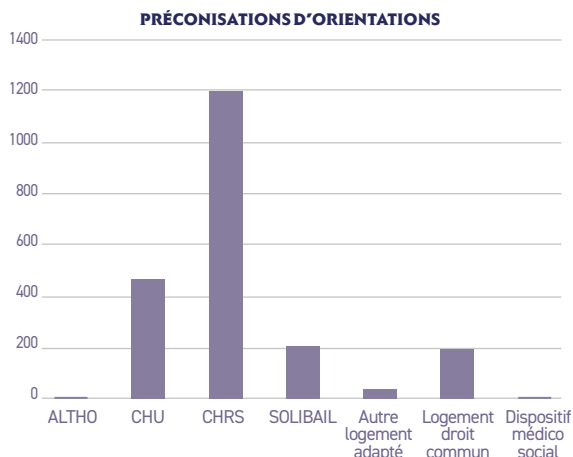
5. LES SORTIES

517 ménages sont sortis du dispositif au cours de l'année 2025 dont 89% sur des dispositifs d'hébergement ou de logement. Les autres sorties regroupent des départs avec solution personnelle ou des départs sans information sur leur typologie. Notons également 44 arrêts de prise en charge (APEC) pour absence, comportement ou non adhésion à l'accompagnement et 24 sorties de file active car le ménage a été orienté sur un hôtel hors département. Ce nombre est en augmentation par rapport à l'année dernière.



Le manque de place d'hébergement sur le département ne permet pas de désengorger le dispositif hôtelier. L'accompagnement des travailleurs sociaux de la PASH a pour but de lever les freins à l'accès au logement, cependant certains critères d'accès ou situations administratives ne sont pas à la main de nos services.

La plupart des situations des ménages accompagnés nécessitent une préconisation sur un dispositif d'hébergement, alors que les dispositifs qui permettent la fluidité sur le dispositif hôtelier relèvent du logement.



6. AUTRES ACTIVITÉS

Domiciliation :

En 2025, l'action de domiciliation de la PASH 93 a perduré pour les ménages ayant essuyé un refus de la part de CCAS de leur lieu d'hébergement. La PASH 93 a participé à faire remonter auprès de la préfecture les difficultés d'accès à une domiciliation pour les publics les plus précaires et la nécessité de celle-ci dans les démarches administratives du quotidien. Au 31/12/2025, la PASH 93 domicilie **95 ménages qui représentent 317 personnes**. 48 ménages sont entrés sur le dispositif au cours de l'année et 47 ménages ont bénéficié d'un renouvellement de leur domiciliation.

La régulation alimentaire :

Comme en 2024, la PASH 93 a continué à réguler le dispositif Distrib'hôtel. Le Secours Islamique France, l'une des associations partenaires depuis la mise en place du dispositif, s'est vu retirer ses subventions au cours de l'année 2025. L'intégralité des colis distribués par cette association a donc été transférée à l'association Solid'air. Le dispositif fonctionne dorénavant avec les trois associations suivantes : Solid'air, Revivre et la Croix-Rouge française. Chaque semaine, la PASH régule 10 distributions de colis alimentaires à destination des ménages à l'hôtel sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Cela représente 439 distributions sur l'année pour **23 327 colis distribués**.

Perspectives



Le projet de service de la PASH 93 sortira au début de l'année 2026. Il précisera notre ligne conductrice sur les années à venir et les moyens à mettre en place au quotidien pour accéder à l'objectif de la PASH 93 : permettre aux ménages accompagnés de gagner en autonomie et de sortir de l'hôtel sur un dispositif adapté à leurs souhaits et besoins. Ce projet et le travail collectif qui a permis sa création nous ont amenés à identifier la nécessité d'harmoniser les pratiques au sein de la PASH 93, de réfléchir collectivement à nos postures et à nos process. Un travail de formalisation de ces derniers sera effectué et soutenu par l'embauche d'un chargé de mission qui animera ce projet.

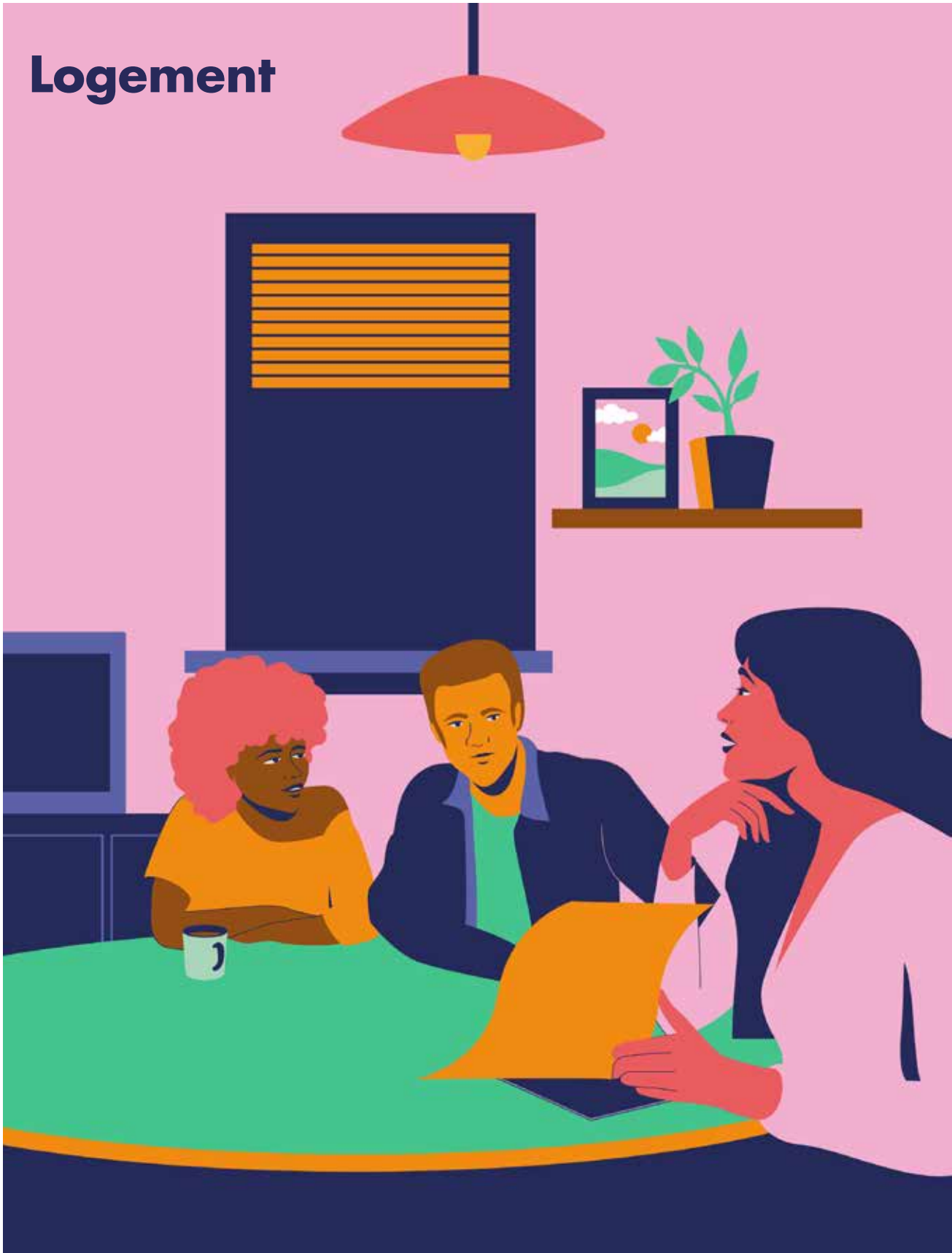
L'expérimentation autour de l'approche du questionnement systématique des violences va se terminer en début d'année 2026. Un bilan de ce travail sera établi par le comité de pilotage et présenté à la direction afin de déterminer si cette pratique intégrera de manière officielle le projet de service de la PASH 93.

L'équipe transversale de la PASH 93 souhaite mettre en place un forum santé d'une journée dédiée aux personnes accompagnées par notre service ainsi qu'aux travailleurs-se-s sociaux-ales de la PASH 93. Cette journée a pour but de sensibiliser les ménages à un certain nombre d'actions en santé mais également à une meilleure connaissance des partenaires du territoire auxquels ils peuvent accéder en direct. Des acteurs du territoire seront présents pour intervenir sur des thématiques de santé diverses : le traumatisme lié aux violences de l'excision, la sécurité du nourrisson à l'hôtel, la dépression post partum, les titres de séjour pour soins, etc.

De plus, la PASH 93, en lien avec le SIAO 93, va retravailler sur le parcours des personnes victimes de violences au sein du dispositif hôtelier et de la coordination de l'accompagnement proposé par la PASH et par les partenaires sur ces situations complexes. En 2026, l'accueil d'une nouvelle chargée de mission "violences" permettra également de continuer à accompagner ces personnes au plus proche de leurs réalités.

Enfin, faisant toujours face à un enjeu important de fluidité, la PASH 93 continuera à améliorer ses pratiques de façon continue afin d'augmenter le nombre de sorties de l'hôtel. Des temps de formations et d'échanges sont prévus au sein des équipes de la PASH 93 afin de consolider les connaissances et pratiques favorisant la fluidité à l'hôtel.

Logement



L'équipe mobile de prévention des expulsions locatives (EMPEX)

30 DIAGNOSTICS
SOCIAUX
ET FINANCIERS
RÉALISÉS



Permanence de prévention des expulsions locatives de Saint Denis

139 MÉNAGES
ACCOMPAGNÉS
CONTRE 96 EN 2024,
SOIT UNE AUGMENTATION
DE **44%** DU NOMBRE DE
MÉNAGES ACCOMPAGNÉS



Accompagnement social
lié au logement

43 MÉNAGES
ACCOMPAGNÉS
CONTRE 35 EN 2024



CIP

83 MÉNAGES
ACCOMPAGNÉS



Solibail :

PARC DE 252 LOGEMENTS

71 ADMISSIONS

47 RELOGEMENTS

CONTRE 39 EN 2024,
SOIT UNE

AUGMENTATION DE 17%



Logement d'abord

57 MÉNAGES
ACCOMPAGNÉS

DEPUIS 2023,
13 DE PLUS QU'EN 2024

10 PERSONNES

SONT SORTIES DU DISPOSITIF
CONTRE 3 EN 2024



Accompagnement individualisé-action logement

24 MÉNAGES ACCOMPAGNÉS

EN MOYENNE 12-15 MOIS
D'ACCOMPAGNEMENT



INTRODUCTION

Le pôle Logement représente à ce jour une équipe de **24 professionnel·les** qui œuvrent ensemble pour accompagner des ménages dans leur projet d'accès au logement, ou lorsqu'ils sont menacés d'expulsion locative.

Chargé·es d'accompagnement social ou juridique, conseillère en insertion professionnelle, technicien locatif, chargé·es de contentieux, équipe d'encadrement... cette diversité professionnelle des intervenant·es apporte prise de recul, partage et complémentarité à nos interventions, qui se déclinent par dispositif et également de façon transversale lorsque les projets le permettent.

En 2025, ce sont **530 ménages** qui ont ainsi été accompagnés au sein du pôle Logement. Déjà consolidés en 2024, le pôle Logement conserve la gestion des dispositifs en place, à savoir :

- > Solibail
- > Accompagnement social lié au logement (ASLL)
- > Accompagnement individualisé-Action Logement
- > Logement d'abord
- > Permanence de prévention des expulsions locatives

Le dispositif Solibail a connu plusieurs améliorations en 2025. En effet, le taux de logements vacants en début d'année 2025 de 16 % (soit 40 logements vacants sur un parc de 255 logements) est passé à 4 % en fin d'année (soit 10 logements vacants sur un parc de 252 logements). Aucune nouvelle procédure contentieuse n'a été ouverte entre Interlogement93 et les propriétaires. Au contraire, ces derniers·ères ont contribué de façon plus importante aux travaux nécessaires dans les logements. Ces données démontrent une progression de nos relations. Hormis une amélioration budgétaire, la remise en location de plus de 30 logements en 2025 nous a permis d'accueillir 71 nouvelles familles au sein du dispositif Solibail, contre 39 familles en 2024.

Par ailleurs, dans un souci de cohérence et de développement de son engagement auprès des publics les plus en difficultés, Interlogement93 a souhaité s'investir cette année dans de nouvelles expérimentations.

- > Le pôle Logement participe depuis septembre 2025 à une expérimentation lancée par la DRIHL dans le cadre de l'accueil en Solibail de publics allophones. Notre participation s'inscrit dans le cadre de l'ingénierie linguistique et sociale.
- > Interlogement93 et l'ADIL 93 animent conjointement, depuis septembre 2025, une équipe mobile dédiée au renfort de la prévention des expulsions locatives des locataires du parc privé (équipe EMPEX).

Ainsi, lors de l'année 2025, l'équipe du pôle Logement de la direction des dispositifs d'accompagnement a maintenu, amélioré et développé ces dispositifs permettant d'assurer un accès et un maintien des familles au sein de logements pérennes.

MISSIONS

ÉQUIPES

Logement d'abord (LDA 2)

Financement Conseil départemental et FSE+

Proposer l'accès direct au logement social de publics CD/ ASE et CME et favoriser leur maintien dans ce logement.

0.2 ETP coordinatrice

2 ETP travailleur-euses sociaux-ales

1 ETP chargée d'insertion professionnelle
(mutualisé pour le pôle Logement)

Intervention sociale Solibail

Financement DRIHL région

Proposer des logements temporaires au sein du parc privé destinés à des ménages en situation d'hébergement précaire, principalement à l'hôtel 115 ou en structure d'hébergement d'État, en risque d'expulsion, exposés à des violences, etc.

0.8 ETP coordinatrice

8 ETP travailleur-euses sociaux-ales

1 ETP chargée d'ingénierie linguistique

Gestion locative Solibail/LDA

Assurer l'intermédiation entre les propriétaires bailleurs et les ménages accompagnés et assurer le suivi technique des logements.

1 ETP coordinatrice

1 ETP comptable

1 ETP chargée de gestion locative

2 ETP techniciens de gestion locative

0,8 ETP technicien

Permanence prévention des expulsions - Saint Denis

Financement Fondation pour le logement des défavorisés, Conseil départemental, contrat de ville de Saint Denis

Accompagner les ménages de la ville menacés d'expulsion locative.

1 ETP chargé de mission
sociojuridique

Accompagnement social lié au logement

Financement Conseil départemental-FSL

Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social destinées à soutenir l'accès ou le maintien dans le logement de publics fragilisés.

1 ETP travailleuse sociale

Accompagnement individualisé - Action Logement

Financement Action Logement

Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social destinées à soutenir l'accès ou le maintien dans le logement de publics salariés fragilisés

1 ETP travailleuse sociale

Équipe Mobile EMPEX

Financement DRIHL

Aller à la rencontre de ménages du parc privé menacés d'expulsion, dans l'objectif de réaliser une évaluation de leur situation (DSF) et de les préparer à l'audience.

1 ETP travailleuse sociale

0.25 ETP de coordination

Encadrement de l'équipe

1 ETP responsable de pôle

1. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL) GÉNÉRALISTE

La mesure d'accompagnement social dite ASLL est un des moyens mis en œuvre par le département pour prévenir les expulsions locatives.

Financées par le Fond Solidarité Logement (FSL), ces mesures s'adressent aux ménages rencontrant des difficultés locatives ou nouvellement installés dans leur logement.

A travers l'apprentissage du savoir-habiter, la gestion budgétaire, le soutien dans les démarches appropriées, l'objectif de cet accompagnement est de favoriser une bonne intégration dans le logement et de s'y maintenir durablement.

Depuis plusieurs années, **1 poste à temps plein** est dédié à cette activité au sein du pôle Logement.

En 2025, notre secteur d'intervention est resté le même, à savoir les communes de Romainville, Bagnolet, Pantin, Les Lilas et Le Pré-Saint-Gervais.

En revanche, en raison des restrictions budgétaires annoncées en cours d'année 2025 par le département de la Seine-Saint-Denis, l'objectif annuel de 250 mois/mesures a été ramené à 218 mois/mesures.

La mise en œuvre n'a pas évolué en 2025 :

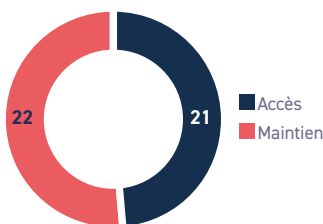
Les rencontres au bureau ou au domicile sont privilégiées, de même que l'accompagnement physique à l'occasion de certaines démarches. **Ce principe d'aller-vers**, favorisé pour mobiliser les ménages, tout en s'adaptant à leurs contraintes personnelles, n'est pas incompatible avec l'objectif premier de rendre les ménages autonomes dans la gestion de leur logement.

D'une durée initiale de 6 mois, les mesures peuvent être prolongées dans la limite de 18 mois. Un bilan des démarches et objectifs est réalisé tous les 6 mois pour apprécier la pertinence de la mesure et la nécessité de la prolonger.

Dans tous les cas, **l'adhésion de la famille** est une des conditions essentielles au bon déroulement de la mesure. Une fin de mesure anticipée peut d'ailleurs être actée en cas d'absence de mobilisation du ménage.

Pour l'année 2025, **43 ménages** ont bénéficié de notre accompagnement. Nous mettons en œuvre soit des mesures "accès", soit des mesures "maintien".

NATURE DES MESURES SOLLICITÉES



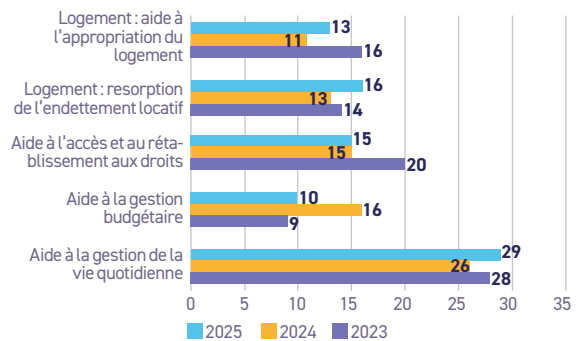
Cette année, les mesures "accès" et "maintien" étaient en proportion quasiment égale.



L'année 2025 en quelques chiffres :

Les interventions sont multiples mais se concentrent majoritairement autour de l'aide à la gestion de la vie quotidienne, l'aide à la gestion budgétaire, l'accès ou le rétablissement des droits, la résorption de l'endettement locatif, et de plus en plus vers l'aide à la prise en charge des problèmes de santé.

PRINCIPAUX CHAMPS D'INTERVENTION



Les situations d'impayés interviennent souvent à la suite d'une rupture de droit, de la perte d'un emploi, ou d'une maladie. Le retour à l'équilibre du budget passe non seulement par le rétablissement des droits le cas échéant, par la constitution de dossier de surendettement si nécessaire, mais également par la reprise d'une activité professionnelle lorsque cela est possible.

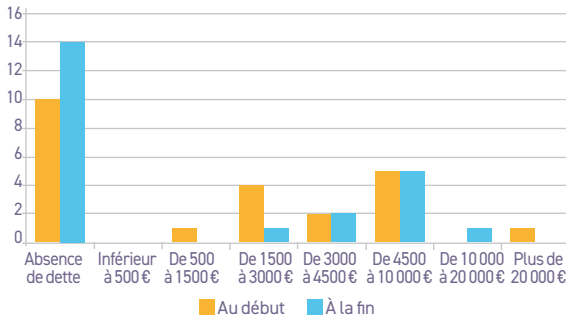
Face à une hausse de 11% du nombre de personnes inactives observée cette année, cette piste a été d'autant plus préconisée.

Cet axe de travail a porté ses fruits puisque **4 personnes ont retrouvé un emploi en 2025**. Une 5^e personne est également entrée en formation alternante.

Cette évolution positive a été possible grâce au concours de France Travail, du PLIE et de la conseillère en insertion professionnelle en soutien des équipes du pôle Logement.

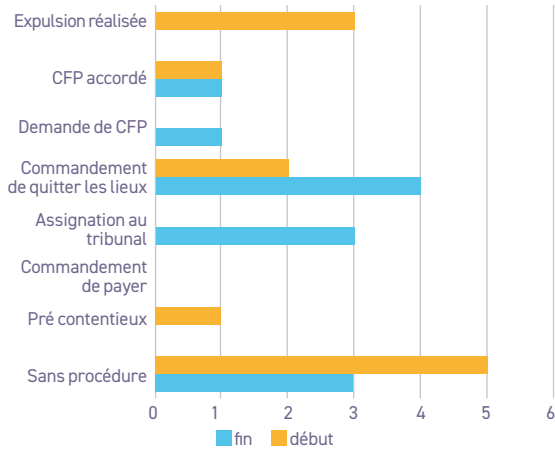
Concernant les procédures d'expulsion en cours, des démarches ont été engagées pour réduire le montant des dettes, renouer le dialogue avec les bailleurs et favoriser le maintien des ménages dans leur logement. Ces actions ont été efficaces pour la majorité des ménages concernés.

ÉVOLUTION DES DETTES SUR L'ANNÉE



À noter toutefois que 3 expulsions n'ont pu être évitées du fait de prises en charge trop tardives ou parfois d'un désengagement des ménages.

AVANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'EXPULSION



Développement de notre activité :

Fort de son expérience dans la gestion du dispositif ASLL, Interlogement93 s'est portée candidate dans le cadre de l'appel à projet 2026-2028 lancé par le département de la Seine-Saint-Denis. Le département nous a renouvelé sa confiance avec une équipe renforcée de 3 travailleur-euses sociaux-les et un nouveau secteur d'intervention : **Plaine commune**. Rendez-vous en 2026 pour vous présenter les premiers éléments de notre intervention !

2. LES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT CONFIEES PAR ACTION LOGEMENT

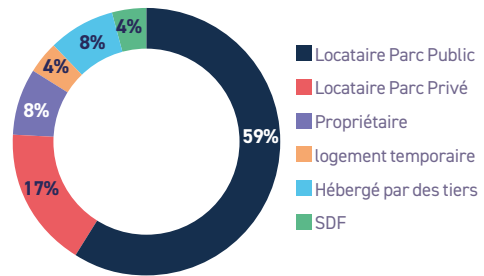
Interlogement93 est mandatée par Action Logement Services pour réaliser des mesures d'accompagnement

social auprès d'un public principalement salarié se retrouvant en difficulté locative en raison d'accidents de la vie, et ce quel que soit le statut locatif.

Ainsi, les équipes accompagnent des locataires du parc public, du parc privé, comme des propriétaires ou des ménages en situation locative plus précaire...

...Dans un cadre d'intervention spécifique.

STATUT LOCATIF DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS



Faciliter l'accès au logement

S'installer dans le logement

Se maintenir dans le logement

1 poste de travailleur-euse social-e à temps plein est dédié à cette activité.

A l'occasion d'une mobilité interne, une nouvelle salariée est arrivée sur ce poste en 2025.

Une rencontre des équipes entre Interlogement93 et Action Logement a permis de mettre à jour nos connaissances respectives, de resserrer notre partenariat et de réaffirmer notre engagement.

En lien étroit avec les conseiller-ères-s sociaux-ales d'Action Logement Services, notre intervention prévoit en effet de :

- Lever les freins
- Aider à la réalisation des démarches
- Aider à la compréhension et l'application des droits
- Sécuriser la situation financière
- Prévenir les risques d'expulsion
- Orienter vers les partenaires adéquats et coordonner les interventions si besoin

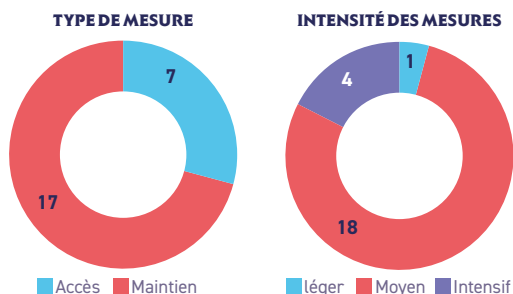
Action Logement demeure notre premier interlocuteur et un allié précieux pour coordonner les actions, débloquer certaines aides financières et trouver des solutions pour des recherches de logement ou d'hébergement.

Les mandats, d'une durée initiale de 3 à 6 mois, peuvent être renouvelés selon les besoins repérés. Une variation de l'intensité de la mesure peut également être proposée à l'occasion des bilans intermédiaires (léger, moyen ou intensif), ce qui permet d'adapter le financement de la mesure à la réalité de notre intervention.

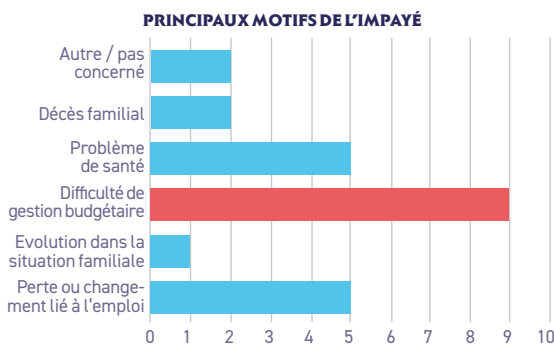


L'activité 2025 en quelques chiffres :

Action Logement Services a mandaté Interlogement93 pour l'accompagnement de 24 ménages.

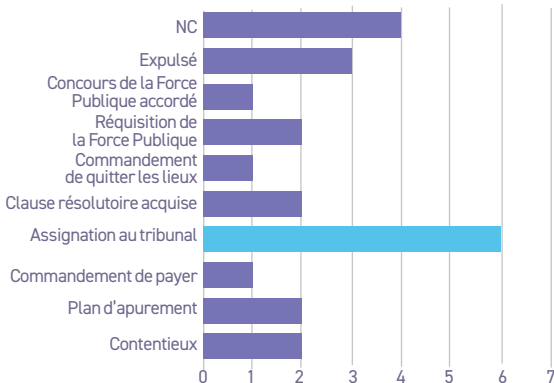


Depuis plusieurs années, nous constatons que l'aide sollicitée porte principalement sur la prévention des expulsions locatives liée à des situations d'impayés locatifs.



Dans certains cas, la mesure est mise en place après l'expulsion. Il est alors question de soutenir le ménage pour stabiliser sa situation locative et financière de façon à pouvoir orienter le ménage vers un logement pérenne.

STADE DE LA PROCÉDURE D'EXPULSION AU DÉBUT DE LA MESURE



Bien que notre accompagnement soit resserré dans le temps, en moyenne 12/15 mois, cette modalité d'intervention sociale demeure particulièrement riche d'enseignements, car elle mobilise des connaissances techniques variées et permet de toucher un large public.

3. LA PERMANENCE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS

Dans un contexte national de durcissement des politiques sociales, le nombre d'expulsions réalisées avec le concours de la force publique a augmenté de 29 % par rapport à 2024. La situation de la Seine-Saint-Denis est particulièrement préoccupante, avec une augmentation de 136,5% observée entre 2022 et 2023, qui continue sa progression.

Aussi, lorsque la Fondation pour le logement des défavorisés a sollicité Interlogement93 pour mettre en place une permanence de prévention des expulsions locatives en Seine-Saint-Denis, Interlogement93 y a répondu favorablement.

La ville de Saint-Denis, particulièrement concernée par les expulsions locatives, a également accueilli positivement ce projet, venant en appui aux travailleurs et travailleuses sociaux de la municipalité.

Ainsi, depuis 2022, Interlogement93 anime une permanence sociojuridique de prévention des expulsions 3 demi-journées par semaine sur différents sites de la commune de Saint-Denis (maisons de quartier et centre social de la ville).

A l'initiative de la Fondation pour le logement des défavorisés, l'accompagnement proposé par cette permanence s'inscrit dans le réseau ADLH Île-de-France (Accompagnement aux droits liés à l'habitat) et propose une méthode mixte d'accompagnement social et juridique organisée autour de quatre axes : informer, activer des droits, éclairer une stratégie, faire évoluer le cadre légal.

INFORMER

- > Donner aux personnes les éléments de compréhension de leur environnement.
- > Leur permettre de se situer dans le système administratif et juridique et d'en comprendre les modalités de fonctionnement.

ACTIVER DES DROITS

- > Accompagner les personnes dans le cadre des démarches administratives et juridiques, amiables ou contentieuses, leur permettant de faire valoir leurs droits et d'accéder à la justice.

FAIRE ÉVOLUER LE CADRE LÉGAL

- > Faire connaître aux pouvoirs publics les dysfonctionnements dans l'application du droit.
- > Faire évoluer l'existant, notamment par la jurisprudence et les normes juridiques.
- > Montrer le caractère inégalitaire de certaines dispositions juridiques afin de faire évoluer la loi.

ÉCLAIRER UNE STRATÉGIE

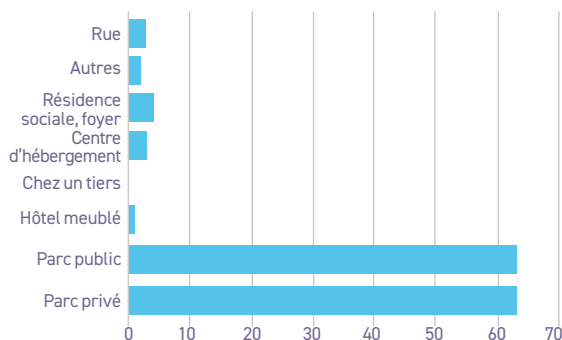
- > Présenter aux personnes l'ensemble des alternatives qui s'offre à elles compte tenu de leur situation.
- > En expliciter les conséquences et leur permettre de procéder à un "choix éclairé".

Il s'agit ici d'évaluer la situation en tenant compte de l'ensemble des problématiques, pour une intervention pertinente, qui suppose une mise en réseau, un travail en partenariat et une coordination des actions.

Description du fonctionnement de la permanence

La permanence accueille tous les ménages en difficulté locative, qu'ils soient logés dans le parc public, privé ou en logement temporaire.

SITUATION LOCATIVE DES DEMANDEURS



Animée par un chargé de mission sociojuridique, la permanence propose un accueil personnalisé et une prise en compte globale de la situation. L'objectif est de proposer un accompagnement souple, adapté à chaque situation, reposant sur la pluridisciplinarité et la mise en réseau. Ainsi, au-delà du conseil et de l'accompagnement dans la réalisation de démarches juridiques et le suivi des procédures, notre intervention prévoit la coordination avec les services sociaux ou des avocat·es afin de faciliter la compréhension des dossiers et maintenir les ménages dans une bonne dynamique.

En effet, la permanence ne propose pas un accompagnement global mais bien une intervention qui se veut complémentaire aux interventions sociales menées par les acteurs du territoire.



L'année 2025 en quelques chiffres :

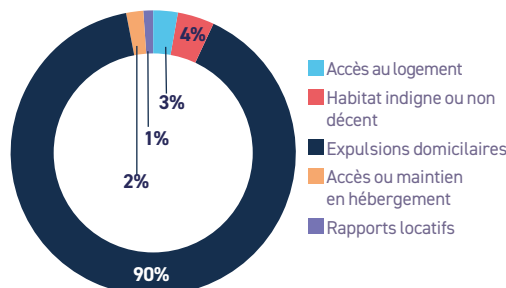
En comparaison avec l'activité mesurée en 2024, la permanence a connu les évolutions suivantes :

- augmentation de 60% du nombre de permanences : 127 permanences contre 79 en 2024 ;
- augmentation de 44% du nombre de ménages accompagnés : 139 ménages contre 96 ménages en 2024 ;
- augmentation de 95% du nombre de rendez-vous honorés : 369 rendez-vous honorés en 2025 avec un taux moyen d'assiduité constaté de 92%.

Outre le nombre croissant d'expulsions locatives constatées sur le territoire, cette augmentation significative du nombre de permanences, s'explique également par la réalisation d'un exercice complet en 2025, contre 7 mois en 2024.

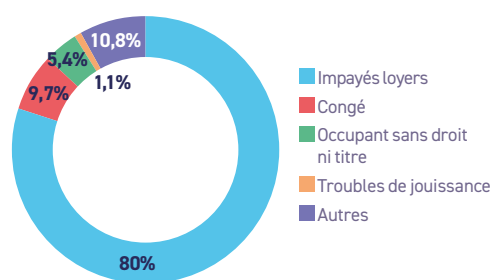
Les situations d'expulsion locative demeurent la principale cause de saisine de la permanence et l'impayé le principal motif de la procédure.

THÉMATIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT

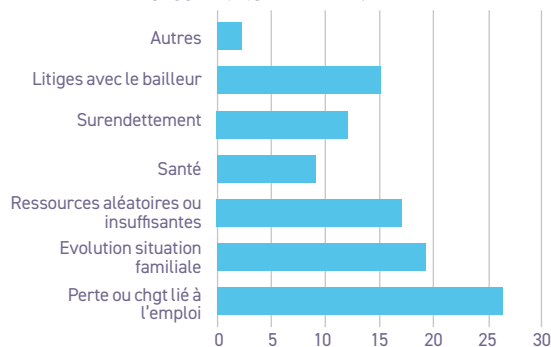


Ce phénomène s'explique par la situation personnelle des publics touchés, majoritairement isolés, avec ou sans enfants pour 72%, aux minima sociaux pour 44 %, pour qui un accident de la vie, et par ricochet une baisse des ressources, entraînent rapidement des situations d'impayés difficiles à enrayer. Ce phénomène est accentué par les retards importants constatés dans le traitement des dossiers et la mise en paiement des allocations et autres indemnités par les organismes de protection sociale.

CAUSE DE L'EXPULSION

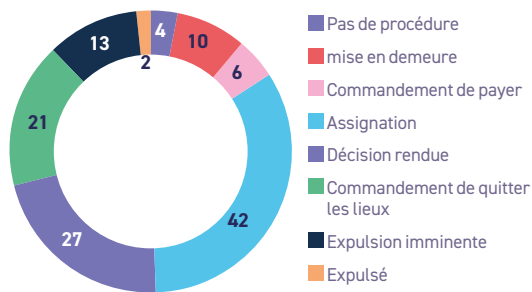


CAUSE PRINCIPALE DE L'IMPAYÉ



Les situations d'expulsions arrivent à la permanence avec un stade de plus en plus avancé, nécessitant l'engagement d'actions défensives, voire offensives, plutôt que des actions de prévention initialement prévues.

STADE DE LA PROCÉDURE AU DÉBUT DE L'ACCOMPAGNEMENT



Une très grande partie des accompagnements contentieux se focalisent sur les procédures portées devant le juge de l'exécution, principalement pour des demandes de délais. Cette course contre le temps vise à optimiser les autres démarches à engager.

Toutefois, les procédures étant généralement très longues, nous sommes amenés par précaution à envisager en parallèle des démarches de relogement et d'accès à l'hébergement DALO/DAHO. Là encore, la longueur de traitement nous oblige à anticiper ces requêtes. Pour rappel, une procédure DALO prend au moins 9 mois à aboutir en Seine-Saint-Denis.

Globalement, les procédures engagées restent longues, mais nos interventions ont majoritairement porté leurs fruits :

- 9 ménages relogés
- 6 départs en cours de procédure
- 20 ménages maintenus dans leur logement
- 10 expulsions avec CFP à déplorer
- 80 ménages toujours en cours de procédure

4. L'ÉQUIPE MOBILE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES (EMPEX)

Dans un contexte marqué par l'augmentation des expulsions locatives, la prévention représente une priorité majeure afin de favoriser le maintien dans le logement et ainsi prévenir les situations d'errance et de grande précarité.

Toutefois, nombreux sont les acteurs du département qui constatent la grande difficulté à joindre et accompagner les publics concernés alors que le cadre législatif a évolué dans le même temps vers une réduction des délais. La réalisation des diagnostics sociaux et financiers (DSF)

représente une bonne opportunité d'entrer en contact avec les ménages menacés d'expulsion pour faire état de la réalité de leur situation et les préparer à l'audience. En effet, les ménages ayant réalisé un DSF ont 3,3 fois plus de chance de se présenter à l'audience et d'obtenir des délais.

Toutefois, peu de ménages se saisissent de cette opportunité.

En 2023, seuls 30 % des ménages informés de cette disposition par courrier se sont présentés dans leur centre social. Cette absence de réponse concerne particulièrement les publics logés dans le parc privé.

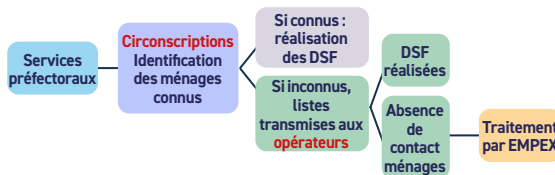
Face à ce constat, des équipes mobiles se sont constituées. Leur mission : aller à la rencontre des ménages du parc privé pour tenter de les mobiliser avant l'audience. À l'occasion du nouvel appel à projet lancé par la DRIHL en 2025, Interlogement93 s'est associé à l'ADIL 93 afin de proposer une réponse associant l'expertise juridique à l'intervention sociale.

L'activité EMPEX a démarré en septembre 2025 sur la base d'un binôme sociojuridique composé d'un travailleur social et d'un juriste.

Dans les faits, ce sont 4 juristes de l'ADIL 93 qui se relayent selon un calendrier déterminé à l'avance. L'ADIL 93 a également la charge des envois de courriers pour la prise de contact des ménages.

En 3^e position, après plusieurs tentatives de contacts avec les ménages assignés, les équipes EMPEX engagent une course contre la montre pour mobiliser les ménages dans des délais très courts (6 semaines minimum entre l'assignation et l'audience).

Circuit du traitement des ménages assignés



Dès réception des listes de ménages assignés, la procédure mise en place est la suivante :

- Prioriser les prises de contact en fonction des dates d'audience
- Envoyer courrier 1
- Envoyer courrier 2 (relance à 15 jours)
- Recevoir les ménages qui se manifestent (RDV sociojuridique + rédaction DSF)
- Aller à la rencontre des ménages restés silencieux (visite à domicile)

Afin de coordonner ces actions, l'ADIL 93 et Interloge-

ment93 partagent un calendrier et un logiciel de remontée d'indicateurs.

Les premiers rendez-vous se font principalement dans les locaux de l'ADIL 93, puis indifféremment à l'ADIL 93, dans les locaux d'Interlogement93 ou dans tout autre lieu facilitant les contacts. Les interventions se veulent le plus flexibles possible.

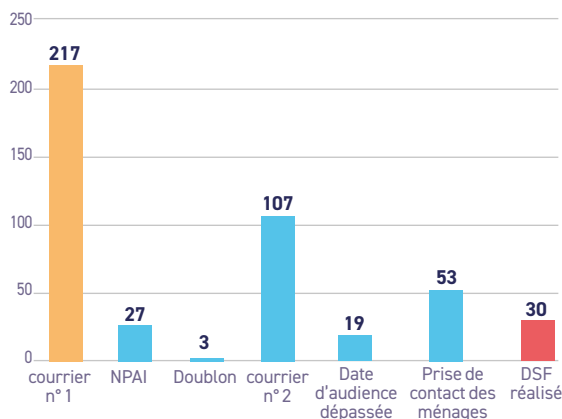
Nos missions sont les suivantes :

Missions ADIL 93	Missions Interlogement93
Vérification des actes	Rencontre des ménages
Préparation à l'audience	Rédaction des DSF
Explication des décisions	Vérification des droits
Médiation avec les bailleurs	Orientation vers les partenaires
Demande d'aide juridictionnelle	Mobilisation des dispositifs financiers
Analyse des causes de l'impayé	Soutien à la recherche de logement



L'année 2025 en quelques chiffres :

SUITES DONNÉES AUX 217 MÉNAGES CONTACTÉS FIN 2025



Après quelques mois d'activité, la prise de contact demeure complexe à mettre en œuvre, à défaut de précisions sur les coordonnées téléphoniques et les adresses mail.

Rendre visite aux ménages est difficile sans information sur leurs disponibilités, l'accès à l'immeuble et aux boîtes aux lettres, ainsi que leur positionnement face à leur situation locative.

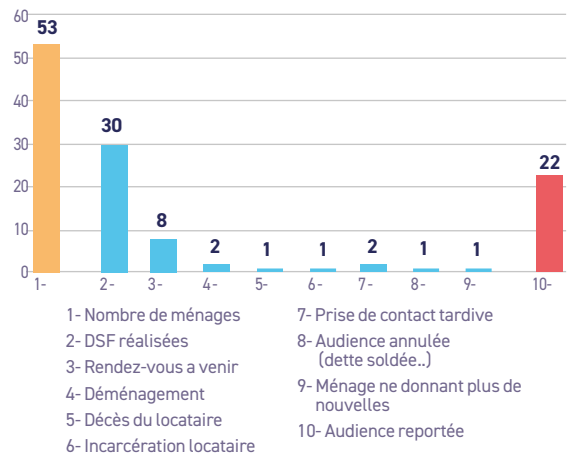
Le résultat des visites à domicile demeure donc aléatoire. Pour autant, les relances courriers permettent à certains ménages de se saisir de cette opportunité.

Ainsi, **53 ménages se sont manifestés** entre septembre et décembre 2025.

Le schéma suivant illustre les suites données aux 53 ménages qui se sont manifestés. Fin 2025, 30 d'entre eux

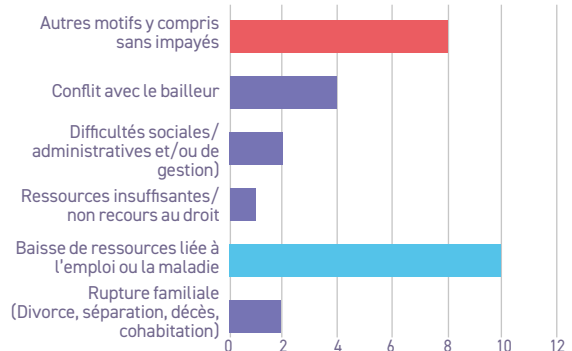
ont pu bénéficier d'un DSF, ce qui a débouché sur le report de 22 audiences.

SUITES DONNÉES AUX 53 MÉNAGES

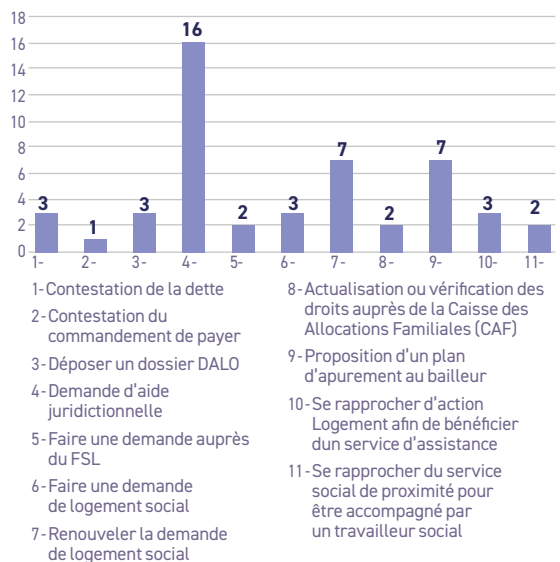


Ce qui a permis la réalisation de 30 DSF et le report d'audience pour la grande majorité.

PRINCIPAUX MOTIFS À L'ORIGINE DES PROCÉDURES D'EXPULSION



APERÇU DES PRÉCONISATIONS SOCIOJURIDIQUES RECENSÉES DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2025



5. SOLIBAIL : INTERMÉDIATION LOCATIVE ET SOCIALE

Le dispositif Solibail propose à des ménages principalement issus du 115, une solution locative temporaire et l'opportunité de disposer d'un accompagnement social dédié.

Les objectifs du dispositif sont de :

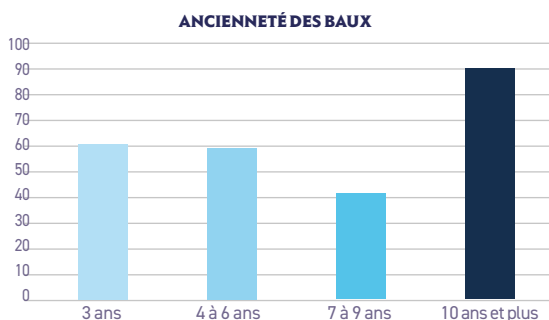
- proposer une solution alternative pour des ménages proches du relogement ;
- proposer une expérience locative, support de l'apprentissage du "savoir-habiter" ;
- soutenir l'accès au logement des ménages à l'issue de leur séjour.

Le service gestion locative et l'équipe sociale travaillent en étroite collaboration en vue d'accompagner au mieux les familles accueillies dans leur apprentissage du savoir-habiter.

A. LA GESTION DU PARC LOCATIF

UN PARC LOCATIF EN PERPÉTUEL MOUVEMENT

Les logements nous sont confiés par des propriétaires privés pour une durée minimale de 3 ans, et nombreux sont ceux qui renouvellent leur confiance d'année en année. Toutefois, les échéances de restitution se rapprochent, d'autant que 36 % de notre parc est constitué de logements gérés depuis plus de 10 ans.



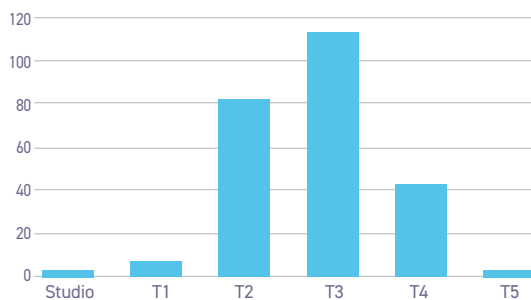
En 2025, 10 logements ont fait l'objet d'une restitution.

Le financement du dispositif étant directement lié à notre objectif conventionnel de 250 logements actifs, le suivi régulier de ces mouvements, voire leur anticipation, est primordial.

Ce travail, mené en partenariat avec les opérateurs en charge de la captation, a permis la prise à bail de 9 nouveaux logements, nous permettant de finir l'année 2025, avec 252 logements à charge.

Les T2 et T3 restent les logements les plus représentés mais nous disposons néanmoins de quelques petits ou très grands logements qui permettent d'accueillir toutes les compositions familiales.

COMPOSITION DU PARC AU 31 DÉCEMBRE 2025



Le taux de vacance des logements

L'an dernier, nous avons mis en évidence des difficultés de gestion ayant ralenti la remise en location des logements nécessitant des travaux, entraînant un taux de vacance inhabituel.

Cet indicateur est particulièrement défavorable, tant pour notre capacité à accueillir des familles que pour l'équilibre financier du dispositif, qui repose sur le nombre de logements opérationnels et sur une gestion optimisée des délais d'intervention.

Informé très tôt de nos difficultés, notre partenaire financier, la DRIHL région, a suivi de près l'évolution de la situation et nous a accordé la possibilité de poursuivre l'activité et nos efforts en 2025.

Nous avons ainsi réalisé un important travail afin de retrouver un pourcentage de logements vacants correct : renforcement de l'équipe de gestion locative, développement de nos partenariats avec des entrepreneurs travaux, redéfinition de nos procédures et de notre organisation. Dès lors, nous sommes passés d'un taux de logements vacants en début d'année 2025 de 16 % (soit 40 logements vacants sur un parc de 255 logements) à un taux de logements vacants de 4 % en fin d'année (soit 10 logements vacants sur un parc de 252 logements).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS AU COURS DE L'ANNÉE 2025



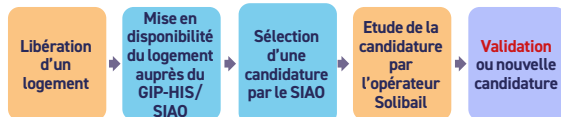
Deux raisons peuvent entraîner une vacance de + de 30 jours :

- soit les candidatures proposées font l'objet d'un refus (refus de la famille ou d'Interlogement93), 1 à 3 candidat-es peuvent ainsi se succéder avant l'admission d'un ménage,

- soit le logement nécessite des travaux de réhabilitation à la sortie d'un ménage. Les travaux à entreprendre peuvent dépasser 30 jours, en particulier en cas de dossiers assuranciers en cours.

B. ADMISSION : LE TRAITEMENT DES CANDIDATURES

La procédure d'admission demeure inchangée en 2025.



Compte tenu de la remise en location d'un grand nombre de logement, les admissions ont été très nombreuses cette année. Les équipes n'ont pas ménagé leurs efforts pour garder le rythme et permettre ces admissions. En 2025, ce ne sont pas moins de 100 ménages qui ont été orientés vers nos services. 71 candidatures ont abouti à une admission, contre 39 en 2024.

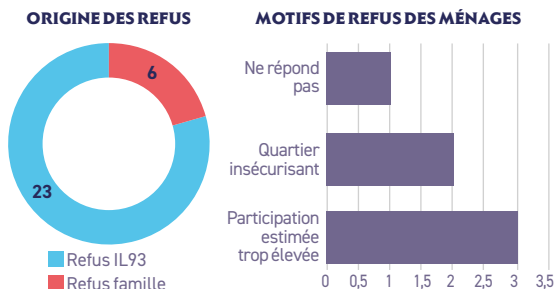
Cela suppose pour l'équipe sociale :

- Une prise de contact
- Une rencontre avec la famille pour évaluer la candidature
- La rédaction d'un bilan avec calcul de la participation et du taux d'effort
- La présentation en commission d'admission
- La transmission des résultats à la famille et aux partenaires de l'orientation

Et pour l'équipe de gestion locative :

- Une prise de contact pour expliquer les démarches à venir
- Une rencontre avec la famille pour signer la convention d'occupation
- Un état des lieux

29 candidatures ont fait l'objet d'un refus, dont 20.7 % à l'initiative des familles.



Le principal motif de refus des ménages concerne la participation financière estimée trop élevée, suivi de l'insécurité estimée du quartier.

Concernant les motifs de refus d'Interlogement93 après étude des candidatures, il s'agit principalement du manque d'autonomie et/ou de la nécessité de proposer un accompagnement global aux ménages. Le deuxième motif le plus répandu concerne les ressources estimées insuffisantes par rapport à la participation prévue.

Toutefois, de nombreux autres motifs sont recensés : logements proposés inadaptés aux problèmes de santé ou au projet familial, non adhésion au dispositif, documents administratifs, etc.

C. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

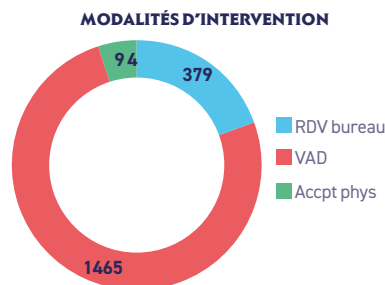
L'équipe sociale, composée de 8 travailleuses sociales, est restée globalement stable en 2025. Le départ d'une travailleuse sociale a rapidement été compensé par une mobilité interne.

L'accompagnement social en Solibail est principalement axé sur l'acquisition de réflexes pour "savoir-habiter" dans de bonnes conditions, et ainsi favoriser l'accès à un logement de droit commun.

Les 4 axes d'interventions sont les suivants :

- **L'entrée dans le logement** : installation dans le logement, dans le quartier, dans la commune.
- **L'aide à la gestion budgétaire** : paiement régulier des redevances et des charges liées au logement, traitement des situations d'endettement, notion d'épargne, etc.
- **L'aide à l'acquisition du « savoir habiter »** : entretien du logement, gestion des tâches administratives liées au logement, maîtrise des consommations de fluides, respect de la vie en collectivité, etc.
- **La préparation à la sortie du dispositif Solibail** : construction ou déconstruction du projet logement, appréhension des règles d'attribution du logement social et de la réalité francilienne de l'offre locative sociale, démarches administratives et numériques de recherche de logement y compris en ce qui concerne les axes prioritaires (DALO, AL'In, SYPLO).

L'élément central du dispositif étant l'apprentissage du statut de locataire, la priorité est donnée aux rendez-vous au domicile.





L'année 2025 en quelques chiffres :

L'accompagnement social en quelques chiffres.

Au total, ce sont **1 878 entretiens** qui ont été organisés en 2025 (+272 par rapport à 2024 sans compter les entretiens téléphoniques).

Si le ménage nécessite un accompagnement plus global, un lien devrait pouvoir se faire avec les partenaires spécifiques, par exemple pour des démarches de régularisation, de surendettement, les problématiques de santé ou familiales.... Toutefois, les travailleur-euses sociaux-ales du dispositif Solibail se retrouvent souvent à prendre en charge un bon nombre de ces missions, en raison des situations de vacances observées sur les territoires ou d'incompréhension de nos modalités d'action.

Nous estimons qu'au minimum 10% des familles nécessiteraient un accompagnement soutenu de type accompagnement global.

Concernant l'insertion professionnelle (CIP), l'équipe sociale est soutenue par la conseillère en insertion professionnelle du pôle logement (Voir le focus sur l'insertion professionnelle page 88).

En recherche d'emploi, de formation, ou en démarche de reconversion professionnelle, ce sont **48 personnes du dispositif Solibail qui ont été orientées vers la CIP en 2025.**

Ce soutien est une réelle plus-value pour le service, qui voit les ménages se mobiliser plus rapidement.

La gestion budgétaire et les impayés locatifs

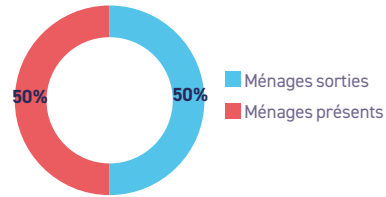
Un des objectifs de l'accompagnement est la maîtrise budgétaire. Cependant, des situations d'impayés peuvent apparaître.

Pour ce qui est des impayés de loyer, les motifs sont multiples : mauvaise gestion, baisse des ressources, événements exceptionnels, conflits ménages/opérateurs, etc. S'ajoutent également les refacturations de travaux à la sortie du dispositif qui peuvent être conséquentes en cas de grosses dégradations.

La résorption des dettes passe par un travail collaboratif entre l'équipe sociale et la chargée de contentieux. Selon les situations, un accompagnement à la gestion du budget, un déblocage d'aides financières, et/ou un apprentissage de la négociation avec le bailleur seront employés pour prendre en charge la situation d'impayé au plus tôt. L'objectif étant là encore de favoriser la responsabilité et l'autonomie du ménage face à une telle situation.

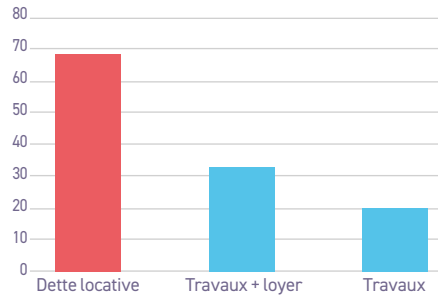
Sur l'ensemble des situations d'impayés recensées en 2025, 50% des dettes concernent des ménages qui sont sortis du Solibail (en 2025 ou les années précédentes).

SITUATION DES MÉNAGES EN IMPAYÉS

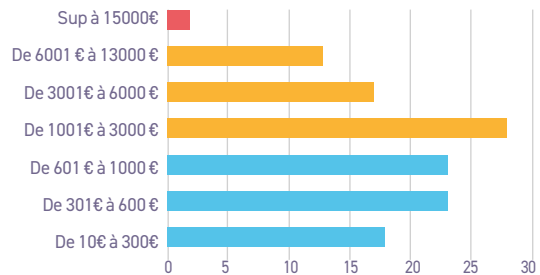


Certains impayés font l'objet d'un plan d'apurement toujours respectés après la sortie, quand d'autres seront qualifiés de dettes irrécouvrables dans un délai de 2 ans.

TYPE DE DETTES CONSTITUÉES EN 2025



MONTANT DES DETTES RECENSÉES EN 2025



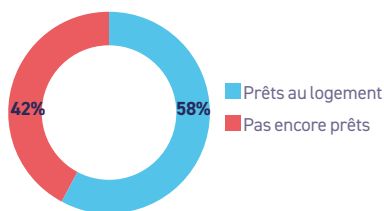
Les dettes les plus importantes résultent souvent de factures de travaux liées à des dégradations dans les logements, encore trop fréquentes malgré la vigilance des équipes techniques et sociales tout au long du séjour.

Les moyens mis en œuvre ont évolué au fil des années, à travers la mise en place de nouvelles procédures et la montée en compétences des équipes. Une dynamique qui s'appuie sur les expériences du quotidien pour gagner en efficacité.

Les ménages prêts au relogement

Au 31 décembre 2025, 58% des ménages accompagnés sont estimés prêts au logement, c'est-à-dire en capacité de recevoir et/ou postuler à une proposition de logement en toute sérénité.

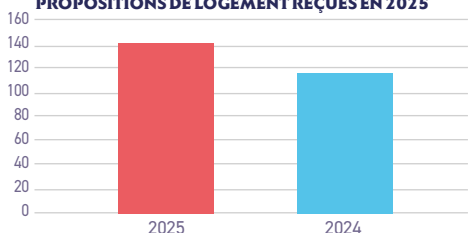
**PART DES MÉNAGES PRÊTS AU LOGEMENT
AU 31 DÉCEMBRE 2025**



D. LA SORTIE DU DISPOSITIF

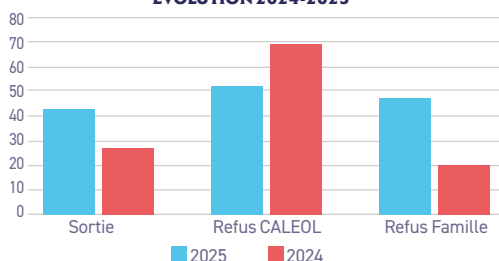
Les ménages pris en charge sur le dispositif Solibail ont été destinataires de **143 propositions de logement**, soit 26 de plus qu'en 2024.

PROPOSITIONS DE LOGEMENT REÇUES EN 2025

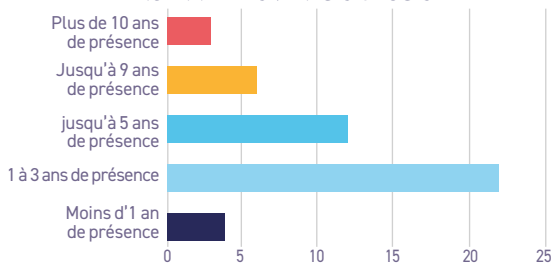


Toutes n'ont pas débouché sur une sortie positive. Toutefois, nous notons cette année une part plus importante d'attributions en CALEOL. 47 familles ont été relogées en 2025. 30% contre 23% en 2024.

**SUITES DONNÉES AUX PROPOSITIONS DE LOGEMENT
EVOLUTION 2024-2025**



ANCIENNETÉ DES MÉNAGES RELOGÉS



Comme constaté depuis de nombreuses années, les relogements effectifs concernent majoritairement les ménages récemment admis sur le dispositif, et plus généralement les ménages ayant une ancienneté comprise entre 1 et 3 ans.

À noter toutefois que certains des ménages les plus

anciens sont parvenus à faire aboutir leur demande de logement cette année. De quoi redonner espoir aux ménages et aux intervenant-es sociaux-ales qui voient ici leur ténacité récompensée !

A contrario, nous enregistrons de façon croissante des refus de la part des ménages qui ne souhaitent pas donner suite aux propositions de logement qui leur sont adressées.

L'accompagnement aux visites des logements, l'écoute active des craintes exprimées, le rappel des obligations contractuelles et du contexte du territoire, y compris avec le soutien de la DRIHL, ne parviennent pas à infléchir ce phénomène.

Les ménages refusent les propositions en étant persuadés qu'ils seront destinataires d'autres propositions. Par ailleurs, le caractère associatif du bail les rassure quant aux risques de mettre un terme à leur convention d'occupation.

Nous nous retrouvons chaque année face à des situations extrêmes de refus multiples de propositions de logement, y compris après attribution.

Le refus "d'une proposition de logement adaptée" fait pourtant partie des clauses pouvant entraîner la résiliation de la convention d'occupation.

Attention ! Peu suivies jusqu'à présent par les juges, les procédures d'expulsions engagées pour ce motif aboutissent de plus en plus à l'octroi du concours de la force publique.

Le dispositif Solibail en résumé
252 Logements du studio au T5
71 admissions
47 relogements

6. LE DISPOSITIF LOGEMENT D'ABORD

Territoire de mise en œuvre accélérée dans le cadre du plan quinquennal pour le Logement d'abord, et la lutte contre le sans-abrisme, le département de la Seine-Saint-Denis se mobilise aux cotés de la DRIHL et du Fond Social Européen, pour le relogement des publics sans domicile ou en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement.

L'approche du Logement d'abord rompt avec la logique du parcours en escalier pour prioriser l'accès à un logement autonome avec l'appui d'un accompagnement social adapté aux besoins des personnes.

Partie prenante du projet depuis janvier 2024, le Fonds Social Européen cofinance le dispositif Logement d'abord. À ce titre, des outils et des actions spécifiques ont été mis en place pour faciliter le suivi des opérations.

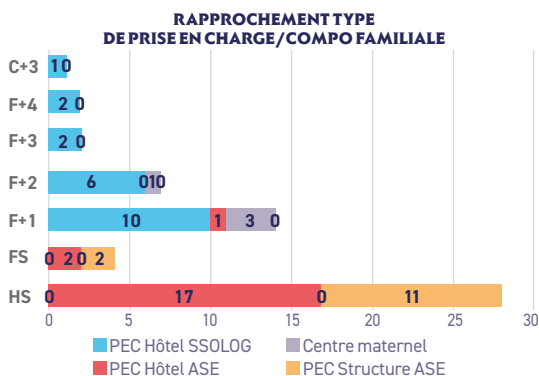


Notre première mission est de soutenir le ménage dans la constitution de son dossier logement en prévision du passage en CALEOL.

→ À noter que depuis 2025, les ménages LDA sont mis en concurrence avec d'autres ménages reconnus prioritaires pour répondre à l'obligation des bailleurs concernant les règles de positionnement des ménages.

A. LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Le public nous est orienté par le service solidarité logement du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. Ce sont majoritairement des jeunes majeur-es en fin de prise en charge par l'aide sociale à l'enfance ou des ménages pris en charge en hôtel ou en HAPECH¹ dont les candidatures sont préalablement labellisées en COSHA². Aperçu de la typologie des ménages accueillis selon les structures d'origines



Pour rendre possible la mise en œuvre du Logement d'abord sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, le Conseil départemental s'est associé aux principaux bailleurs du territoire pour la mise à disposition de logements (volume défini selon convention).

À la réception d'un logement, le Conseil départemental sélectionne parmi les candidatures labellisées celle qui sera la plus adaptée à ce logement, puis l'adresse à Interlogement93 pour prise en charge.

Le premier contact avec le ménage marque le début de la mesure d'accompagnement.

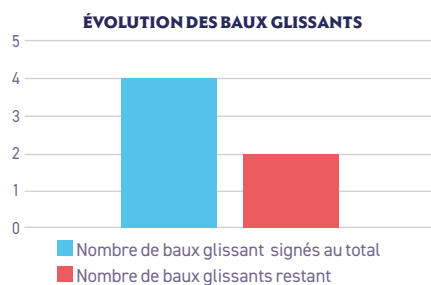
En 2025 ce sont 10 nouveaux ménages qui nous ont été adressés, portant à 57 le nombre total de ménages accompagnés depuis 2023.

B. BAIL DIRECT OU BAIL GLISSANT

Au moment de l'attribution, les bailleurs ont la possibilité de proposer un bail direct ou un bail glissant. Une option qui peut également être suggérée par l'équipe sociale lors de la constitution du dossier de candidature lorsque ce dernier est considéré comme incomplet (principalement en l'absence de l'avis d'imposition).

Même si cette disposition doit rester exceptionnelle pour limiter les risques portés par l'association, elle offre une réelle opportunité, en proposant de dépasser ce type de frein administratif. Par ailleurs, elle participe à protéger les ménages d'une remise à la rue précipitée, particulièrement pour les jeunes majeur-es en fin de contrat ASE.

Tous les baux signés en 2025 ont été des baux directs. Sur les 4 baux glissants contractés depuis le début du dispositif, 2 sont encore à la charge d'Interlogement93 au 31 décembre 2025.



Les baux qui n'ont pas encore glissés concernent des ménages qui ont rencontré de nouvelles difficultés administratives au moment du renouvellement de leur titre de séjour.

→ À noter qu'en 2025, nous avons observé un raccourcissement des délais entre la mise à disposition du logement et son attribution effective. Cette amélioration apporte plus de cohérence dans la mise en œuvre de l'accompagnement social au sein du logement et limite les situations d'errance que nous avons pu rencontrer par le passé.

¹ solution d'hébergement alternative à la prise en charge hôtelière

² Commission d'orientation et de suivi des hébergements alternatifs



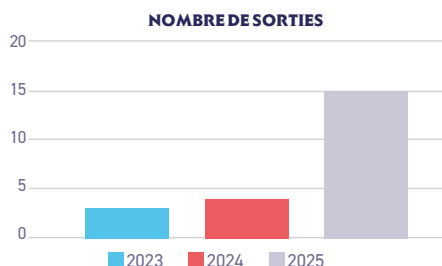
L'année 2025 en quelques chiffres :

Le dispositif Logement d'abord est dimensionné pour un suivi de 20 ménages par travailleur-euse social-e. L'accompagnement de 40 ménages prévu la première année devait être renouvelé de moitié chaque année pour tendre vers un objectif de 80 ménages accompagnés en fin de convention.

	2023	2024	2025
Objectifs inscrits au sein de la convention : Nombre total de logements mis à disposition	40	+20	+20
	2023	2024	2025
Nombre d'entrées	37	10	10
Nombre de sorties	3	4	15
Total réalisé sur la convention	37	47	57 vs 80 71% de l'objectif/ 3 ans

Dans les faits, nous avons atteint 71 % de nos objectifs fin 2025.

Outre la mise en place tardive de la mission LDA, une durée de prise en charge plus longue de certains ménages n'a pas permis d'atteindre le taux de rotation initialement prévu, malgré une évolution notable du nombre de sorties en 2025.



Nous pouvons avancer plusieurs explications à ce phénomène :

- des incidents ont participé à la dégradation de certaines situations : suspension du titre de séjour, perte d'emploi, etc ;
- la gestion de situations complexes, voire préoccupantes ;
- le ralentissement temporaire de l'activité en 2025 à la suite du départ d'un travailleur social

Nous avons toutefois l'opportunité de rattraper ce retard puisqu'une prolongation de la convention nous a été accordée jusqu'en juin 2026.

L'accompagnement social

L'équipe du Logement d'abord est en mesure de proposer un **accompagnement social global et flexible** pour répondre à la multiplicité des problématiques. L'intensité de la mesure pourra ainsi varier au fur et à mesure de la prise en charge (3 niveaux : Léger, Moyen et Intensif).

L'expression des besoins et la valorisation des capacités sont les fils conducteurs de l'accompagnement proposé. Les premiers échanges permettent l'élaboration d'un contrat d'accompagnement social faisant mention du projet personnalisé du ménage.

Un bilan intermédiaire réalisé environ tous les 6 mois permet un point d'avancement sur les objectifs atteints ou à poursuivre.

La prise en charge est prévue pour une durée maximale de 18 mois, mais peut prendre fin à tout moment ou faire l'objet d'une demande de prolongation motivée auprès du Conseil départemental.

Dans tous les cas, un relai spécifique peut être envisagé en fin de mesure si la situation le nécessite.

Au 31 décembre 2025, nous comptons :

Nombre de nouveaux ménages accompagnés : 10

Nombre de sorties : 15

Nombre de ménages accompagnés au 31 décembre 2025 : 35

Dont 23 présents au sein du dispositif de plus de 18 mois

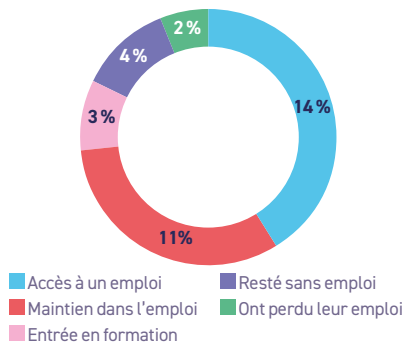
L'insertion professionnelle

Tous les ménages suivis dans le cadre du dispositif Logement d'abord sont rencontrés au moins une fois par la conseillère en insertion professionnelle pour faire un point sur leur situation.

En fonction des besoins exprimés, les ménages peuvent bénéficier d'une prise en charge plus soutenue pour se remobiliser, soutenir un projet professionnel, une recherche de formation, une recherche d'emploi ou une reconversion professionnelle.

- **Tous les ménages ont été accompagnés au moins une fois**
- **34 ménages ont été accompagnés en 2025, dont 26 actifs et 8 clôturés**
- **Grâce à cet accompagnement :**
 - ✓ 14 ont pu accéder à un emploi
 - ✓ 11 ont pu se maintenir dans leur emploi
 - ✓ 3 sont entrés en formation
 - ✓ 4 sont restés sans emploi
 - ✓ 2 ont perdu leur emploi

Situation des familles suivies au 31 décembre 2025



La gestion des impayés

Quelques situations d'impayés ont été portées à notre connaissance en 2025.

L'une d'elle concerne un bail glissant et fait suite au non renouvellement du titre de séjour de la locataire. La diminution soudaine de ressources a entraîné la création d'une dette.

Les autres concernent des ménages en bail direct. L'enjeu de l'accompagnement est d'abord l'importance de la gestion budgétaire pour faire face aux aléas de la vie et/ou prendre conscience des priorités budgétaires.

Ces impayés font l'objet d'un suivi en partenariat avec notre service gestion locative et/ou les bailleurs concernés. Des plans d'apurement ont été mis en place et respectés dans la majorité des cas.

- Nombre de cas d'impayé : 8
- Montant : de 509 € à 4 106 €
- Dont 1 bail glissant et des baux directs
- Des plans d'apurement mis en place, respectés majoritairement.

7. FOCUS SUR L'INTERVENTION DE LA CONSEILLÈRE EN INSERTION PROFESSIONNELLE POUR L'ENSEMBLE DU PÔLE LOGEMENT

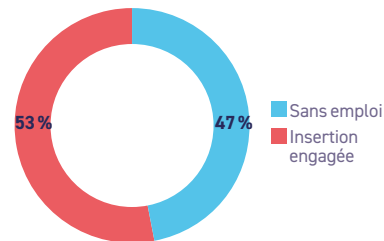
La stabilité financière est la clé du maintien dans le logement. Nous constatons dans chacun des dispositifs que l'insertion professionnelle est un axe de travail non négligeable pour atteindre cet objectif. Aussi nous mesurons, cette année encore, l'impact positif de l'intervention spécifique d'une conseillère en insertion professionnelle au sein du pôle Logement.

Créé pour intervenir de façon transversale au sein du Pôle Logement, ce poste répond à 3 objectifs :

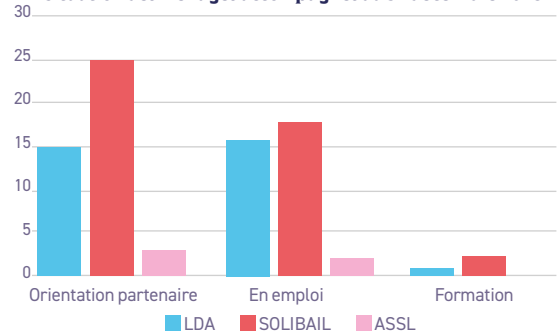
- Accompagner les ménages
- Développer le partenariat
- Sensibiliser les intervenants sociaux

83 ménages ont été accompagnés en 2025, et 53 % d'entre eux se dirigent vers une solution positive, comme le montre le graphique ci-dessous.

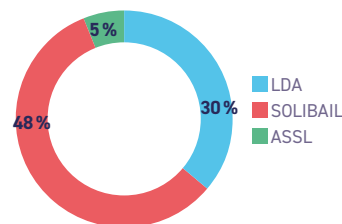
Part des ménages engagés dans un processus d'insertion en fin d'année 2025



Situation des ménages accompagnés au 31 décembre 2025



Nombre d'utilisateurs accompagnés en 2025 tous services confondus



L'accompagnement des ménages passe par des rencontres individuelles mais également par des animations collectives à travers des propositions d'ateliers ou de sorties.

Une animation dynamique qui associe les travailleuses sociales aux interventions collectives mais également à travers un partage d'informations sur les actualités de l'insertion et sur les résultats positifs de leurs collaborations à travers une newsletter mensuelle.

Développement du réseau partenarial	Création et animation d'ateliers et sorties collectives	Réalisation d'une newsletter à destination de l'équipe
<ul style="list-style-type: none"> • Référente C2DI • Participation aux GOS des communautés de communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Cycle d'atelier proposé : premier pas vers l'emploi, construire son projet, droits et devoirs : comprendre son travail • Sortie 2025 : La cité des métiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de nouveaux partenaires, focus actualités, veille documentaire... • Développement des connaissances



L'année 2025 est une année positive pour le pôle Logement, tant par les améliorations portées que par le développement de nouvelles activités. Cependant, notre service reste fragile budgétairement.

Concernant notre accompagnement, le dispositif Solibail a connu des améliorations importantes sur le taux de vacances de ses logements mais aussi sur la réalisation des travaux. Néanmoins, des points restent à surveiller et à améliorer, notamment autour des situations d'impayés (prévention et accompagnement) mais aussi sur la prévention et l'entretien des logements par les familles hébergées. L'année 2026 connaîtra aussi l'expérimentation du dispositif allophone dans la perspective de l'évolution du référentiel Solibail, à savoir que toute famille allophone pourra intégrer le dispositif. Le pôle Logement va participer à cette expérimentation sur le volet ingénierie à travers la conception d'outils facilitant l'accompagnement des ménages allophones ; outils qui seront mis à disposition de l'ensemble des opérateurs Solibail d'Île-de-France tant sur le volet de l'accompagnement social que celui de la gestion locative.

Toujours soucieux·euses d'améliorer notre offre d'accompagnement, nous souhaitons développer de nouveaux ateliers collectifs pour les ménages que nous accompagnons, sur la gestion budgétaire, l'entretien de son logement ou encore sur les droits et devoirs des locataires. Réfléchir à des solutions pour répondre aux problématiques de santé mentale rencontrées par nos familles sera aussi un enjeu de l'année 2026 afin d'améliorer notre accompagnement.

Notre activité continue de se développer en 2026. L'activité accompagnement social lié au logement généraliste va se multiplier par trois et l'équipe mobile qui concerne la prévention des expulsions locatives connaîtra sa première année pleine. Fort des enseignements tirés de la mise en œuvre du dispositif LDA2, nous valoriserons cette expérience et nous porterons candidat lors de l'appel à projet LDA3 afin de poursuivre l'activité.

La problématique des expulsions locatives étant un sujet de plus en plus prégnant et pour lequel notre permanence apporte des solutions, nous aimerions développer cette activité au-delà de la ville de Saint-Denis lors de l'année à venir.

Concernant la pérennité de notre activité, un enjeu majeur de notre pôle est sa fragilité budgétaire. Ainsi, une de nos perspectives 2026 sera de renforcer notre pôle en multipliant et en diversifiant nos partenariats financiers.

PROTECTION DES DONNÉES/QUALITÉ

1. PROTECTION DES DONNÉES

L'équipe Délégation à la protection des données (DPO) supervise la conformité, conseille et accompagne l'ensemble des professionnel·les en accordant une attention prioritaire au renforcement de la confidentialité des données ainsi qu'à la protection des droits et libertés des personnes accompagnées.

L'année a été marquée par une participation plus précoce dans les phases de conception des projets ainsi que par des actions renforcées d'accompagnement des acteurs·rices internes et externes.

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS, SUPPORT ET SENSIBILISATION INTERNE

L'équipe DPO intervient auprès de tous les pôles d'Interlogement93 et sous différentes formes.

Tout d'abord, une analyse d'impact a été réalisée systématiquement pour chaque nouveau projet : Javelo déployé par la direction des ressources humaines, Ariane module santé intégré à l'équipe mobile santé précarité (EMSP) ou encore Ariane REMA pour le 115.

Ensuite, une attention particulière a été portée sur la mise en conformité de contrats et le suivi de leur déploiement : projets Permanence de prévention des expulsions locatives (PPEX), SYNCHRO ou encore EPISOL.

Enfin, la dynamique de sensibilisation des nouveaux·elles salarié·es a été maintenue, touchant 27 salarié·es à travers 7 sessions.

DROITS DES PERSONNES ET ENCADREMENT DES TRAITEMENT DE DONNÉES

D'abord, dans le cadre des travaux sectoriels animés par la CNIL, Interlogement93 a participé au groupe « information des personnes concernées » auprès d'autres acteurs associatifs ainsi que l'association française des délégués à la protection des données (AFCDP) : 4 réunions de travail avec la CNIL enrichies de 4 réunions pré-

paratoires ont abouti à un recueil de mentions type ainsi qu'une fiche technique dont la publication est attendue pour 2026.

En outre, de nouveaux instruments d'encadrement du SI-SIAO ont nécessité un examen approfondi afin de déterminer le mécanisme de gouvernance des données le plus adapté et une protection optimale des personnes concernées.

Enfin, les demandes de transmission de données à des tiers, telles que les réquisitions de police et les demandes provenant d'autorités administratives, font désormais l'objet d'un contrôle systématique. À ce titre, 15 réquisitions ont été examinées en 2025, parmi lesquelles 2 n'ont pas abouti faute de justification suffisante.

Les défis DPO 2026 :

- L'IA dans le travail social
- L'adaptation de l'association à la future législation Omnibus (refonte du RGPD)

2. QUALITÉ

ÉVALUATION EXTERNE EQUIPE MOBILE SANTÉ PRÉCARITÉ

Le fait marquant, en janvier 2025, est l'évaluation externe de l'EMSP selon le nouveau référentiel qualité de la Haute Autorité de Santé (HAS).

A l'issue de cette évaluation, l'EMSP est accompagnée par la responsable qualité dans la mise en œuvre opérationnelle des préconisations formulées. Celles-ci visent notamment l'intégration des mécanismes de gestion des situations de violence et le traitement des événements indésirables, y compris ceux associés aux soins.

Sur le point particulier des événements indésirables, cette démarche sera étendue, en 2026, à l'ensemble des services de l'association afin d'intégrer le nouveau dispositif de déclaration dématérialisée mis en place par la DIHAL en 2025.

GLOSSAIRE

- AAH** : Allocation adulte handicapé
- ACD** : Accord collectif départemental
- Adophé** : Accompagnement à domicile avec possibilité d'hébergement
- AHI** : Accueil hébergement insertion
- Altho** : Alternative à l'hôtel
- AME** : Aide médicale d'État
- AMH** : Accompagnement des ménages à l'hôtel
- AMI** : Appel à manifestation d'intérêt
- Ansa** : Agence nouvelle des solidarités actives
- ARE** : Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi
- ARS** : Agence régionale de santé
- ASLL** : Accompagnement social lié au logement
- AVDL** : Accompagnement vers et dans le logement
- Bop** : Budget opérationnel prévisionnel
- BPI** : Bénéficiaire de la protection internationale
- Caarud** : Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues
- Cada** : Centre d'accueil pour demandeurs d'asile
- CALEOL** : Commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements
- Ccapex** : Commission de coordination des actions de prévention des expulsions
- CCAS** : Centre communal d'action sociale
- CEJ-JR** : contrat d'engagement jeune-jeunes en rupture
- CES** : Cellule d'évaluation et de suivi
- CHU** : Centre d'hébergement d'urgence
- CHS** : Centre d'hébergement de stabilisation
- CHRS** : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- Cil** : Conférence intercommunale du logement
- CIP** : conseillère en insertion professionnelle
- Comed** : Commission de médiation Dalo
- CME** : Centre mères-enfants
- CNIL** : Commission nationale de l'informatique et des libertés
- CPH** : Centre provisoire d'hébergement
- CPSC** : Commission Parcours de Soins Complexes
- CRHH** : Comité régional pour l'hébergement et l'habitat
- Csapa** : Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
- CTD** : Commission du traitement de la demande
- CTS** : Concertation territoriale du SIAO 93
- Dalo** : Droit au logement opposable
- DGCS** : Direction générale de la cohésion sociale
- DHUP** : Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
- Dihal** : Direction interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
- DLS** : Demande de logement social
- DNP** : Demandes non pourvues
- DPO** : Délégué à la protection des données
- DPP** : Droit de priorité préfectoral
- Drhl** : Direction régionale et interdépartementale à l'hébergement et au logement
- EMPP** : Équipe mobile psychiatrie précarité
- EMSP** : équipe mobile santé précarité
- Etude PIPASE** : Parcours et insertion post-ASE
- FJT** : Foyer de jeunes travailleurs
- FSL** : Fonds de solidarité logement
- FTM** : Foyer de travailleurs migrants
- GCSMS** : Groupement de coopération sociale et médico-sociale
- GIP** : Groupement d'intérêt public
- GT – DPO** : Groupe de travail délégués à la protection des données
- HAS** : Haute Autorité de Santé
- Huda** : Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile
- IML** : Intermédiation locative
- LHSS** : Lit halte soin santé
- MAD** : Mise à disposition
- MDPH** : Maison départementale des personnes handicapées
- Mecs** : Maison d'enfants à caractère sociale
- MNA** : Mineur non accompagné
- MR** : Maison relais
- O2R** : offre de repérage et de remobilisation
- Ofii** : Office français pour l'immigration et l'intégration
- Ofpruh** : Observatoire francilien des publics à la rue et hébergés
- Pash** : plateforme d'accompagnement social à l'hôtel
- PDALHPD** : Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des publics défavorisés
- PF** : Pension de famille
- PTFTM** : Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants
- RA** : Résidence accueil
- RHVS** : Résidence hôtelière à vocation sociale
- RJA** : Résidence jeunes actifs
- RSA** : Revenu de solidarité active
- RS** : Résidence sociale
- Rema** : Régulation des équipes mobiles d'aide
- RGPD** : Règlement général sur la protection des données
- SIAO** : Service intégré d'accueil et d'orientation
- SI-SIAO** : Système d'information du Service intégré de l'accueil et de l'orientation
- SMS** : Service de mise en sécurité, opéré par SOS Femmes Seine-Saint-Denis
- SIRH JAVELO** : Système d'information ressources humaines et « Javelo »
- SNE** : Système national d'enregistrement de la demande de logement social
- Syplo** : Système priorité logement
- SPADA** : structure de premier accueil des demandeurs d'asile

Interlogement93 est un réseau qui se donne pour mission la mise à l'abri, l'hébergement et l'accès au logement des personnes en situation de précarité, notamment en Seine-Saint-Denis. Ce rapport d'activité a vocation à restituer les actions engagées par le réseau sur l'année écoulée, mais aussi les actions déclinées par les deux directions opérationnelles : « SIAO/actions transversales » et « accompagnement des ménages ».

Interlogement93


info@interlogement93.net

Les 44 associations adhérentes d'Interlogement93

ADEF HABITAT - Adept - AEF 93/94 - AEPC Concorde - AISPJA - ALJ - ALJT - ALTERALIA - Amicale du Nid 93 - AMLI - ASMAE La Chrysalide - ATD Quart Monde - Aurore - AVVEJ - Cap à Cité - CASP / ARAPEJ 93 - Cités Caritas - Coallia - Devenir - Droit d'enfance / Les nouveaux cèdres - Emmaüs Alternatives - Emmaüs Solidarité - Empreintes - Eссор 93 - Fondation A. Glasberg - France Horizon - Germinal - Les petits frères des pauvres - GRAJAR93 - Group'Aisse - Groupe SOS Solidarités - Hôtel Social 93 - Ikambere - La Main Tendue - La Marmite - Le chantier d'insertion des Restos du Cœur - Leda ALJM - Le Refuge - Métabole 93 - Rues et Cités - Sauvegarde 93 - Secours Catholique - SOS Femmes Seine-Saint-Denis - Taf et Maffé